

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p.).

ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE (p.)

MM. Paul Mercieca, Roger Romani, ministre des relations avec le Parlement.

TAUX D'INTÉRÊT (p.)

MM. Philippe Auberger, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

QUOTAS DE DIFFUSION D'ŒUVRES EUROPÉENNES (p.)

MM. François Guillaume, Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.

ENSEIGNEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (p.)

Mme Henriette Martinez, M. Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

BRODEURS DU CAMBRÉSIS (p.)

MM. Claude Pringalle, Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

CORSE (p.)

MM. Jean Glavany, Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

STAGES EN ENTREPRISE POUR ÉTUDIANTS (p.)

M. Serge Janquin, Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi.

PARTICIPATION DES ÉLUS LOCAUX
À LA LUTTE POUR L'EMPLOI (p.)

M. Yves Bur, Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi.

INTEMPÉRIES EN AQUITAINE (p.)

MM. Xavier Pintat, Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

LÉGISLATION EUROPÉENNE
EN MATIÈRE DE CHASSE (p.)

MM. Pierre Lang, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME EN RUSSIE (p.)

MM. Alain Ferry, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

SUBVENTIONS DES COMMUNES
AUX CLUBS DE FOOTBALL PROFESSIONNELS (p.)

MM. Jean-Pierre Soisson, Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

POLITIQUE SALARIALE (p.)

M. Pierre Forgues, Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi.

2. Souhais de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère (p. 10).

Suspension et reprise de la séance (p. 10)

3. Fixation de l'ordre du jour (p. 10).

4. Union économique et monétaire. – Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 11).

M. Alain Juppé, Premier ministre.

PRÉSIDENTE DE MME NICOLE CATALA

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères.

MM. Gérard Saumade,
Maurice Ligot,
Charles Josselin,
Philippe Auberger,
Jean-Claude Lefort.

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.

M. Robert Pandraud, président de la délégation pour l'Union européenne.

MM. Jean Royer,
Adrien Zeller,
Nicolas Sarkozy,
Georges Hage,
Bruno Retailleau.

M. le ministre de l'économie et des finances.

Clôture du débat.

5. Supplément de loyer de solidarité. – Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 40).

6. Dépôt de rapports (p. 40).

7. Dépôt de rapports en application de lois (p. 40).

8. Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 40).

9. Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat (p. 41).

10. Communication relative aux assemblées territoriales (p. 41).

11. Ordre du jour (p. 41).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE

M. le président. La parole est à M. Paul Mercieca.

M. Paul Mercieca. Comme la plupart des Français, les députés communistes sont pour une grande politique internationale de réduction des potentiels militaires et la définition de nouveaux rapports entre les peuples.

Dans le même temps, ils estiment que l'Etat doit assumer les responsabilités fondamentales qui lui incombent : la sécurité et l'indépendance de notre territoire. Ces deux objectifs ne sont pas contradictoires si on a la volonté d'avancer pas à pas vers un monde nouveau.

Mais, eu égard à ce que nous savons des orientations, qui se dessinent, vers une défense intégrée au niveau de l'Europe, les personnels militaires et civils de la défense s'interrogent : la France conservera-t-elle demain une industrie assurant les moyens de sa défense, alors que l'on parle de dizaines de milliers de suppressions d'emplois dans l'industrie de l'armement ? (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie ! Laissez M. Mercieca poser sa question !

M. Paul Mercieca. Ce n'est pas un sujet de plaisanterie ! Les personnels intéressés jugeront !

M. Paul Mercieca. Demain, aurons-nous encore les moyens d'une défense de caractère national (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

M. André Fanton. Mercieca-la-guerre !

M. Paul Mercieca. ... c'est-à-dire d'une organisation de la défense du territoire et d'une protection de notre pays indépendante, associant les forces vives de la nation par le biais de la conscription ?

Il serait paradoxal, alors que l'on dit combattre la fracture sociale, de supprimer un moyen d'intégration autour des valeurs républicaines qui peut être amélioré. Le « service civique » ne serait-il pas un cache-chômage ? Ne servirait-il pas à utiliser notre jeunesse comme main-d'œuvre à bon marché ?

Enfin, on a annoncé par voie de presse que M. le Président de la République s'adresserait aux Français jeudi soir, après la réunion du conseil de défense, pour annoncer ses choix concernant la réforme des armées.

J'en viens à ma question. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Faut-il en conclure que le grand débat que l'on nous annonçait sera définitivement clos avant même d'avoir commencé, dès la prestation du chef des armées comme ce fut malheureusement le cas pour la reprise des essais nucléaires ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Roger Romani, *ministre des relations avec le Parlement.* Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de M. le ministre de la défense, qui m'a prié de vous répondre.

Comme vous le savez, nous arrivons au moment où les travaux du comité stratégique, commencés il y a huit mois, vont faire l'objet de décisions du chef de l'Etat qui vont déterminer l'évolution future de nos armées, de leur format et de leur équipement.

Dès que les décisions du chef de l'Etat seront connues, c'est-à-dire cette semaine, la nation en sera informée. Vous avez souhaité un large débat, il sera ouvert ; le Premier ministre l'a confirmé dans cette enceinte il y a quelques jours.

Vous avez manifesté votre souci de l'indépendance nationale bien qu'ayant critiqué, dans votre péroraison, la poursuite des expériences nucléaires, ce qui est un peu contradictoire, vous en conviendrez. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) Je peux vous affirmer que le Gouvernement est soucieux, comme vous, de l'indépendance de notre nation, et que vous pourrez participer au large débat qui aura lieu sur cette question fondamentale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

TAUX D'INTÉRÊT

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances ou à M. le ministre délégué chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

Périodiquement, la presse fait état d'une baisse des taux d'appel d'offres de la Banque de France, qui serait le signe d'une baisse des taux à court terme dans notre pays. Mais pour le consommateur, qui n'a accès ni au marché monétaire ni au marché interbancaire, ce taux n'a aucune signification. C'est même une illusion de diffuser largement ce taux dans le public alors qu'il est très éloigné des taux pratiqués tant pour le crédit à la consommation que pour le crédit au logement.

Aussi ne serait-il pas plus judicieux, comme signal d'une baisse du taux des crédits pour les particuliers et comme encouragement à l'emprunt – ce que les pouvoirs publics semblent rechercher par un nouveau dispositif de réduction des impôts –, de publier régulièrement les taux moyens pratiqués tant pour les prêts à la consommation que pour les prêts au logement, ou, à défaut, de publier une échelle des taux habituels ?

Ne serait-ce pas de nature à aider puissamment le consommateur dans ses discussions avec son banquier ou avec les organismes de crédit, et à donner ainsi plus de dynamisme à notre économie qui, dans certains secteurs, comme les biens d'équipement ou le logement, en a particulièrement besoin ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le rapporteur général du budget, je crois que vous exprimez une préoccupation tout à fait juste. Je voudrais toutefois tempérer le jugement négatif que vous avez porté au début de votre question en disant que la baisse des taux d'intérêt officiels – taux d'appel d'offres de la Banque de France, taux d'intérêt au jour le jour sur le marché monétaire – n'avait pas de signification pour l'ensemble des consommateurs.

M. André Fanton. C'est vrai ! Elle n'en a aucune !

M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Il est très important de noter qu'en trois mois, ces taux d'intérêt, sur lesquels repose l'ensemble de notre système de crédit, ont baissé de trois points et demi, et que les taux au jour le jour sont maintenant aux environs de 4 p. 100 alors qu'ils étaient à 12 p. 100 il y a trois ans.

Je note par ailleurs que, grâce aux dispositions prises par le Gouvernement, cette baisse spectaculaire des taux d'intérêt directeurs, intervenue en peu de temps, se diffuse à l'ensemble de l'économie et que les taux de base bancaires, c'est-à-dire ceux que les banques pratiquent à l'égard de leurs clients, particuliers ou entreprises, ont baissé de 0,75 p. 100 depuis le mois de décembre dernier.

Nous ne sommes pas hostiles, bien entendu, à l'idée de préciser, en calculant un ou plusieurs indices, la moyenne des taux que les banques commerciales pratiquent vis-à-vis de leurs clients, qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers, mais c'est techniquement très difficile car, comme vous le savez, ces taux varient selon la nature des risques, selon les clients et selon les banques.

Nous sommes cependant prêts à examiner avec vous, en liaison avec l'Association française des banques et l'Association française des établissements de crédit, ce qui peut être fait pour donner des informations plus justes aux consommateurs.

M. André Fanton. Il faut surtout que les banques fassent des efforts !

QUOTAS DE DIFFUSION D'ŒUVRES EUROPÉENNES

M. le président. La parole est à M. François Guillaume.

M. François Guillaume. Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture.

Lors des négociations du GATT, la France s'était attachée à obtenir l'exception culturelle pour protéger notre production cinématographique et audiovisuelle de la domination écrasante de la production américaine.

La France en avait obtenu le principe, non sans difficultés ni contreparties. Encore fallait-il consacrer dans la réalité ces bonnes dispositions. La Commission de Bruxelles s'y est attachée en proposant une modification de la directive de 1989, qui instituait une obligation de diffusion d'œuvres européennes. Or cette obligation n'était que de principe, puisqu'elle n'était pas assortie de contraintes réelles.

Le Conseil des ministres européens n'a pas retenu la proposition de la Commission qui proposait de renforcer le dispositif, il a simplement reconduit les dispositions de 1989, ce qui semblait vous convenir, monsieur le ministre.

Or voilà que le Parlement européen vient de décider de proposer un renforcement de l'obligation de diffuser des productions européennes. Le Conseil des ministres va donc être à nouveau obligé de débattre du problème et de préciser s'il suit le Parlement européen ou s'il revient à son texte ; encore faut-il, dans ce dernier cas, que le vote du Conseil des ministres pour rejeter les amendements du Parlement européen soit unanime.

Vous disposez donc d'un atout important pour obtenir un renforcement du dispositif, au-delà des dispositions déjà adoptées par le Conseil des ministres. Ma question est simple : qu'allez-vous faire de cet atout essentiel pour la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le député, nous devons tout d'abord nous féliciter du vote du Parlement européen. Je ferai à ce propos une remarque politique et une remarque technique.

Remarque politique : lorsque la France est unie, elle est forte. Tous les représentants français au Parlement européen ont décidé d'avoir une attitude commune, et c'est ce qui fait que nous avons finalement gagné.

J'en viens à la remarque technique. Le vote sur la directive Télévision sans frontières présente un enjeu stratégique majeur pour notre pays, à la fois pour nos industries de programmes et pour notre culture. Je vais donc vous dire très clairement ce que je ferai lors des réunions du Conseil des ministres européens.

En novembre 1995, j'ai pu obtenir le maintien du dispositif des quotas. Maintenant, je vais me faire entendre du Conseil des ministres, en m'appuyant sur la décision du Parlement européen, afin que nous renforçons le système.

Je crois plus généralement que nous devons nous battre contre les « monocultures », les cultures dominantes, et pour les cultures plurielles ; c'est ce que je ferai au prochain Conseil des ministres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

ENSEIGNEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

M. le président. La parole est à Mme Henriette Martinez.

Mme Henriette Martinez. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

Alors qu'un vaste plan d'aménagement des rythmes scolaires se met en place, de nombreuses écoles se voient privées, depuis la rentrée de septembre 1995, de l'enseignement des activités physiques et sportives dans le cadre de la polyvalence dont elles bénéficiaient auparavant.

En effet, la réglementation de l'éducation nationale, sur laquelle j'avais interrogé le 18 octobre dernier votre collègue ministre de l'éducation nationale, interdit aux personnels titulaires du BEESAPT d'intervenir dans les écoles. Cela a pour conséquence de réduire à l'inactivité des personnels compétents, qui ont toujours donné satisfaction dans leurs fonctions, et de priver les enfants de l'enseignement du sport dont ils bénéficiaient auparavant. Cette mesure frappe particulièrement les petites et moyennes communes dont le budget ne permet par le remplacement de ces personnels.

Quelles mesures entendez-vous prendre pour que les personnels titulaires du BEESAPT puissent à nouveau intervenir dans les écoles et contribuer ainsi à promouvoir la pratique du sport pour tous les enfants, ainsi que vous le souhaitez ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

M. Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Madame le député, j'ai le plaisir de vous indiquer qu'un arrêté a été pris, le 28 décembre dernier, autorisant les titulaires du BEESAPT à encadrer et à animer des activités physiques et sportives pour tous les publics, notamment le public d'âge scolaire, ainsi qu'à intervenir dans le secteur scolaire et périscolaire en assistant les équipes pédagogiques.

Ainsi, à l'avenir, l'encadrement des activités d'initiation, de même que celui des activités de perfectionnement et de compétition, pourra être assuré par des titulaires du BEESAPT.

Vous le voyez, nous n'avons pas perdu de temps pour prendre en compte vos interrogations et permettre aux titulaires de ce diplôme de contribuer au développement de l'enseignement du sport à l'école, en particulier – et je sais que cette question vous intéresse – dans le cadre des expériences d'aménagement des rythmes scolaires actuellement en cours. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

BRODEURS DU CAMBRÉSIS

M. le président. La parole est à M. Claude Pringalle.

M. Claude Pringalle. Ma question s'adresse à la fois à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat et à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

Voici un mois, M. le ministre de l'industrie a eu l'occasion de répondre à notre collègue Robert Galley sur les conséquences désastreuses des dévaluations monétaires opérées par certains pays membres de l'Union européenne. Outre cette difficulté structurelle qui handicape gravement toute notre industrie nationale, certains métiers supportent également une concurrence internationale totalement déséquilibrée, qui met leur vie en danger ; est notamment concernée la broderie, fleuron de l'art textile français et symbole du savoir-faire historique du Cambrésis. Aussi la Commission européenne propose-t-elle aujourd'hui au Conseil des ministres d'augmenter considérablement les quotas d'importation de produits textiles en provenance de certains pays, comme la République populaire de Chine, en fonction du respect des travailleurs locaux. Cette proposition fait suite aux augmentations des quotas en faveur du Vietnam et de la Turquie. Ce double coup de boutoir n'est pas supportable pour les artisans brodeurs. Ainsi, dans le Cambrésis, qui représente plus de 80 p. 100 de la production nationale, plus de 200 métiers à broder sur 360 sont aujourd'hui arrêtés, 30 dépôts de bilan ont été enregistrés depuis le 1^{er} janvier et 800 emplois sont menacés à court terme.

Il ne s'agit pas ici d'un transfert de productions devenues marginales vers un pays en voie de développement, mais d'un pan de notre tradition nationale qui est menacé. A ce rythme, les tapisseries d'Aubusson seront demain pakistanaïses, la porcelaine de Limoges *made in Taïwan* et les mouchoirs de Cholet importés de Corée !

Il existe en France un petit nombre de productions historiques qui scellent notre identité nationale. Les brodeurs appartiennent à cette tradition. Seule la mise en place d'un statut particulier permettra de préserver cette mémoire.

Dans l'immédiat, monsieur le ministre, je souhaite que vous puissiez nous informer sur la position qu'adoptera la France face aux propositions de la Commission. Va-t-on contraindre les façonniers-brodeurs à travailler pour les seuls musées locaux ou reconnaître enfin que leur production est suffisamment spécifique en limitant l'augmentation des quotas d'importation ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, vous avez fait allusion aux difficultés des façonniers-brodeurs de Cambrai et évoqué en particulier la concurrence de la Turquie et de la Chine.

Concernant la Turquie, il n'y a malheureusement plus de quotas depuis le 1^{er} janvier 1996, à la suite de l'accord de libre-échange intervenu entre ce pays et l'Union européenne.

S'agissant de la Chine, les quotas sont contraignants. Si, en 1995, ce pays a dépassé de manière outrancière les quotas qui lui étaient ouverts sur les marchés européens, les dépassements seront, à la suite d'un accord conclu en décembre 1995, imputés sur les quotas de 1996, ce qui limitera d'autant l'entrée des produits chinois sur les marchés européens.

Ce type de concurrence est lié au niveau des coûts de production mais aussi au développement du dumping monétaire, le rapport entre les pouvoirs d'achat étant de 1 à 10 et celui entre les changes de 1 à 50. La solution doit donc être cherchée, à côté des discussions au sein de l'OMC, dans un accord de régulation des monnaies.

Il est absolument nécessaire de lutter de toutes nos forces au niveau européen contre la contrefaçon et le piratage de la propriété industrielle, qui constituent les principales formes de concurrence déloyale.

Enfin, pour ce qui concerne les façonniers-brodeurs de Cambrai, je souhaite, monsieur le député, que nous nous rapprochions afin de voir ce que nous pouvons faire ensemble pour les aider. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

CORSE

M. le président. La parole est à M. Jean Glavany.

M. Jean Glavany. Monsieur le Premier ministre, la Corse vit depuis plusieurs jours au rythme tragique d'un mort par jour et est engagée dans un processus de règlements de comptes entre factions d'autodestruction dont aucun responsable, digne de ce nom, ne saurait se réjouir.

Ces morts, mes chers collègues, sont les victimes de la faiblesse de l'Etat républicain !

Au même moment, toujours en Corse, un étudiant marocain, victime dans la plaine d'Aléria, il y a quelques mois, d'une sorte de « tir au pigeons » de chasseurs rentrant bredouilles, se trouve menacé d'expulsion à peine sorti de l'hôpital, alors que sa rééducation n'est pas encore entamée et sans que ses agresseurs aient été le moins du monde inquiétés.

Belle justice républicaine que celle qui n'est dure que pour les victimes !

C'est dans ce contexte – ce contexte odieux – que le procureur général de Bastia demande, dans une circulaire adressée aux procureurs de l'île, la circonspection dans les affaires de violence. Je dis bien : « circonspection », mais chacun aura compris « indulgence » ou, à tout le moins, « double langage ».

Monsieur le Premier ministre, ma question est simple : y a-t-il encore un Etat de droit républicain en Corse ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. La question de la Corse est importante et grave car elle se pose à l'ensemble de la société et de la nation françaises. Dans ces conditions, je pense qu'on peut la traiter sur un mode moins polémique que celui que vous avez choisi, monsieur le député. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Henri Emmanuelli. Pas ça ! Pas vous !

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie ! Poursuivez, monsieur le garde des sceaux.

M. le garde des sceaux. Aujourd'hui, une perspective nouvelle est ouverte pour la Corse, celle du dialogue et de la loi.

Elle s'est ouverte d'abord avec l'élection de Jacques Chirac à la Présidence de la République (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), ensuite par la décision du Gouvernement de mettre le dossier de la Corse dans ses priorités, enfin avec le voyage que mon collègue Jean-Louis Debré...

M. Jean-Claude Lefort. Démission !

M. le garde des sceaux. ... a effectué au mois de janvier et celui que j'ai moi-même accompli il y a quelques jours dans l'île...

M. Christian Bataille. Répondez à M. Glavany en vous adressant à lui ! C'est lui qui a posé la question !

M. le garde des sceaux. ... dans le but de réaffirmer la politique du Gouvernement, qui est à la fois celle du dialogue et de la fermeté.

Le dialogue, c'est celui entre tous ceux qui veulent, au grand jour, à mains nues (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et dans le cadre des institutions démocratiques, participer au développement de l'île et à la gestion de ses affaires. L'Assemblée de Corse – avec son président – comme le Gouvernement ont organisé ce dialogue. Celui-ci se poursuit et porte ses fruits.

M. Henri Emmanuelli. Et ceux qui tirent à la chevronne, ils dialoguent ?

M. le garde des sceaux. Mais il faut, dans la perspective d'une paix civile durable et d'un développement économique, social et culturel réel...

M. Christian Bataille. Ce sont des mots creux !

M. le garde des sceaux. ... que soit remplie une condition : l'application de la loi. C'est pourquoi j'ai dit à Bastia, le 8 février, que la loi, la justice et l'Etat de droit constituaient le socle sur lequel devaient se construire ce dialogue et cette marche vers la paix civile et un développement nouveau. C'est dans ce sens qu'agit le Gouvernement.

Telles sont les instructions que le ministre de l'intérieur et moi-même avons données.

M. Jean-Claude Lefort. Démission !

M. le garde des sceaux. Ce sont celles que nous appliquons. Vous verrez, monsieur le député, au-delà de vos vociférations, quels en seront les résultats.

Je confirme que l'objectif est le développement économique, social et culturel de la Corse. L'Etat, en Corse, c'est non seulement la loi et la justice,...

M. Christian Bataille. Matamore !

M. le garde des sceaux. ... mais c'est aussi la solidarité nationale, le rassemblement de tous ceux qui veulent que, dans la République, dans l'espace méditerranéen, la Corse connaisse, par le dialogue, un destin différent de celui dont elle a souffert depuis vingt ans.

M. Louis Mexandeau. Sans cagoule !

M. le garde des sceaux. Depuis vingt-deux ans, aux côtés de Jacques Chirac, je suis les affaires de la Corse et je suis probablement l'un des mieux placés ici pour affirmer que s'ouvre aujourd'hui une nouvelle perspective : une perspective de paix, une perspective de développement, et non pas une perspective politique, une perspective partisane. Cette perspective est capable de nous rassembler tous autour du destin de la Corse dans la nation française ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du*

Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Charles Ehrmann. La France est une et indivisible !

STAGES EN ENTREPRISE POUR ÉTUDIANTS

M. le président. La parole est à M. Serge Janquin.

M. Serge Janquin. Je voudrais d'abord faire observer à M. le garde des sceaux que la question de mon collègue Jean Glavany n'était nullement polémique. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) En tout cas, elle avait beaucoup plus de dignité que la réponse qui y a été apportée. (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. François Vannson. C'est une provocation !

M. Serge Janquin. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

« Votre CV nous intéresse. Nous ne pouvons vous offrir un emploi mais nous pouvons vous proposer un stage de trois mois » : telle est, monsieur le ministre, la réponse que font désormais le plus souvent les patrons aux demandeurs d'emploi, particulièrement aux plus jeunes, qu'ils soient sans diplôme ou qu'ils aient une maîtrise ou un DES.

M. Hervé Novelli. Et c'est reparti !

M. Serge Janquin. Cette pratique, qui se développe et qui associe une rémunération dérisoire à un travail parfois très qualifié, conduit même à des réinscriptions universitaires de convenance. Dans tous les cas, elle contribue à la déflation salariale et à la démotivation des salariés, notamment des jeunes, sans créer d'emplois car ces mauvais stages chassent les bons emplois.

Qu'entendez-vous faire pour moraliser ces situations et traquer ces manquements à l'application normale du droit du travail ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué pour l'emploi.

Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi. Monsieur le député, je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser l'absence de M. Barrot. Je répondrai à votre question en son nom.

Le sujet que vous évoquez est important. En effet, les stages en entreprise pour les étudiants font normalement partie de l'enseignement lui-même. Ces séquences, dites « alternées », de formation sont très souhaitables ; elles correspondent aux vœux des entreprises, des étudiants comme des professeurs. On ne peut que se réjouir de voir atténuée une coupure regrettable entre le monde enseignant, celui de la formation initiale, et le monde de l'entreprise, celui de la vie active.

Mme Véronique Neiertz. Ce n'est pas la question !

Mme le ministre délégué pour l'emploi. Lors du sommet du 21 décembre 1995,...

M. Maxime Gremetz. Hors sujet !

Mme le ministre délégué pour l'emploi. ... il a été convenu que le Gouvernement et les partenaires sociaux réfléchirait à la mise en place d'expériences de longue

durée en entreprise s'intégrant dans le cursus universitaire. Et ce n'est pas hors sujet : c'est au contraire le cœur du sujet ! En effet, on ne voit pas pourquoi on se dispenserait de stages qui sont souhaités par les étudiants.

En revanche, il est juste de dénoncer les dérives que certaines pratiques illustrent. Il faut bien entendu plus que les dénoncer : il convient d'y mettre un terme. Des initiatives ont déjà été prévues à ce sujet, sous forme de chartes conclues avec certaines organisations de chefs d'entreprise ou de cadres dirigeants, ou sous forme de contrôles plus précis des inscriptions universitaires.

Surtout, et nous nous y attachons, il faut traiter la question de fond, c'est-à-dire la difficulté actuelle d'accès à l'emploi des jeunes diplômés. L'APEJ et le contrat d'adaptation constituent des réponses à ces difficultés, mais nous savons bien que ces réponses sont tout à fait insuffisantes. C'est la raison pour laquelle il a été convenu d'intégrer ce sujet dans les programmes régionaux d'accès à l'emploi des jeunes prévus par le sommet social du 21 décembre dernier. Cela se fera lors de négociations avec l'ensemble des partenaires : patronat, salariés, élus locaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

PARTICIPATION DES ÉLUS LOCAUX À LA LUTTE POUR L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Yves Bur.

M. Yves Bur. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Dans une situation économique incertaine marquée par une croissance insuffisante qui risque d'entraîner une recrudescence du chômage, le combat pour l'emploi doit être la priorité nationale et demeurer au cœur du dispositif gouvernemental, ainsi que l'affirme régulièrement notre Premier ministre.

Après avoir réquisitionné les préfets, qui ont nommé des commissaires à l'emploi pour coordonner les politiques locales, M. le Premier ministre a souhaité que la mobilisation générale contre le chômage s'organise autour et avec les élus locaux en leur demandant d'en être les moteurs proches du terrain.

Je puis vous assurer, monsieur le ministre, pour en avoir fait l'expérience dans ma circonscription, que les maires sont prêts à se mobiliser pour réunir les entreprises de leur commune et pour engager des initiatives de développement local pour l'emploi.

Cependant, les moyens d'action leur font défaut. Ainsi, les listes nominatives des demandeurs d'emploi transmises aux maires par l'ANPE, conformément au décret du 24 juin 1987, n'indiquent ni le métier ni les qualifications des demandeurs d'emploi, ce qui en limite singulièrement l'intérêt opérationnel.

Par ailleurs, l'ouverture, après convention avec l'ANPE, de permanences-emploi représente des coûts non négligeables pour les communes. Il peut aussi s'agir de structures de type plates-formes multiservices pour l'emploi et l'insertion.

Seul, l'investissement représente une dépense de 150 000 à 180 000 francs par poste installé par l'ANPE et permettant l'accès au traitement informatisé des offres d'emploi et des placements.

Si vous souhaitez que les élus locaux s'engagent davantage dans la lutte pour l'emploi, pouvez-vous nous indiquer quels moyens vous entendez mettre à leur disposition ? Est-il envisageable de modifier ou de compléter le décret du 24 juin 1987 pour améliorer l'information des maires sur les demandeurs d'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué pour l'emploi.

Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi. Monsieur le député, les communes sont déjà très nombreuses à s'impliquer spontanément, même si elle ne relève pas de leur compétence, dans la lutte contre le chômage. Cela d'ailleurs est bien normal : l'élu local est l'interlocuteur naturel de ceux qui se trouvent en détresse.

Très récemment, le Premier ministre a lancé un appel aux maires de France en leur demandant de s'impliquer davantage, pour ceux d'entre eux qui ne l'avaient pas déjà fait, dans la lutte pour l'emploi et de participer aux négociations qui vont avoir lieu pour l'élaboration des plans régionaux d'accès à l'emploi des jeunes.

Des réflexions sérieuses allant dans votre sens sont en cours. C'est ainsi qu'une meilleure orientation des missions locales pour l'emploi apparaît nécessaire. Il conviendrait notamment de leur permettre, outre de poursuivre leur mission traditionnelle d'accompagnement social, de rendre aux jeunes les mêmes services que l'ANPE. Cette transformation des missions locales en espaces-jeunes est d'ores et déjà concrétisée par la mise à disposition de ces derniers de 180 agents de l'ANPE.

Une dotation de 5 millions de francs permet une prise en charge partielle par l'Etat de l'équipement informatique nécessaire.

Les maires peuvent jouer un rôle central pour mobiliser, dans le cadre de leur commune, des bénévoles prêts à participer à des opérations de parrainage ou d'accompagnement de jeunes. Ils pourront être ainsi les médiateurs que nous souhaitons qu'ils soient.

Enfin, pour répondre à votre question précise sur les listes communiquées par l'ANPE aux communes, si vous disposez aujourd'hui des nom, prénom et adresse des demandeurs d'emploi ainsi que, le cas échéant, de l'indication du revenu de remplacement qui leur est versé, nous n'avons pas pour l'instant la possibilité de compléter ces données par des informations sur la qualification professionnelle. Jacques Barrot et moi-même allons à ce sujet contacter la CNIL afin de modifier cet état de choses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

INTEMPÉRIES EN AQUITAINE

M. le président. La parole est à M. Xavier Pintat.

M. Xavier Pintat. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

La région Aquitaine a subi, les 7 et 8 février, une tempête d'une violence sans précédent.

En Gironde, les rafales de vent ont atteint 170 kilomètres-heure sur la côte, soit des rafales plus violentes que le cyclone Hortense, et 80 000 abonnés ont été privés d'électricité, certains pendant plus de huit jours.

Nous déplorons cinq morts, un disparu, des dizaines de blessés et des dégâts matériels considérables.

Notre département donne un spectacle de désolation : des centaines de toitures ont été arrachées et plus d'un million d'arbres ont été abattus.

Dans le Médoc, les digues qui bordent l'estuaire de la Gironde et qui protègent des terrains agricoles situés au-dessous du niveau de la mer ont subi d'importants dégâts. Des brèches sont constatées sur certaines digues comme celle de Valeyrac, qui menace de rompre.

Les Aquitains viennent d'apprendre que la tempête qu'ils viennent de subir ne justifie pas partout le recours à la procédure de catastrophe naturelle. En effet, les dommages dus au vent ne relèvent pas de l'application de la loi du 13 janvier 1982 sur les catastrophes naturelles. Ces dégâts sont en principe indemnisables par le jeu des contrats d'assurance. Je ne ferai à cet égard qu'une seule remarque : quelle assurance va couvrir la réparation des digues de la Gironde qui protègent des eaux plusieurs milliers d'hectares ?

Vous comprendrez dans ces conditions que l'on puisse s'interroger sur les raisons qui justifient une telle différence de traitement entre les catastrophes dues au vent et celles dues à l'eau.

En outre, la perspective de négocier avec les seuls assureurs inquiète quelque peu la population car l'indemnisation doit tenir compte de l'urgence de certaines situations et du caractère exceptionnel de la catastrophe.

Vous serait-il possible de rassurer les Girondins et les Aquitains sur les conditions de l'indemnisation des victimes de cette tempête et des réparations urgentes des infrastructures publiques endommagées ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous m'avez entretenu à plusieurs reprises des conséquences de la catastrophe due à la tempête qu'a essuyée votre région les 7 et 8 février.

M. Didier Boulaud. C'est le Gouvernement qui est une catastrophe !

M. le ministre de l'intérieur. Vous avez vous-même déjà répondu à votre question puisque vous avez rappelé que la loi du 13 janvier 1982 ne faisait pas entrer dans les catastrophes naturelles les dégâts dus au vent et à la tempête.

Cela dit, le Gouvernement a étudié le problème. Compte tenu des dégâts qui ont été causés et des drames qui en ont découlé, les pouvoirs publics examineront avec attention les demandes d'aide pour la reconstruction des équipements publics, notamment des digues non couvertes par les assurances. Néanmoins, je le répète, le régime normal est celui des assurances. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

LÉGISLATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE CHASSE

M. le président. La parole est à M. Pierre Lang.

M. Pierre Lang. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le 24 juin 1994, notre assemblée adoptait, à la quasi-unanimité, une proposition de loi que j'avais présentée, échelonnant par décades les dates de fermeture de la chasse du gibier d'eau (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) entre le 31 janvier et le dernier jour du mois de février en fonction des espèces et de leurs habitudes migratoires. Ces dispositions étaient conformes à l'esprit de la directive européenne 79/409 ainsi qu'aux conclusions du rapport demandé par le Gouvernement au Muséum d'histoire naturelle et à l'Office national de la chasse.

Conscients de leurs responsabilités, les chasseurs ont accepté la limitation dans le temps du prélèvement de certaines espèces. Mais – stupeur ! – la semaine dernière, le Parlement européen a voté un texte à l'initiative de Mme Van Putten (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*), soutenue par les *Grünen* européens, qui fixe au 31 janvier la date de fermeture de toute chasse des oiseaux. Cela est contraire à nos traditions, à nos règles, ainsi qu'à nos lois. Cela est contraire à la directive européenne 79/409. Ce texte européen est inacceptable.

M. Pierre Mazeaud. Tout à fait !

M. Pierre Lang. Monsieur le Premier ministre, nous attendons de vous que vous défendiez clairement la position des chasseurs, soutenus par les parlementaires français.

M. Pierre Mazeaud. Enfin !

M. Pierre Lang. M. Barnier, ministre délégué aux affaires européennes, connaît parfaitement ce dossier car il était ministre de l'environnement au moment de la discussion de la loi de 1994. Il doit nous défendre auprès de la Commission européenne.

Je suis un Européen convaincu.

M. Pierre Mazeaud. Bravo !

M. Maxime Gremetz. Quel démagog !

M. Pierre Lang. Dans ma circonscription, je vis l'Europe au quotidien. Ne laissons pas tuer l'idéal européen par un débordement injustifié de la législation européenne sur notre droit français, inspiré des réalités du terrain et de nos traditions.

M. Pierre Mazeaud. Très juste !

M. Pierre Lang. Les chasseurs français veulent gérer la faune sauvage dans notre pays conformément à leurs traditions régionales avec leurs différents modes de chasse – chasse à tir, chasse au vol, chasse à courre –...

M. Pierre Mazeaud. Et vive l'Europe !

M. Pierre Lang. ... et en fonction des progrès de la science, notamment de la biologie. C'est un domaine où le principe de subsidiarité doit s'appliquer, sinon se développera, dans nos campagnes, un profond sentiment anti-européen.

Monsieur le Premier ministre, nous attendons de vous un soutien sans faille de nos thèses auprès de la Commission européenne. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, le Gouvernement partage votre sentiment non pas un peu, non pas

à moitié, mais complètement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Et c'est un élu de l'Aquitaine qui vous le dit !

M. Charles Ehrmann. On s'en est rendu compte !

M. le ministre délégué au budget. C'est la raison pour laquelle, le 21 juin 1994, le gouvernement d'Edouard Balladur avait encouragé le vote à la quasi-unanimité par l'Assemblée nationale d'une loi sur la chasse des oiseaux sauvages et notamment du gibier d'eau.

S'agissant des espèces migratrices, l'existence d'un cadre général communautaire n'est pas anormale, mais le détail de la chasse, la fixation des dates d'ouverture et de fermeture notamment, doit relever de la compétence nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Jeudi dernier, le Parlement européen a émis un vote sur un projet de directive. Celui-ci va maintenant passer devant le conseil des ministres et je puis vous assurer que nous saurons réunir, autour de ce texte et autour des thèses françaises, la majorité des Etats dont nous avons besoin pour faire prévaloir notre point de vue,...

M. Ladislav Poniatski. Très bien !

M. le ministre délégué au budget. ... qui respecte à la fois le principe de subsidiarité et les données scientifiques du problème. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME EN RUSSIE

M. le président. La parole est à M. Alain Ferry.

M. Alain Ferry. Monsieur le Premier ministre, la Russie connaît aujourd'hui de fortes tensions internes qui sont liées à sa situation économique, sociale et politique. En effet, outre le conflit avec la Tchétchénie, ce pays est entré en campagne pour de futures élections présidentielles. Le président sortant, Boris Eltsine, a déclaré sa candidature à sa propre succession pendant votre visite dans ce pays, visite au cours de laquelle vous avez annoncé une ouverture de crédits à destination de l'économie russe pour un montant de quatre milliards de francs.

Monsieur le Premier ministre, ma question est triple. Tout d'abord, pouvez-vous informer la représentation nationale de la position de la France à l'égard de la manière dont le président russe traite le conflit tchétchène, qu'on le soupçonne d'utiliser ?

Ensuite, la France et l'Occident sont perçus comme souhaitant la réélection de M. Eltsine et mettant en œuvre tous les moyens dont ils disposent pour atteindre ce but. Est-ce vraiment notre rôle ?

M. Jean-Claude Lefort. Ingérence !

M. Alain Ferry. Enfin, la France et ses partenaires ne peuvent négliger l'importance géostratégique de la Russie. Toutefois, lorsque des événements tragiques se produisent ne devrions-nous pas faire prévaloir la notion de respect de l'individu et des Droits de l'homme sur celle de l'intérêt économique ?

M. Louis Mexandeu. Tout à fait !

M. Alain Ferry. Quel est votre sentiment, monsieur le Premier ministre ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, le Premier ministre s'est rendu la semaine dernière en Russie à la tête d'une délégation qui comprenait également le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur et le ministre de l'environnement. Au cours de ce voyage, qui présentait essentiellement un caractère économique, il n'a rencontré ni le président Eltsine ni d'ailleurs aucun des candidats à l'élection présidentielle russe. La France ne se mêle ni de la politique intérieure russe, ni de celle des autres pays. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Christian Bataille. Tartuffe !

M. le ministre délégué au budget. Le Premier ministre a obtenu de son homologue l'assurance que la politique de réforme serait poursuivie en Russie à la fois du point de vue politique – avancée vers la démocratie – et du point de vue économique. C'est important à la veille de l'examen du dossier économique russe par le fonds monétaire international.

Les contacts que le Premier ministre a eus en Russie ont permis de déboucher sur plusieurs accords, notamment sur le renouvellement d'une ligne de crédits de 1,5 milliard de francs et sur l'accord d'un financement de 2,5 milliards, qui permettra d'échanger du matériel pétrolier français contre du pétrole russe.

Enfin, les rencontres auxquelles le Premier ministre a participé à Kazan, dans la république autonome du Tatarstan, ont permis la conclusion de marchés importants de fourniture, par Thomson, d'équipements pour l'aéroport de Kazan et de fourniture de sucre par l'entreprise Sucre et Denrées.

M. Louis Mexandeu. Et les Tchétchènes ?

M. le ministre délégué au budget. Notre objectif est de faire en sorte que la France, qui ne représente, à l'heure actuelle, que 3 p.100 du marché russe, contre 8 p.100 pour les Etats-Unis et 21 p.100 pour l'Allemagne (« *Et les Tchétchènes ?* » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste) ait des rapports politiques et économiques avec la Russie qui correspondent mieux à son poids en Europe. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Bataille. Allez voir à Grozny !

SUBVENTIONS DES COMMUNES AUX CLUBS DE FOOTBALL PROFESSIONNELS

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Ma question s'adresse à M. Guy Drut et concerne les relations entre les communes et les clubs de football professionnels.

Auxerre, ville moyenne de 40 000 habitants, a versé l'an dernier à son club, l'AJA, une aide globale de 6,9 millions de francs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) A cet égard, je tiens d'ailleurs une note à la disposition de tous les députés qui souhaiteraient la posséder.

M. Christian Bataille. Pourquoi est-il sur les bancs de la gauche, celui-là ? Ce n'est pas sa place ! Sa place est à droite !

M. Jean-Pierre Soisson. Un décret du 24 janvier 1996 fixe les règles d'attribution des subventions aux clubs et limite leur montant à un pourcentage des recettes obtenues par le club l'année sportive précédente. L'application de ce décret soulève quatre questions.

M. Christian Bataille. On se demande ce qu'il fait là !

M. Jean-Pierre Soisson. Premièrement, par subventions, faut-il entendre uniquement les subventions de fonctionnement ou faut-il y inclure les aides à l'équipement, les dépenses de matériel et les prestations diverses ?

Deuxièmement, le décret limitant le montant total des subventions des collectivités publiques, qu'elles soient attribuées par la région, par le département ou par la commune, quelle sera l'autorité administrative chargée de regrouper et de contrôler les subventions ?

Troisièmement, pour fixer un pourcentage de recettes et dans un souci de transparence, ne faudrait-il pas que les communes aient connaissance des comptes des clubs auxquels elles versent des subventions ?

M. Christian Bataille. Il mérite de finir ministre ! Pensez-y pour le prochain gouvernement !

M. Jean-Pierre Soisson. Quatrièmement, quelles orientations souhaitez-vous donner aux relations contractuelles qui vont désormais régir les rapports entre les clubs et les collectivités territoriales ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Bataille. Ministre des sports, ce serait bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

M. Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur le député, si j'ai pris la décision de publier ce décret, c'est parce que, à votre image, de nombreux maires, de nombreux clubs s'interrogeaient régulièrement sur les modalités d'interprétation des textes, craignant de se trouver dans l'illégalité. Comme vous le montrez fort bien, des questions subsistent.

A vos trois premières interrogations, je puis répondre que le chiffre des subventions sera calculé toutes aides confondues si elles n'ont pas de contrepartie, que le préfet de département aura la charge de les contrôler, enfin qu'il me paraît normal qu'un club fournisse ses comptes.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très bien !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. La quatrième question que vous me posez est fondamentale. Je ne suis pas certain, pour ma part, que la disparition totale des aides aux clubs professionnels soit une bonne chose. Il faut en effet mesurer l'atout économique et le facteur d'animation sociale que représente le football pour une ville comme Auxerre et pour beaucoup d'autres en France. Je souhaite donc que l'ont réfléchisse un peu plus avant d'agir et j'ai annoncé, avant même la sortie du décret en cause, la constitution d'un groupe de travail associant l'Etat, le mouvement sportif, les collectivités locales et les personnalités qualifiées,...

M. Christian Bataille. Prenez M. Soisson comme président ! Ce serait bien ! (*Sourires.*)

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. ... pour travailler sur l'avenir des relations entre le mouvement sportif et les collectivités locales. Cela suppose une réflexion sur les subventions bien sûr, mais aussi sur les normes techniques qui s'appliquent aux équipements sportifs.

Je viens d'écrire aux présidents du Comité national olympique et sportif français, de l'Association des maires de France, de l'Association des présidents des conseils généraux et de l'Association nationale des élus régionaux pour qu'ils désignent leurs représentants et je serais très honoré, monsieur Soisson, que, comme le suggère votre collègue M. Bataille (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste), vous acceptiez de faire partie de ce groupe comme personnalité qualifiée,...

M. Christian Bataille. Comme président !

M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports. ... ce qui irait dans le sens de l'intérêt collectif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en revenons à une question du groupe socialiste.

POLITIQUE SALARIALE

M. le président. La parole est à M. Pierre Forgues.

M. Pierre Forgues. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Monsieur le ministre, comme chacun le sait, au gel ou au plafonnement des salaires s'ajoutent l'augmentation des prélèvements sur les ménages – 120 milliards en 1996 – et une précarité croissante de l'emploi. La baisse de la consommation des ménages, celle de la croissance et une grave crise sociale en sont les premières conséquences. Mais on risque aussi une démotivation générale. En effet, une récente étude menée auprès des directeurs des ressources humaines montre que le gel des salaires est la cause la plus importante de la démotivation. Une autre politique salariale reste donc nécessaire, non seulement pour relancer notre économie, mais aussi pour favoriser une plus grande motivation des salariés à l'intérieur des entreprises. Or, on peut être très inquiet quant aux intentions du Gouvernement en ce domaine suite aux déclarations de son porte-parole, la semaine dernière. En effet, celui-ci opposait l'emploi et les salaires, contrairement aux promesses du candidat Jacques Chirac (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) qui, rappelez-vous, affirmait : « la feuille de paie n'est pas l'ennemie de l'emploi. »

Monsieur le ministre, quand l'Etat se décidera-t-il enfin à encourager la hausse des salaires et à renoncer à leur gel dans la fonction publique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué pour l'emploi.

Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi. Monsieur le député, le Président de la République a bien dit, lorsqu'il était candidat, que la feuille de paie n'était pas l'ennemie de l'emploi. La preuve en est d'ailleurs que, dès juillet 1995, nous avons augmenté le SMIC de 4 p. 100, ce qu'aucun gouvernement précédent n'avait osé faire ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la*

République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Pour le reste, c'est dans le cadre d'une politique budgétaire rigoureuse, d'une politique économique cohérente, d'une volonté de relance de l'économie et d'une politique en faveur de l'emploi que nous pourrions rétablir la confiance des Français et c'est alors que nous obtiendrons un mieux-être pour chacun d'entre nous.

En ce qui concerne le gel des salaires, nous devons être lucides, réalistes et objectifs. On ne peut donner de réponse uniforme, notamment au nom des entreprises privées. Il faut privilégier les négociations salariales et sociales, d'une part à l'intérieur de chaque branche, parce que la croissance n'est pas forcément la même partout, d'autre part au sein de chaque entreprise. Si nous voulons que les choix stratégiques soient les bons, que la politique salariale soit la bonne, il faut laisser aux partenaires sociaux le soin d'en décider. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

2

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

M. le président. Mes chers collègues, je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à une délégation parlementaire conduite par M. Milciades Rafael Casabianca, président du Congrès national et du Sénat et M. Juan Carlos Ramirez Montalbetti, président de la chambre des députés de la République du Paraguay. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures dix.*)

M. le président. La séance est reprise.

3

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 22 février, puis, après la semaine de suspension des travaux, du 5 au 14 mars inclus, a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Cet après-midi :

Déclaration du Gouvernement sur l'Union économique et monétaire et débat sur cette déclaration.

Mercredi 21 février à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Deuxième lecture :

- De la proposition de loi sur l'Office parlementaire d'évaluation de la législation ;
- De la proposition de loi sur l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques.

Proposition de loi sur l'interdiction faite à un candidat d'être membre de sa propre association de financement électorale.

Jeudi 22 février à neuf heures, après les questions orales sans débat :

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet sur le supplément de loyer de solidarité.

A quinze heures :

A la demande du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, en application de l'article 48, alinéa 3 de la Constitution :

- Proposition de loi sur la prise en charge de l'autisme ;
- Proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la responsabilité pénale des élus pour faits d'imprudance ou de négligence.

Mardi 5 mars à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Projet portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Mercredi 6 mars, à neuf heures :

Deuxième lecture de la proposition de loi sur l'accès des collectivités locales aux prêts Codevi ;

Suite du projet portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Suite du projet portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Jeudi 7 mars, à neuf heures, après les questions orales sans débat, et à quinze heures :

Suite de l'ordre du jour de la veille ;

Projet, adopté par le Sénat, sur les concours de l'Etat aux collectivités territoriales et les mécanismes de solidarité financière.

Mardi 12 mars, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Projet, adopté par le Sénat, sur la zone des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer ;

Deuxième lecture du projet portant diverses dispositions relatives à l'outre-mer.

Mercredi 13 mars, à neuf heures :

Projet sur le contrôle du commerce des produits chimiques précurseurs de stupéfiants.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement sur la préparation et les perspectives de la conférence intergouvernementale, et débat sur cette déclaration.

Jeudi 14 mars, à neuf heures, après les questions orales sans débat, et à quinze heures :

Projet, adopté par le Sénat, portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire.

4

UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle la déclaration du Gouvernement sur l'Union économique et monétaire et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, certains s'interrogent parfois sur le sens du combat que le Gouvernement et sa majorité mènent pour la France. Je serais tenté de résumer ce combat par deux mots : l'emploi, l'Europe, deux enjeux qui sont d'ailleurs étroitement liés.

Nous parlons aujourd'hui de l'Europe et plus précisément de l'Union économique et monétaire et, avant de laisser la parole à M. le ministre de l'économie et des finances, je souhaite vous livrer quelques brèves réflexions sur la portée de cette union aux yeux du Gouvernement.

Je commencerai par dire que, pour nous, l'Union économique et monétaire est d'abord et principalement un projet politique. Ce n'est pas une question technique, une exigence simplement économique, même si elle existe, j'y reviendrai, mais un projet politique dont l'enjeu est double. Il s'agit de l'avenir du couple franco-allemand en Europe et de l'avenir de nos nations sur la scène mondiale.

Nous sommes aujourd'hui quinze dans l'Union européenne. Nous avons promis, c'est le mot qui convient, à douze autres Etats de les accueillir parmi nous dans les années qui viennent, une fois que la conférence intergouvernementale aura fixé les règles du jeu. Nous serons donc, un jour, vingt-sept. Cet élargissement est nécessaire et il correspond à une nécessité historique.

On envisage mal que nous puissions laisser en dehors de la famille européenne ces pays qui ont souffert sous le joug communiste et auxquels, à cette période, nous avons promis de les accueillir parmi nous.

Mais, à l'évidence, cet élargissement porte en germe des facteurs de fragilisation, d'affaiblissement des solidarités au sein de l'Union.

Il est donc essentiel, pour contrebalancer ces forces centrifuges qui vont jouer au sein de l'Union européenne, de faire jouer des forces centripètes, de renforcer l'Union européenne. La monnaie est assurément l'un de ces facteurs de renforcement du couple franco-allemand, sans lequel – nous le savons – rien de durable ni de solide ne se fera en Europe.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. le Premier ministre. Pour cette raison, la monnaie unique est d'abord un choix politique. C'est un choix politique aussi du point de vue du rayonnement, du rôle de nos nations sur la scène mondiale. Sans vouloir céder à quelque angoisse que ce soit, nous voyons bien aujourd'hui que la seule superpuissance qui subsiste sur la planète n'a plus de contrepoids et se comporte donc comme telle, qu'il s'agisse de la politique, de l'économie ou du commerce. Nous voyons bien, quand nous voyageons un peu, que, vue de Pékin, de Hong Kong ou de Séoul, l'Europe ne compte que si elle est unie. L'idée se répand

dans tous ces pays-là que nous sommes des nations en déclin. La seule réponse que nous pouvons apporter c'est précisément le renforcement de l'Union européenne, la réalisation de l'Union économique et monétaire qui en est la prochaine étape.

Voilà pourquoi je dis, avec toute la force de ma conviction, que l'Union économique européenne est d'abord un projet politique.

Elle est ensuite, évidemment, une nécessité économique. Le grand marché que nous avons institué au fil des dernières années ne peut évidemment pas fonctionner dans un état de désordre monétaire total. Il est inspiré par une vision de l'économie de marché, de la concurrence, du libre-échange, qui est synonyme de progrès économique, mais qui doit aller de pair avec des règles du jeu monétaire, car nous ne pouvons pas continuer à vivre dans un ensemble où les monnaies fluctueraient indépendamment les unes des autres. Voilà pourquoi la réalisation de la monnaie unique est aussi, bien sûr, une exigence économique.

M. Jean-Claude Lefort. Il prend les autres pour des imbéciles !

M. le président. Monsieur Lefort !

M. le Premier ministre. Non ! La pédagogie ne consiste nullement à prendre les autres pour des imbéciles, car s'expliquer est une des exigences de la démocratie.

Pourquoi donc vous sentir visé, monsieur Lefort ? Je n'ai prononcé aucun nom, je dis simplement, avec modestie, que nous avons un gros effort de pédagogie et d'explication à faire, mais je le dis pour bien montrer que stabilité monétaire égale stabilité économique, croissance régulière et donc création d'emplois.

Il faut casser cette fausse équation qui veut que la rigueur économique résultant du traité que nous avons signé signifie récession et chômage. Cela n'a pas de sens. Il nous faut substituer à cette équation l'équation de la vérité : stabilité monétaire égale baisse des taux d'intérêt, croissance stable et création d'emplois ; l'Union économique et monétaire est une promesse d'emplois et non une promesse de chômage.

L'Union économique et monétaire est donc doublement nécessaire, pour des raisons politiques et économiques, mais elle reste, j'en ai parfaitement conscience, une entreprise difficile.

Sa réalisation se heurte d'abord à des difficultés techniques dont je ne parlerai pas. A Madrid, les Quinze ont adopté un scénario qui doit nous conduire à la mise en œuvre de l'euro le 1^{er} janvier 2002 au terme d'un processus en trois étapes.

Il faut également assurer la convergence des économies, mais c'est un sujet sur lequel je ne partage pas le pessimisme qui prévaut ici ou là. En France – dois-je le rappeler ? – la monnaie est stable depuis des mois et se maintient à un niveau très proche de son cours pivot avec le deutschemark. L'inflation est durablement inférieure à 2 p. 100 ; certains considèrent même qu'elle est en deçà en termes réels. Le taux d'endettement est compatible avec les exigences du traité de l'Union européenne. Les taux d'intérêt se sont beaucoup rapprochés des taux allemands. L'écart est aujourd'hui inférieur à 0,4 point pour les taux à long terme. Quant aux taux dits « futurs » – on me pardonnera cette intrusion dans le domaine des spécialistes – c'est-à-dire les taux des emprunts à cinq ans qui pourraient être contractés dans cinq ans, ils sont aujourd'hui exactement identiques, que la monnaie de

référence soit le franc ou le mark. C'est bien la preuve que les marchés croient en la faisabilité de la monnaie unique.

Voilà pourquoi, même si c'est difficile, même si cela implique des disciplines, le Gouvernement – je le redis solennellement – appliquera le traité ratifié par les Français il y a quelques années, et respectera donc le calendrier et les critères prévus.

Mais des difficultés d'un autre ordre nous attendent. Deux d'entre elles, en particulier, préoccupent le Gouvernement et exigent de nous tous d'être encore plus tenaces et imaginatifs que nous ne le sommes aujourd'hui.

Premièrement, il est clair que, dans le grand marché, ne pourront pas cohabiter l'euro et des monnaies à dévaluations compétitives : ce serait un non-sens économique. Nous avons déjà beaucoup œuvré pour provoquer la prise de conscience nécessaire. Et alors que nos partenaires et la Commission considéraient, il y a quelques mois encore, que le problème ne se posait pas, l'idée commence à faire son chemin.

Pour prévenir ce non-sens, nous devons travailler dans deux directions. Il convient, d'une part, de mettre au point un système de marges de fluctuations resserrées entre l'euro et les monnaies qui ne participeraient pas au noyau dur de la monnaie unique. Il s'agit, d'autre part, d'engager une réflexion, devant naturellement aboutir à l'action sur la conditionnalité de l'attribution des fonds structurels et sur le paiement des aides communautaires non plus en monnaie européenne, mais en monnaie du pays considéré, de façon que les pays qui prennent des libertés avec les règles de la convergence économique ne puissent pas avoir à la fois « le beurre et l'argent du beurre », c'est-à-dire les avantages de compétitivité que procurent les fluctuations monétaires et un paiement en monnaie forte des aides structurelles qu'ils reçoivent. Sur ce dossier déjà bien ouvert, la diplomatie économique et politique française doit être particulièrement active.

Deuxième sujet de préoccupation : le même problème de stabilité des changes se pose au niveau international, et plus précisément dans le contexte de l'Organisation mondiale du commerce. La France a fait admettre qu'on ne pouvait plus aller de l'avant vers de nouvelles formes de désarmement tarifaire si on ne posait pas en même temps le problème de la stabilité des monnaies sur la scène internationale. Sur ce point également, nous devons être tout à fait clairs vis-à-vis de nos partenaires internationaux – je pense, bien entendu, aux Etats-Unis d'Amérique – et vis-à-vis de la Commission de Bruxelles. Aussi avons-nous dit clairement que de nouvelles zones de libre-échange supposaient des progrès préalables dans le domaine de la stabilité monétaire internationale.

Telles sont, mesdames et messieurs les députés, les quelques remarques simples que je voulais présenter sur le caractère politique de ce projet, sur sa nécessité économique, sur les difficultés qu'il comporte, sur les précautions et les initiatives que nous avons à prendre dans les semaines et les mois qui viennent.

Je terminerai par là où j'ai commencé : la monnaie, c'est politique. On ne peut nier cette évidence.

Permettez-moi, à ce propos, de rappeler que l'article 109 du traité de l'Union européenne confie non pas à la Banque centrale européenne, mais au Conseil européen la responsabilité de définir les orientations de la politique de change et de la politique économique. Aux termes mêmes du traité, c'est donc le Conseil européen qui détient le pouvoir économique. A nous de nous assurer qu'il se comporte bien comme il le doit, c'est-à-dire

comme le gouvernement économique de l'Union européenne, dont la mission est de fixer les objectifs correspondant à ce que les peuples ont démocratiquement choisi, à charge, pour les techniciens de la monnaie, de prendre les mesures nécessaires pour que les parités soient défendues et les conditions de la stabilité monétaire et de la stabilité des prix assurées.

Si nous parvenons à nous mettre d'accord sur cette vision des choses – et je suis sûr que ce débat permettra d'avancer dans la voie d'un consensus au sein de la majorité – alors, nous pouvons envisager l'avenir de l'Union économique et monétaire, et au-delà l'avenir de l'Union européenne, avec confiance et optimisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

(*Mme Nicole Catala remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA, vice-président

Mme le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Madame le président, mesdames, messieurs les députés, lorsqu'il était venu présenter devant vous, le 13 décembre dernier, les perspectives du Conseil européen de Madrid, mon collègue Michel Barnier avait proposé, au nom du Gouvernement, qu'un débat particulier intervienne dès que possible sur les conditions de passage à la monnaie unique. Je me réjouis que ce débat ait pu être rapidement inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée, car c'est pour moi l'occasion privilégiée de vous exposer la politique du Gouvernement dans ce domaine capital pour l'avenir de notre pays.

Ces dernières semaines, les commentaires n'ont pas manqué sur la monnaie unique. Quoi de plus normal, si l'on considère l'ampleur des enjeux ? Mais ils ont parfois oublié l'essentiel pour l'accessoire, donnant à l'opinion publique, aux marchés et à nos partenaires extérieurs le fâcheux sentiment d'un défaut de cohérence et de cohésion. Nous ne devons pas sous-estimer les conséquences néfastes de cette apparente confusion.

Absorbés par le débat sur les modalités de réalisation de la monnaie unique, nos compatriotes finissent par ne plus percevoir l'intérêt fondamental d'une union monétaire qu'ils ont approuvée par référendum en septembre 1992. Étonnés par certains commentaires interrogatifs ou sceptiques, les marchés en viennent à douter des perspectives de redressement, pourtant avérées, de nos finances publiques. Déroutés par ce qu'ils analysent comme le signe d'une hésitation, nos partenaires européens en viennent à douter de nos intentions. Notre débat, aujourd'hui, n'en prend que plus de relief : il est temps de rappeler avec force l'engagement du Gouvernement dans l'Union économique et monétaire et de rappeler les perspectives dans lesquelles il situe son action en ce domaine.

Ces perspectives tiennent en quatre éléments que je me propose de développer devant vous.

La monnaie unique sert les intérêts de la France.

La France sera prête pour le 1^{er} janvier 1989, parce qu'elle respectera des critères qui ne sont pas un carcan inutile mais une garantie pour l'avenir de notre monnaie.

Dans la suite des avancées importantes réalisées à Madrid, notre pays militera à Bruxelles pour le maintien d'une solidarité exigeante à l'égard des États membres de l'Union européenne qui ne pourront accéder dès le 1^{er} janvier 1999 à la troisième phase de l'Union économique et monétaire.

Enfin, au plan national, il est temps de préparer notre pays à une échéance qui se rapproche.

La monnaie unique sert les intérêts de la France.

Nous vivons dans une économie de plus en plus internationale. Si elle sait mener à bien les réformes structurelles qui s'imposent à elle, la France sera en mesure de faire face à la compétition et de tirer sa croissance du développement du commerce mondial. Pour autant, les échanges ne peuvent se développer durablement que dans un environnement monétaire stabilisé. Les dévaluations récentes de la livre, de la lire et de la peseta ont fait subir à certains de nos secteurs industriels ou agricoles et à certaines régions des dommages considérables. Des variations monétaires erratiques peuvent, en quelques instants, ruiner les gains de productivité réels obtenus au prix de sacrifices substantiels. Ce n'est pas acceptable. Le marché unique doit trouver son achèvement dans la monnaie unique. De ce point de vue, la période transitoire en cours est quelque peu bancale.

Au-delà du cercle européen, la monnaie unique doit nous permettre d'occuper durablement la place qui nous revient dans le concert mondial. Aujourd'hui membre du G7, la France, si l'on en croit certaines projections, sera dépassée au début du XXI^e siècle par des pays comme sera la Chine, l'Inde ou la Russie. C'est donc l'Europe qui gagera demain notre présence et notre influence dans le monde. Or la monnaie unique est l'un des éléments essentiels du processus qui peut permettre à l'Europe de s'imposer sur la scène internationale.

La monnaie unique doit devenir l'une des grandes monnaies de réserve mondiale, au même titre que le dollar ou le yen. Lorsque l'on vend des produits dont la livraison s'échelonne dans le temps, il est vital de libeller le prix dans la monnaie que l'on utilise pour payer les salaires et les autres coûts de production. Disposer d'une monnaie de réserve internationale constitue à ce titre un instrument efficace de lutte contre les délocalisations d'activités et d'emplois.

Parce qu'elle est assortie de disciplines efficaces, l'Union économique et monétaire sera également un gage de stabilité interne : stabilité des prix, équilibre des finances publiques. Cela nous permettra de bénéficier de taux d'intérêt faibles qui sont, dans la durée, un facteur puissant au service de la croissance et de l'emploi.

L'accumulation des déficits publics n'a jamais permis d'établir les conditions d'une croissance saine et durable. C'est pourquoi le respect des critères de Maastricht, loin de pénaliser l'emploi et la croissance, constitue à l'inverse la condition du redressement économique, et donc le meilleur moyen de réussir la politique de lutte déterminée contre le chômage que mène le Gouvernement.

La monnaie unique est au service de la stabilité économique, dont les acteurs économiques ont besoin pour investir et pour créer des emplois. Elle s'inscrit donc en parfaite cohérence avec le pacte pour l'emploi qui fonde la stratégie du Gouvernement.

Seuls les spéculateurs feront les frais de la monnaie unique. Ils cesseront de s'enrichir en jouant sur les variations monétaires.

Pour toutes ces raisons, la France sera prête à entrer en troisième phase le 1^{er} janvier 1996.

Je l'ai déjà souvent affirmé : qu'il y ait eu union monétaire ou non, nous ne pouvions échapper à l'obligation de maîtriser nos dépenses publiques, à l'obligation de réduire nos déficits publics. C'est la condition même de notre souveraineté nationale.

Mais au-delà de ce constat d'évidence, force est de reconnaître que les critères de Maastricht sont avant tout des critères de gestion. Que disent-ils ? Que l'on ne peut vivre indéfiniment à crédit, que l'endettement doit se maintenir dans des limites raisonnables, que la facilité en matière de taux de change n'est pas payante dans la durée, que la politique monétaire doit être crédible pour assurer le financement de l'économie par des taux à long terme suffisamment bas. Nous en mesurons dès aujourd'hui les conséquences.

Quoi de plus fondé ? Chacun peut mesurer la pertinence de ces principes dans la gestion de ses propres affaires, qu'il s'agisse d'une entreprise ou de la gestion domestique.

S'il songe à mettre en commun avec des partenaires ses biens les plus précieux – et la monnaie en est un, me semble-t-il – chacun d'entre nous ne se sentira-t-il pas conforté par l'obligation faite aux associés de respecter de telles disciplines ?

Le respect de la convergence économique apparaît, sous cet angle, la condition minimale d'une solidarité étendue dans le cadre de l'union monétaire. La convergence est une impérieuse nécessité pour assurer la crédibilité de la monnaie unique.

C'est pourquoi le Gouvernement s'est résolument engagé dans une réduction progressive mais rapide des déficits publics. Le Président de la République a rappelé à de nombreuses reprises sa détermination en ce domaine. Le Gouvernement agit en fonction des orientations qu'il a définies. Votre assemblée a montré, au cours des débats budgétaires de l'automne dernier, qu'elle soutenait le Gouvernement dans son action.

Faut-il alors s'interroger sur ce qu'il adviendrait si nos déficits publics dépassaient le plafond de 3 p. 100 du produit intérieur brut en 1997 ? Singulière façon de conduire une action que de passer son temps à envisager l'hypothèse de son échec ! Le Président de la République a fixé le cap, le Premier ministre tient la barre et a, lui aussi, rappelé sa détermination. Regardons droit devant et ne perdons pas notre temps en interrogations inutiles !

La réduction des déficits est en marche. L'objectif fixé pour 1995 sera tenu. De grâce, évitons de donner à nos compatriotes le sentiment que les efforts qui leur sont demandés sont vains, alors même que les premiers résultats se font jour ! Gardons-nous de donner à des marchés toujours suspicieux des prétextes pour douter et pour spéculer !

Évitons enfin, par excès de ce qui pourrait ressembler à de la pusillanimité, d'accréditer auprès de nos partenaires l'idée fautive d'une incapacité de notre pays à se réformer. Les Français seraient-ils moins que d'autres attachés à la stabilité de leur monnaie ? Je ne le crois pas. La France serait-elle plus que d'autres vouée au déficit permanent de ses finances publiques ? Je n'en vois pas la raison.

Je le redis donc avec force devant vous : la résolution du Gouvernement est entière. La France sera dans le premier train de la monnaie unique. C'est au début de 1998 que sera dressée la liste des pays entrant en troisième phase. Ne sollicitons pas par avance « l'indulgence du jury » pour nous affranchir de principes conformes à nos intérêts bien compris.

Cette détermination est d'autant plus nécessaire que nous aurons besoin d'une pleine crédibilité pour engager les discussions qui nous attendent à Bruxelles, dans la foulée du pas décisif accompli au Conseil européen de Madrid.

Le Conseil européen de Madrid a en effet donné une nouvelle impulsion au processus de création de la monnaie unique.

Avec l'euro, les chefs d'Etat ont tout d'abord donné à la monnaie unique un nom prononçable, lisible et acceptable par les citoyens de chaque Etat membre. (*Murmures sur divers bancs.*) Je vous rappelle qu'il s'agit d'un nom complet auquel ne pourra être ajouté aucun suffixe.

Le Président de la République l'a indiqué : ce nom n'était pas notre premier choix. Nous aurions préféré conserver l'écu. Mais une union se construit à plusieurs, et il est indispensable que chaque citoyen de l'Union puisse entretenir une relation de pleine confiance avec sa monnaie.

Le Conseil de Madrid a arrêté le scénario de passage à la monnaie unique. Je me permets de vous en rappeler brièvement les grandes étapes.

Au début de l'année 1998, les chefs d'Etats arrêtent, sur le fondement des résultats de l'exercice 1997, la liste des Etats membres prêts à entrer en troisième phase.

Le 1^{er} janvier 1999, les parités de change des monnaies de ces Etats entre elles et avec l'euro sont irrévocablement fixées ; l'écu-panier officiel disparaît, sa conversion étant assurée au taux d'un écu pour un euro ; une politique monétaire unique est mise en œuvre par le système européen de banques centrales.

Le 1^{er} janvier 2002 au plus tard, les pièces et les billets libellés en euros sont introduits et les pièces et les billets libellés en monnaie nationale sont progressivement retirés, sur une période qui ne dépassera pas six mois.

Le basculement d'un ensemble significatif d'opérations en monnaie unique dès le 1^{er} janvier 1999 garantit l'irréversibilité du processus : dès ce moment, en effet, les marchés interbancaire, monétaire et des changes fonctionneront en euros.

Pour renforcer la crédibilité du processus dès son démarrage, nous avons obtenu de nos partenaires que, dès le 1^{er} janvier 1999, les émissions de dette publique négociables des Etats participants soient effectuées en euros. C'est un point évidemment capital qui répondait à une forte attente de nos opérateurs et qui permettra de crédibiliser d'emblée la monnaie unique aux yeux des marchés.

Les particuliers ne verront les effets concrets du changement qu'au moment de l'introduction des pièces et des billets en euros, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2002 au plus tard. C'est à cette date que basculeront les opérations des administrations publiques et que les comptabilités des entreprises, mais aussi des collectivités locales et de l'Etat devront être tenues en monnaie unique.

Ce passage progressif et ordonné à la monnaie unique permet de garantir le respect de l'objectif de simplicité que nous nous étions fixé. L'opération sera délicate. Il faut veiller à ce que nos compatriotes la vivent sereinement et positivement.

Au total, le scénario adopté à Madrid est un bon scénario pour la monnaie unique et un bon scénario pour la France.

Une étroite coopération entre la France et l'Allemagne a joué dans ce succès un rôle déterminant. Il est arrivé que soit mise en cause, au cours du second semestre 1995, la solidité de l'entente franco-allemande. Je puis témoi-

gner que dans ce secteur monétaire, qui est fondamental pour l'avenir de nos deux pays, la recherche constructive d'un compromis satisfaisant pour chacun a constamment guidé notre action et celle de notre partenaire d'outre-Rhin.

Cela s'inscrit dans une politique qui prend racine dans les précédentes initiatives, lancées en 1978 sous l'impulsion du Président Giscard d'Estaing et du Chancelier Schmidt, et qui ont été menées avec le succès dont témoigne la simple existence de notre débat d'aujourd'hui.

Des progrès considérables ont donc été accomplis à Madrid, l'ampleur de la tâche qui nous attend maintenant n'en est que plus grande.

Il nous revient tout d'abord de définir un cadre de stabilité budgétaire en troisième phase. Il ne s'agit pas de « durcir » le traité de Maastricht, mais de mettre en place les mécanismes qui permettront d'assurer le respect des disciplines communes. Une fois surmontée l'épreuve d'admission, les indices macro-économiques des pays membres doivent rester convergents dans la durée. Le manquement à la règle par l'un ou l'autre des Etats porterait préjudice à l'ensemble de l'Union.

Nous devons, en deuxième lieu, tout mettre en œuvre pour éviter les fluctuations excessives des parités entre l'euro et les autres monnaies de l'Union européenne. C'est la question dite « des in et des pré-in », ou encore « des in et des out ». Il y aura le cercle des pays dotés de la monnaie unique et, à l'extérieur, ceux qui seront en attente d'en disposer.

Pour éviter des mouvements destructeurs du tissu économique et de l'emploi, la France a demandé que soit institué un système de change entre la monnaie unique et les monnaies des pays en attente d'intégration monétaire.

Il convient de rappeler une fois encore que la stabilité des changes au sein de l'Union européenne est une condition nécessaire au bon fonctionnement du marché unique. Elle est également indispensable pour permettre la construction rapide d'une union monétaire qui doit inclure le plus grand nombre possible de pays membres, et le plus tôt possible.

Tout désordre porterait une très lourde atteinte à l'édifice. Il faut donc se préparer à recourir à des mécanismes efficaces qui permettent de garantir la convergence et la stabilité. Il faut sans doute envisager les moyens d'éviter que, par le biais des variations de change, les aides versées aux Etats dont la monnaie se dévalue ne se trouvent automatiquement mais indûment augmentées lorsqu'elles sont exprimées en monnaie nationale.

Il nous faudra enfin préciser le statut juridique de la monnaie unique, dont le conseil européen de Madrid a d'ores et déjà fixé les grandes lignes.

Mais nous devons également activer les préparatifs de ce passage à la monnaie unique au plan interne. Dans moins de six ans, nos compatriotes achèteront leur baguette de pain en euro et leur compte bancaire sera libellé dans cette monnaie, de même que leur épargne.

D'ici là, il aura fallu répondre aux nombreuses interrogations que ne manquera pas de susciter le changement de monnaie et prévenir les craintes qu'il risque de soulever.

Il aura fallu prendre toutes les dispositions nécessaires pour qu'au 1^{er} janvier 2002 toutes les administrations publiques, c'est-à-dire l'Etat, les institutions de protection sociale, les collectivités locales et les organismes qui en dépendent, soient prêts à basculer dans le système euro sans difficulté.

Les pièces et les billets auront dû être fabriqués en nombre suffisant. A titre d'exemple, l'administration française des monnaies et médailles aura dû, pour cette date, prévoir la fabrication, le stockage et la mise en circulation de 6,5 milliards de pièces.

Il aura fallu enfin s'assurer d'une bonne préparation de l'ensemble des agents économiques.

Le délai peut paraître long, mais l'ampleur de la tâche, convenons-en, est immense. C'est pourquoi il a paru indispensable au Gouvernement de donner, après le conseil européen de Madrid, une impulsion nouvelle aux travaux préparatoires.

J'ai constitué, au sein de l'administration des finances, une cellule chargée de la préparation du passage des administrations publiques à l'euro. Cette cellule assistera et coordonnera les différentes administrations publiques dans leurs travaux de préparation.

J'ai demandé au président du comité consultatif du Conseil national du crédit de mener à bien une mission particulière destinée à aider les acteurs économiques à franchir efficacement l'échéance qui les attend, dans la ligne des travaux préparatoires déjà menés en 1995.

D'ici la fin du premier semestre de cette année, le Gouvernement adoptera un plan de communication sur six ans qui permettra de répondre, dans la durée et de façon cohérente, aux attentes de nos compatriotes en matière d'information.

Convaincu de la nécessité d'une démarche pleinement déconcentrée dans ce domaine, j'ai enfin chargé les trésoriers payeurs généraux de coordonner, dans chaque département et dans chaque région, les actions de sensibilisation et de communication.

Le Gouvernement attache la plus grande importance à cette tâche. Le citoyen entretient en effet une relation subtile et complexe avec sa monnaie : celle-ci doit tout à la fois lui être familière et d'emploi aisé, lui inspirer confiance et le rassurer quant à sa capacité à protéger son épargne. Nous ne pouvons échouer dans l'acclimatation de l'euro dans notre pays.

Les pouvoirs publics y consacreront les moyens et l'énergie nécessaires. Mais le Gouvernement compte également sur la représentation nationale pour l'aider dans cette tâche.

Car c'est aussi vers vous que beaucoup de nos concitoyens se tourneront pour obtenir les explications qu'ils attendent. Notre responsabilité collective est lourde : c'est pour une bonne part par notre capacité à expliquer, notre efficacité à rassurer et notre volonté de mobiliser qu'une véritable relation de confiance pourra être instaurée entre les Français et leur nouvelle monnaie.

Les jeunes joueront dans ce processus un rôle qui m'apparaît essentiel. Une attention particulière devra donc être apportée au secteur éducatif. Au-delà de la monnaie, concept et instrument qu'il est urgent de rendre plus populaires et familiers, chacun doit discerner les contraintes et les perspectives de notre propre communauté nationale.

Depuis près de quarante ans, la France attache une part sans cesse croissante de son devenir à la construction européenne. L'Union européenne ne peut exister sans la France, mais l'insertion de la France dans une communauté forte est la condition du rayonnement de notre pays dans le siècle qui va s'ouvrir.

Nous avons pu mesurer les bienfaits que nous avons tirés de l'Europe depuis l'entrée en vigueur du traité de Rome, à travers la politique agricole commune ou le mar-

ché unique notamment. De nouvelles échéances importantes vont venir jaloner un processus en permanente évolution : la conférence intergouvernementale, l'élargissement.

L'avènement de la monnaie unique nous dicte un cheminement volontariste au plan politique. L'Europe devra définir sa politique économique en fonction de l'attente des Européens. La stabilité monétaire sera l'un des gages d'une plus grande sécurité en matière d'emploi.

A l'instar de l'équilibre des pouvoirs entre la Banque de France et le Gouvernement, l'Institut d'émission européen devra entretenir une relation équilibrée et exigeante avec le pouvoir politique de l'Union économique et monétaire. Les représentants des banques centrales, regroupés au sein de l'Institut monétaire européen, avancent à pas décidés. La dimension politique doit être la mesure de cette progression et ne jamais accrédi- ter la thèse d'une construction européenne purement technique.

La voie est donc tracée, l'horizon dessiné. Les Français adhèrent au projet de la monnaie unique. Ensemble, nous devons tout faire pour placer notre pays dans les meilleures conditions pour tirer les plus grands bénéfices de l'union monétaire. Pour cela, nous devons résolument « tenir le cap », avec lucidité et détermination.

La cohésion sociale appelle une lutte efficace contre le chômage. L'emploi s'enracine dans une économie saine. La santé économique a besoin d'abord de stabilité. En œuvrant pour la stabilité interne et pour la stabilité monétaire externe, nous démontrons que la France est suffisamment compétitive et forte pour consolider l'Europe, pour s'ouvrir à l'économie mondiale et préserver sa cohésion nationale. La monnaie unique, on l'a bien compris, n'est qu'un instrument au service d'un grand dessein politique.

Nos enfants nous demandent et nous pressent d'exprimer nos convictions, de dessiner l'horizon de leurs engagements, de leur donner la confiance et l'espérance, de les reconnaître comme acteurs de cette Europe en construction, une Europe solidaire, une Europe humaine.

L'Union économique et monétaire rend crédible le projet politique. Telle est bien l'ambition du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le Président. La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans cette période de confusion des événements et des idées, il est urgent de simplifier. Face à la campagne internationale qui s'est déchaînée depuis le début de l'année contre la monnaie unique – elle alimente les éditoriaux des plus grands journaux du monde – et où l'on retrouve pêle-mêle les arguments des adversaires de l'Europe et ceux des partisans et des bénéficiaires des taux de change flottants, la seule réponse est d'affirmer une volonté politique claire.

C'est ce que vient de faire M. le Premier ministre, ainsi que vous-même à l'instant, monsieur le ministre de l'économie et des finances, avec détermination et netteté. C'est d'ailleurs pour cela que la commission des affaires étrangères avait souhaité ce débat. Vos déclarations nous donnent entière satisfaction.

Mais puisque nous débattons d'un sujet difficile et parfois obscur pour l'opinion publique française, troublée par la confusion des débats, adressons-nous ensemble à elle, pour lui dire des choses très simples.

La première chose très simple a été dite avec la plus grande netteté par le Premier ministre et à l'instant par vous-même, monsieur le ministre : la monnaie unique européenne sera mise en place le 1^{er} janvier 1999. C'est la date fixée impérativement par le traité de Maastricht. Et qui oserait se lancer dans l'aventure d'une renégociation de ce traité, renégociation qui devrait faire l'objet d'un accord unanime des quinze signataires, et dans le sursaut d'obstacles d'une nouvelle ratification ? Aussi, répétons-le : la date d'entrée en vigueur de la monnaie unique sera respectée.

Deuxième message simple : pour adopter cette monnaie unique, il suffira de remplir les conditions fixées par le traité.

M. Pierre Mazeaud et M. Jacques Myard. Ah !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Vous exprimez déjà votre satisfaction ! (*Sourires.*)

M. Pierre Mazeaud. C'est une fausse interprétation ! (*Sourires.*)

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Ces conditions ne sont pas arbitraires, puisqu'elles ont pour objet de vérifier la situation de convergence des économies. Cela relève d'ailleurs d'une constatation de bon sens : pour utiliser une même monnaie, il faut conduire la même politique économique et financière.

M. Jacques Myard. Et sociale !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Fait très important et qui a été souligné par le Premier ministre : la plupart de ces conditions sont déjà largement réalisées. En effet, sortons un peu de la quotidienneté de ce débat, et rappelons-nous. Quand on a parlé pour la première fois de convergence, en 1970, dans le rapport Werner – Georges Pompidou était alors Président de la République et moi son ministre de l'économie et des finances –, nos taux d'inflation étaient très éloignés et nos taux d'intérêt divergents. Certains pays pratiquaient la liberté des mouvements de capitaux, comme l'Allemagne et la Belgique ; d'autres l'interdisaient, c'était le cas de la France. Nos banques centrales étaient tantôt indépendantes, comme la Bundesbank, tantôt placées sous la tutelle des ministères des finances, comme en France.

Aujourd'hui, sur tous ces points, les conditions de convergence sont réunies.

Reste une seule difficulté, très sérieuse il est vrai, celle du niveau des déficits publics. Le traité nous demande d'« éviter les déficits publics excessifs ».

C'est précisément ce que vous êtes en train de faire, monsieur le ministre, vous et tout le Gouvernement, dans le cadre d'un budget d'ailleurs voté par votre majorité. Le parcours est piqueté de jalons : 5 p. 100 de la PIB en 1995 – et les chiffres que vous allez publier sur les résultats de la gestion de 1995 devraient confirmer cette indication –, 4 p. 100 en 1996 – conformément, monsieur le président de la commission des finances, au budget que nous avons voté – et 3 p. 100 en 1997.

Il est évident que cette trajectoire nous impose de poursuivre notre effort et nous interdit de proposer toute dépense supplémentaire et toute prestation nouvelle qui ne serait pas gagée par une économie équivalente. Mais cet effort de réduction des déficits serait nécessaire en tout état de cause, avec ou sans Maastricht (« Très bien ! » *sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

M. Pierre Mazeaud. C'est vrai !

M. Jacques Myard. Nous sommes d'accord !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* ... si nous voulons nous arracher à la spirale déficit-endettement qui nous oblige à consacrer, cette année, près de 15 p. 100 de nos ressources budgétaires à payer les charges de la dette !

Ce résultat n'est pas hors d'atteinte lorsqu'on se souvient que le déficit du budget de 1980, et sans doute le premier ministre de l'époque s'en souvient-il – le dernier qui ait été exécuté en entier par notre majorité d'alors – en dépit de deux chocs pétroliers successifs, représentait seulement 1,1 p. 100 de la PIB !

Il est vrai que le ralentissement de la croissance, qui s'observe dans des proportions convergentes en Allemagne et en France, vient compliquer notre tâche.

Certains exultent déjà : « la récession – annoncent-ils – fera dérailler l'union monétaire ! » D'autres sont plus subtils : « Prenez-garde – recommandent-ils – à ce qu'une politique de déflation ne rende odieuse, aux yeux de l'opinion, la marche vers l'Union européenne ».

Mais il n'y a pas besoin de monnaie européenne pour vous demander, monsieur le ministre, d'écarter tout danger de déflation dans une économie sensibilisée par le chômage. A toute réduction de la demande publique entraînée par la diminution du déficit, doit correspondre une augmentation au moins équivalente de la demande financée par l'épargne. C'est d'ailleurs le sens des mesures que vous avez prises récemment et le sens de l'effort que votre majorité vous demande, je crois, de poursuivre.

La querelle des intégristes des critères me rappelle les médecins de Molière : sous prétexte de mieux soigner la monnaie européenne, ils finiront par la tuer d'une overdose de critères ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

De toute manière – tel est d'ailleurs le sentiment exprimé par M. Alain Juppé – ces prises de position sont prématurées. Je préfère vous inviter à lire, bien que cette lecture soit ingrate mais elle sera brève, ce que le Conseil européen devra apprécier objectivement, concernant les déficits publics, selon la lettre du traité de Maastricht, lorsqu'il se réunira au cours du premier trimestre de 1998 : « Le Conseil, statuant à la majorité qualifiée sur recommandation de la Commission et compte tenu des observations éventuelles de l'Etat membre concerné, décide, après une évaluation globale, s'il y a ou non un déficit excessif. »

C'est donc la commission qui fait une recommandation. Elle l'établit sur la base de l'article 104 C, paragraphe 2, du traité dont je vous lis un extrait ; ce sera ma dernière citation de ce texte quelque peu aride :

« Elle examine si la discipline budgétaire a été respectée sur la base des deux critères ci-après :

« a) Si le rapport entre le déficit public prévu ou effectif et le produit intérieur brut dépasse une valeur de référence » – laquelle est fixée, par un protocole annexe, à 3 p. 100 – à moins que :

« – le rapport n'ait diminué de manière substantielle et constante et atteint un niveau proche de la valeur de référence ;

« – ou que le dépassement de la valeur de référence ne soit qu'exceptionnel et temporaire et que ledit rapport ne reste proche de la valeur de référence. »

Vous constatez donc que le traité de Maastricht a été rédigé de manière très sage. Je ne doute pas qu'il sera appliqué de la même façon.

Après cette relecture et après avoir écouté, comme vous-mêmes, les explications du Premier ministre et du ministre des finances, il n'est plus admissible de mettre en doute le fait que la France remplira les conditions nécessaires pour l'adoption d'une monnaie unique. Pour ma part, je n'en doute pas.

Il reste encore trois missions à remplir que je voudrais évoquer brièvement, si vous m'en donnez la permission, madame le président.

Il faut d'abord communiquer à l'opinion publique l'idée que la monnaie unique sera une bonne chose pour la France : autrement dit, la faire désirer au lieu de la faire redouter. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Ce n'est pas le lieu ici de reprendre les arguments qui ont d'ailleurs été déjà évoqués : sécurité définitive de l'épargne, vieux rêve de la France populaire ; simplicité des transactions ; transparence de la concurrence ; élimination des commissions et des frais de change. Il suffit d'imaginer un instant l'alternative : l'Europe dominée par une puissante zone du deutschemark dans laquelle viendraient se fondre nos partenaires du Benelux et livrée aux dévaluations compétitives des pays à monnaies faibles. Dans ce désordre, où se situerait l'intérêt de la malheureuse France ?

C'est pourquoi la France doit se préparer à tirer parti de la monnaie européenne, à en retirer les avantages concrets pour son développement, pour son emploi, pour ses activités financières, notamment celles de la place de Paris, et pour le soutien à ses exportations. Elle a le plus grand intérêt à organiser autour d'elle une zone de stabilité de changes.

Demandez aux chefs d'entreprise, grands ou petits, dans vos circonscriptions, demandez aux producteurs agricoles ce que leur ont coûté, en 1995, les dévaluations compétitives de nos partenaires ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La monnaie européenne doit être jouée comme une chance et mise au service de nos intérêts économiques.

Nous devons ensuite, non seulement avec vous, monsieur le ministre des finances, mais avec le Premier ministre et le Gouvernement tout entier, veiller à préserver la parité des responsabilités entre la France et l'Allemagne, compte tenu, bien entendu, des droits et des intérêts de nos autres partenaires.

Il ne doit pas y avoir un pays qui commande et un autre qui exécute. Ce n'est l'intérêt de personne et cela serait contraire à la longue tradition de parité globale sur laquelle se sont fondés la réconciliation franco-allemande d'abord puis notre partenariat. A aucun moment, je n'ai senti, dans mes relations chaleureuses avec le chancelier de l'Allemagne fédérale, le moindre sous-entendu de supériorité. Je ne l'aurais pas plus accepté qu'il ne l'aurait suggéré.

Il est exact que la réunification récente de l'Allemagne a modifié deux données importantes de cet équilibre : la population et la puissance économique. Cependant, la parité entre la France et l'Allemagne a toujours été appréciée globalement.

La puissance de la France s'appuie aussi sur sa position internationale, sur les sacrifices qu'elle a consentis pendant la dernière guerre, sur sa longue tradition d'unité

politique et sur sa position stratégique au centre du dispositif euro-atlantique. Elle apporte aussi, dans cet équilibre, un élément décisif : l'impulsion politique qu'elle donne, depuis l'origine, à la marche vers l'Union européenne. En fait, c'est cette impulsion qui a assuré l'équilibre du couple franco-allemand.

Si l'impulsion se perd, si le mouvement est interrompu, le véhicule penche du côté du plus lourd. C'est pourquoi l'intérêt national nous commande d'être non pas suiveur mais leader dans la marche vers la monnaie européenne. Il commande aussi, monsieur le ministre, que, dans l'organisation future du système et dans la répartition des responsabilités, le Gouvernement veille à maintenir une parité stricte avec l'Allemagne.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* La dernière mission, qui enchaîne sur la précédente, concerne l'accompagnement politique de l'Union monétaire. En effet, la monnaie européenne ne peut pas rester orpheline, privée d'interlocuteurs dans le système institutionnel. Cet accompagnement politique nécessaire devra être recherché au niveau des Etats membres de l'Union monétaire. Une initiative devra être prise à cette fin et je demande au Gouvernement de réfléchir à son contenu car je souhaite que, cette fois encore, il puisse s'agir d'une initiative française.

Et si, en conclusion, nous nous permettons un peu de rêver ?

Cette union monétaire, née d'une idée française, est un enjeu vital pour notre pays. Il va falloir beaucoup d'efforts pour la réussir et aussi – on en parle moins – beaucoup d'initiatives pour en tirer parti. Nous aurons donc besoin de toutes les forces et de toute la sagesse de notre pays. Ces forces et cette sagesse, le Gouvernement en dispose ; sa majorité en est largement pourvue et l'opposition, sur le sujet qui nous occupe, donne des signes positifs.

Pourquoi donc ne pas sortir ce sujet de l'Union monétaire des affrontements auxquels nous nous livrons quotidiennement, puisque, de toute manière, il devra nous survivre ? Pourquoi ne pas enjamber quelques fossés ou franchir quelques clôtures, pour faire de l'Union monétaire de l'Europe une grande réalisation commune que nous réussirons tous ensemble ?

Après tout, ne serait-il pas sage, avant d'unir l'Europe, de commencer par rassembler les Français ? (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Gérard Saumade, premier orateur inscrit.

M. Pierre Mazeaud. Où est donc M. Frêche ?

M. Gérard Saumade. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, suivant une tradition du groupe République et Liberté, je souligne d'abord que mes propos n'engagent que moi.

Je souhaite parler de l'union économique et monétaire à la lumière des problèmes concrets qui nous assaillent sur le terrain. Ceux-ci peuvent se résumer en un mot : le chômage qui ne cesse de s'accroître, provoquant de profondes fractures qui mettent en cause la société démocratique dans laquelle nous prétendons vivre.

Quand plus de 7 p. 100 de la population totale vit du RMI comme dans mon département de l'Hérault, au-delà des problèmes économiques, une société différente se développe avec ses lois propres qui ne sont pas celles de la République.

Face à cette situation, je veux rappeler quelques principes simples et évidents qui me paraissent oubliés dans la politique que suit notre pays depuis plusieurs années.

Premier principe : la force de la monnaie découle de l'état de l'économie, de sa capacité de croissance endogène, et non l'inverse. Croire le contraire, placer la monnaie au premier rang en escomptant que la croissance suivra, c'est traiter l'emploi comme un solde ; c'est, au sens strict, mettre la charrue avant les bœufs. Or c'est bien ce que l'on tente de nous expliquer quand on nous dit que de la santé de la monnaie dépend l'état de l'économie et que le franc fort, par nature, réduira le chômage « à terme ». Tout le problème est dans la finale : à terme, peut-être, mais quel terme ?

A long terme, écrivait Keynes, nous serons tous morts !

A terme, en effet, la population inactive se contractera, mais, par le seul fait de l'effondrement démographique et de la disparition physique de tous ceux qui auront attendu toute leur vie que, « à terme », la monnaie crée de l'emploi. Il me semble donc que la vraie, la seule question, est celle de savoir comment nous allons créer les conditions de la croissance. A cela, il n'est qu'une réponse : par une politique publique « contracyclique », qui aille à l'encontre de l'évolution spontanée du marché et non dans le même sens.

Devant la disparition de la croissance – car il faut en parler – c'est à sa capacité de juguler la récession que l'on doit juger l'union économique et monétaire et que le peuple jugera l'Europe. Attention, qu'il n'en fasse le bouc émissaire de sa désespérance !

L'Union européenne nous permet-elle de développer des politiques volontaires de croissance ou est-elle destinée à n'être qu'une zone de libre-échange livrée à la mondialisation ? Dans le premier cas, la monnaie unique – à condition qu'elle soit étendue à tout l'espace que l'on baptisera européen – peut être un bon outil. Dans le deuxième cas, elle n'est que l'aveu de notre impuissance.

Deuxième principe : la monnaie n'est pas un objectif, mais un moyen, un outil.

Pour jouer son rôle, cet outil doit être respecté comme étalon de valeur et réserve de change, réserve d'épargne, mais ne doit pas être sacralisé. Il ne faut pas sacrifier à la monnaie tout ce qui, justement, fait la force de la monnaie – l'expansion et le pouvoir d'achat – sans quoi nous aurons un outil mais plus de main pour le saisir.

La vulgate marxiste enseigne que les technologies déterminent les rapports de production qui, à leur tour, structurent l'organisation de la société.

M. Georges Hage. Bien !

M. Jean-Claude Lefort. Marx a eu raison avant tout le monde !

M. Gérard Saumade. Il est – que dire : divertissant ? attristant ? – disons piquant, de constater que le libéralisme actuel défend exactement la même idée, sommant les peuples de s'adapter et d'adapter leurs formes de vie sociale à je ne sais quelle évolution technologique mondiale contre laquelle nul ne pourrait rien et qui a pour résultat de ruiner notre système social, de provoquer un fatalisme généralisé, de désarmer les hommes politiques devenus spectateurs des stratégies des grands groupes

industriels et financiers dominants. Peu de voix s'élèvent contre ce nouveau mur de Berlin idéologique, aussi solide que l'autre avait la réputation de l'être.

Or la politique, mes chers collègues, se distingue de la technocratie en ceci qu'une équation n'est jamais déterminée avant que l'on ait fixé la variable indépendante. Encore faut-il savoir qui doit la fixer. A mon avis c'est la politique. Elle croit à la volonté et non à la fatalité ; elle agit sur les conditions au lieu de les subir : elle a un projet différent de la résignation aux mouvements en cours et elle s'efforce de les infléchir. Peut-être plus que de gérants sourcilleux, avons-nous besoin de plus de politique, de moins de résignation, de plus de foi en nous-mêmes.

Un point de croissance en moins, provoque 40 milliards de francs de déficit public en plus. Si la croissance chutait de 2,7 p. 100 à zéro, il faudrait trouver près de 100 milliards. Que feriez-vous alors sinon, je le crains, continuer la même politique déflationniste ?

Or c'est le contraire qu'il faudrait faire en menant une autre politique qui serait le choix de la croissance avant tout, car il n'y pas d'emploi sans croissance et il n'est pas de monnaie qui vaille si cette dernière n'est pas la contrepartie d'échanges. Si l'on sape la base de la croissance, c'est-à-dire le pouvoir d'achat, en particulier celui des plus démunis, la prétendue priorité à l'emploi devient simple incantation, appel pathétique de sorcier dansant devant la fétiche de la monnaie en espérant vainement qu'il fera tomber ainsi une pluie de richesses et d'emplois.

M. Jean-Pierre Chevènement. Très bien !

M. Gérard Saumade. Mes chers collègues, la France est un pays riche, menacé par l'appauvrissement d'une grande partie de sa population. La fracture sociale dont a souvent parlé le Président de la République atteint désormais la classe moyenne, pivot de l'Etat républicain. Or, en France, n'en déplaise aux ultra-libéraux, c'est l'Etat qui a impulsé le développement économique, de Colbert à Napoléon III, du général de Gaulle à Jean Monnet. Tremblons de le voir, sous prétexte d'inévitable mondialisation, abdiquer entre les mains des financiers internationaux et leur sacrifier la cohésion sociale.

Plus l'avenir est incertain, plus nous avons besoin d'Etat, de continuité, de cohérence, bref d'une politique qui se fixe des objectifs, que l'on peut résumer aujourd'hui en un seul : la croissance. Encore faudrait-il nous dire quand et comment, au lieu d'assommer les Français de charges nouvelles tout en les suppliant, contradictoirement, de bien vouloir consommer.

M. Jean-Pierre Chevènement. Absolument !

M. Gérard Saumade. Une économie dynamique a besoin d'un Etat actif non pour poser des cataplasmes sur la fracture sociale mais pour la réduire par l'expansion et l'emploi. Voilà la seule recette pour restaurer la confiance.

On me dira que la monnaie en souffrira. Peut-être, mais elle en souffrira moins que lorsque surviendront les dévaluations compétitives que nous préparent les pays exclus du noyau dur. Croit-on que l'Italie et l'Espagne, rejetées de la monnaie unique par un ukase du ministère des finances allemand, vont rester l'arme au pied et nous regarder faire sans réagir ? Je voudrais mettre en garde notre assemblée contre je ne sais quel orgueil saxon qui nous pousse à coller aux pays du nord et à considérer que les pays latins n'ont plus d'importance. Un jour nous paierons cher ce tropisme boréal.

M. Jean-Pierre Chevènement et M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Gérard Saumade. L'Europe, nous la ferons ensemble ou pas du tout. En effet, la monnaie unique sera unique ou ne sera pas. Toutefois, je le répète, cette monnaie n'est que le moyen d'une politique. Je voudrais une politique de croissance, pour nous débarrasser de ce cancer qui est en train de détruire la société française : le chômage.

Il serait cruel de rappeler que seul le Luxembourg remplit aujourd'hui les critères de Maastricht...

M. Jean-Claude Lefort. C'est comme ça !

M. Gérard Saumade. ... de sorte qu'on nous propose aujourd'hui pour exaltant objectif de tenter d'imiter le Luxembourg.

Mais je sais que l'idée est en réalité d'imiter ou de suivre l'Allemagne, où nos experts puisent leur modèle. Celle-ci vient de passer les 4 millions de chômeurs. Et nous sommes en bonne voie pour remplir aussi ce critère.

Nous en connaissons déjà les conséquences : diminution du pouvoir d'achat des salariés, violence, toxicomanie, délinquance, destruction des familles, augmentation des suicides, toutes choses qui sont sans importance pour la comptabilité nationale, étant issues de séries statistiques qui ne se calculent pas en francs ou en euros.

Or c'est l'état de l'économie qui détermine celui de la société. Les pouvoirs publics ne gèrent pas simplement des deniers, ils gèrent une société dans tous ses aspects et, en fin de compte, ils gèrent des vies humaines.

Il nous faut comme experts des économistes là où nous n'avons que des comptables. Il nous faut surtout une politique visible et cohérente, là où nous n'avons qu'accumulation de mesures ponctuelles – dont chacune promet d'être la dernière.

Il nous faut un projet de société autre que l'espoir de rejoindre le Luxembourg et l'Allemagne. Et ce projet peut s'appeler l'« Europe », si nous sommes fidèles aux fondateurs du traité de Rome et si la France se relève aussi ce peuple indocile qu'un commentateur américain appelait récemment de ses vœux dans l'intérêt du monde. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Jean-Pierre Chevènement et M. Emile Zuccarelli. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. Maurice Ligot.

M. Maurice Ligot. Messieurs les ministres, mes chers collègues, le traité de Maastricht a prévu la création d'une Union économique et monétaire au service de l'Europe. Cette création, comme le rappelait tout à l'heure M. le Premier ministre, a un intérêt tout autant politique qu'économique.

Cette Union économique et monétaire est fondée sur une monnaie unique, qui sera créée selon un calendrier, qui a été évoqué à plusieurs reprises, et selon des critères précis. Ces critères ne sont pas des critères spécifiques à la convergence entre nos économies. Ce sont des critères de bonne gestion économique et financière, comme l'a rappelé le président Valéry Giscard d'Estaing.

Un problème se pose à nous dans l'instant : la situation monétaire de l'Europe s'est caractérisée, au cours des dernières années, par une rupture de la stabilité monétaire de l'Europe. Or ce n'était pas du tout prévu, au moment où les pays membres ont discuté entre eux de la préparation de l'Union économique et monétaire.

Depuis 1992, sont intervenues les dévaluations dites « compétitives ». L'étaient-elles totalement ? Sans doute en raison de leur surévaluation, les monnaies concernées ont fait l'objet de telles dévaluations, avant que n'intervienne une sorte de dérive, dont elles ont été bénéficiaires.

Nous avons alors assisté à l'éclatement du système monétaire européen qui a abouti à des marges de parités atteignant jusqu'à 15 p. 100 autour du pivot, puis, en définitive, à une atteinte grave portée au marché unique. Celui-ci se trouvait en effet confronté à une concurrence monétaire déloyale entre les activités commerciales au sein de l'Union.

Outre ceux que l'on cite habituellement, comme le textile, l'habillement et la chaussure, de nombreux secteurs industriels très importants et très techniques ont été profondément touchés. L'agriculture n'a pas non plus été épargnée – je pense à l'élevage. Et l'on a assisté, du fait de ces dévaluations, à une délocalisation d'activités, notamment françaises et allemandes, en direction de pays non plus à bas salaires mais à basse monnaie, à monnaie dévaluée.

La situation est donc grave pour la France, pour son économie, mais pas seulement pour elle. L'Allemagne, elle aussi, est profondément touchée par les dévaluations dites compétitives.

Certains disent que le chômage est dû à l'Europe. Mais, à la vérité, c'est l'absence ou l'insuffisance d'Europe qui est la cause d'une partie de ce chômage.

Alors, quelle solution apporter à ces désordres monétaires ? La vraie solution, c'est précisément la monnaie unique européenne. Dès l'instant où la monnaie unique sera instaurée entre les pays qui l'accepteront, il n'y aura plus de dévaluations. Les acteurs économiques bénéficieront d'une stabilité des conditions de transactions commerciales – lesquelles interviendront à moindre coût. Ce sera une clarification certaine de l'horizon économique et financier. Les investissements se feront dans une parfaite connaissance des conditions de coûts, de sécurité et de stabilité.

L'espace européen connaîtrait enfin une situation rappelant celle que notre continent a connue entre le franc Germinal et le franc Poincaré, c'est-à-dire une stabilité qui permettait facilité des échanges et sécurité pour la monnaie, dans le portefeuille de chacun.

Sans compter tous les autres avantages que la monnaie unique tirerait de sa dimension tenant au poids économique de chacun des pays membres. Celle-ci deviendrait une grande monnaie mondiale, assurée d'occuper dans l'ensemble des transactions internationales une place très importante, vraisemblablement égale, voire supérieure, à celle du dollar.

La monnaie unique deviendrait, avec le temps, mais dans un délai relativement bref, une grande monnaie de réserve, ce qui permettrait, là encore, de faire jeu égal avec le dollar. Ainsi, on ne courrait plus le risque de subir les effets de « yoyo » du dollar, sans pouvoir apporter la moindre réponse à ces mouvements erratiques de la monnaie américaine.

Mais la monnaie unique n'est prévue que pour janvier 1999. Et il convient aujourd'hui de trouver des solutions au problème des relations entre le noyau des monnaies stables et fortes – mark, franc, florin, franc belge – et les monnaies qui ont subi des dévaluations au cours des dernières années.

Cette instabilité existe à l'heure actuelle et elle continuera à subsister lorsque la monnaie unique aura été mise en place. Il y aura donc une concurrence à l'intérieur de l'Union européenne entre monnaies stables et monnaies dévaluées.

Il paraît donc nécessaire de reconstituer un système monétaire européen – SME ou autre, appelons-le comme on voudra – qui liera : les pays à l'intérieur du champ de

la monnaie unique, les pays « in », comme on a pu dire tout à l'heure ; et les pays qui seront à l'extérieur – ceux auxquels nous pensons mais que nous n'avons pas à citer – les pays « out », ou les pays « pré-in », dans la mesure où ils auront une volonté d'aller vers la monnaie unique.

Les marges de variation entre ces monnaies devraient être les plus réduites possibles, beaucoup plus que les marges actuelles existant au sein du système monétaire européen. Car admettre 15 p. 100 autour du pivot ne permet pas d'établir la sécurité dans les transactions, mais aboutit au contraire à maintenir l'instabilité.

La mise en place d'un système stable de parité entre la monnaie unique et les monnaies qui n'y entreront pas tout de suite paraît urgente et indispensable. Nous souhaitons que le Gouvernement puisse très fortement agir dans ce sens pour que notre économie ne souffre plus des inconvénients graves des dévaluations. Certains secteurs industriels – qui ont d'ailleurs été inventoriés – ou agricoles ne doivent plus continuer à subir gravement une concurrence qui n'est plus fondée sur la compétitivité, ni sur la qualité, ni sur les salaires mais simplement sur les variations monétaires.

Néanmoins il faut savoir que la mise en place d'un système de ce genre, souhaitable, indispensable et urgente sera forcément fondée sur le volontariat, dès maintenant et ensuite, quand la monnaie unique existera. Car on ne peut pas obliger telle et telle monnaie qui n'entre pas aujourd'hui – ou qui ne sera pas encore demain – dans la monnaie unique à s'arrimer à cette monnaie unique et à accepter de s'en rapprocher en respectant progressivement les critères de convergence, qui ne sont d'ailleurs, je le rappelle, que des critères de bonne gestion économique et financière.

Ce volontariat conduira peut-être même certains pays, membres de l'Union européenne, à prendre prétexte de la difficulté d'atteindre ces critères de convergence pour ne pas intégrer la monnaie unique et pour continuer à profiter de la sous-évaluation de leur monnaie.

Ne sous-estimons donc pas le risque dû à certaines forces centrifuges, à l'intérieur même de l'Union européenne. La mise en place d'un système stable imposera une certaine contrainte qui sera celle du critère de convergence, d'une part, des marges de variation des parités, d'autre part.

Voilà pourquoi il faut rappeler ce que sont les véritables impératifs qu'impose aux Européens lancement de la monnaie unique.

D'abord, l'impératif de la date.

Le président Giscard d'Estaing a souligné que celle-ci ne faisait pas de doute. Personnellement, j'en suis convaincu. Mais quand on entend le remue-ménage journalistique ou politique fait autour du calendrier, on peut s'inquiéter.

Il faut dire avec force que tout retard ferait perdre la crédibilité de l'union monétaire et de la monnaie unique. Le maintien et le respect du calendrier sont donc une nécessité absolue. Certains avaient même imaginé, pour se préparer à cette unité, un gel préalable des parités. Cela aurait pu être un indicatif important dans la réalisation de la monnaie unique.

Ensuite, l'impératif du nombre des monnaies participantes.

L'idéal est que le plus grand nombre de monnaies européennes se fonde dans la monnaie unique. C'est à cette condition que la monnaie unique jouera pleinement son rôle au service de l'économie européenne.

Malgré tout, comme je l'ai dit tout à l'heure, la convergence ne s'impose pas. Elle se réalisera progressivement. C'est un idéal.

On peut parfaitement comprendre que l'Allemagne n'est pas prête à abandonner son mark contre un euro qui serait une monnaie faible. C'est naturel de la part des citoyens allemands et de l'économie allemande. Mais de son côté, la France a intérêt à une réelle stabilité de la monnaie unique et des monnaies européennes qui ne s'y fonderaient pas tout de suite. Il faut donc un lien fort entre la monnaie unique et les autres monnaies des Etats européens. Il n'en reste pas moins que les deux pays, le couple franco-allemand, dont on a parlé tout à l'heure, ont des intérêts convergents.

Une monnaie stable européenne s'impose. La monnaie unique doit intervenir à la date prévue. Peut-être n'est-ce pas la solution immédiate au chômage, sur lequel beaucoup se sont penchés. Mais il faut dire et répéter que la monnaie unique est un des facteurs indispensables du développement économique en Europe.

J'ajoute que ce n'est pas uniquement l'intérêt de la France et de l'Allemagne, c'est aussi celui de tous les pays membres.

C'est pourquoi, dans le cadre de la conférence intergouvernementale qui va s'ouvrir dans quelques semaines, l'ensemble des Etats européens aurait intérêt à donner aux parlements nationaux, collectivement, c'est-à-dire à leurs représentants, un pouvoir de contrôle sur la future Banque centrale européenne qui, bien qu'autonome, ne pourra pas jouir d'une liberté totale. Cela permettrait d'instituer un lien fort entre la stabilité monétaire en Europe, le développement économique, qui devrait en être la conséquence normale, l'emploi, qui devrait être le bénéficiaire de la stabilité monétaire et du développement économique.

Je pense donc que nous devons aller, sans détour et sans arrière-pensée, au-devant de la monnaie unique pour 1999. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Charles Josselin.

M. Charles Josselin. Monsieur le ministre de l'économie et des finances, mes chers collègues, le bulletin météorologique de l'Europe est, à l'image de celui d'aujourd'hui, chargé d'intempéries qui rendent difficiles sa lisibilité, d'autant que la confusion est parfois entretenue. Je songe au doute des vieux convertis. Je songe aussi aux conversions de ceux que l'on croyait au nombre des eurosceptiques.

Ajoutons-y certaines déclarations croisées et souvent contradictoires entre un ministre des affaires étrangères, ici, et un ministre de l'industrie, là. Et l'on comprend le caractère opportun du débat de cet après-midi, s'il doit avoir pour ambition de clarifier certaines situations, clarification dont ont besoin les marchés, n'en doutons pas, mais surtout les Français.

Si la question que nous traitons est importante, elle reste néanmoins limitée à la seule Union économique et monétaire et il n'est donc pas sûr que notre débat soit susceptible de répondre aux questions que les Françaises et les Français se posent.

Je ne voudrais pas, ce serait trop facile, réduire les mouvements sociaux de novembre et décembre à une seule réaction anti-européenne, comme d'aucuns l'ont fait. Or il est vrai, aussi, que la peur de l'Europe est venue alimenter les craintes qui se sont exprimées. Un

journal italien a pu ainsi écrire dans une formule assez heureuse que la France était le Vésuve de l'Europe et que c'était tout naturellement, par le cratère parisien, que la lave avait tendance à exploser.

Plusieurs questions ne trouveront pas réponse aujourd'hui. Mais il ne faut pas se tromper de débat. Nous en aurons un autre, je pense, à la veille de la conférence intergouvernementale où nous pourrons parler aussi bien de politique étrangère et de sécurité commune que d'élargissement.

Quoi qu'il en soit, et ce sera mon propos, les socialistes considèrent que face à la mondialisation qui, aujourd'hui, ne profite pour l'essentiel qu'aux jeux d'argent, dans une Europe en question, la monnaie unique, dernier acte économique posé par la Communauté et, nous voulons le croire, premier acte politique de l'unification européenne, est une condition nécessaire mais non suffisante pour défendre et illustrer l'identité européenne et lui permettre de peser sur l'avenir du monde.

Dans ce contexte, les obstacles techniques ne sont pas forcément les plus difficiles à franchir. Pour vaincre les résistances publiques et d'abord celles de l'opinion, il est essentiel que le Gouvernement saisisse l'occasion que donne la conférence intergouvernementale pour répondre clairement à certaines questions comme celle du pouvoir politique en Europe, mais aussi, bien sûr, celle qui préoccupe encore plus directement nos concitoyens, celle de la croissance et de l'emploi.

La mondialisation est évidemment une réalité qui s'impose à la France et qui s'imposera désormais de manière définitive.

Il faut observer que si la volonté de paix était au cœur des premières ambitions européennes, alors que les mémoires étaient encore fraîches d'une guerre toute proche, c'est aujourd'hui à nouveau l'insécurité du monde, mais surtout la prise de conscience des effets dévastateurs d'une planétarisation économique et culturelle qui donne libre cours au jeu de l'argent, qui détruit l'emploi et qui, surtout, paralyse toute régulation publique.

Quand les marchés des changes mettent quotidiennement en mouvement 1 000 milliards de dollars, les choix monétaires ou budgétaires d'une seule puissance occidentale, fût-ce l'Allemagne ou la France, sont singulièrement relativisés.

Si le rêve d'un monde sans frontières mettant progressivement fin aux inégalités, cause première des guerres, n'est pas invalidé – les socialistes ont toujours affiché leur volonté de voir s'internationaliser les rapports –, il est patent que le monde d'aujourd'hui justifierait la mise en œuvre de puissantes organisations supranationales capables – c'est une expression que beaucoup emploient, n'est-ce pas, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes – de remettre l'homme au cœur du projet social. Il faudra bien qu'un jour on enrichisse l'organisation mondiale du commerce de références sociales et environnementales – mais c'est un autre débat.

Aujourd'hui, en tout cas à l'échelle du monde économique et du monde diplomatique, l'Europe est presque absente. Quarante ans après ses actes fondateurs, les six, puis les neuf, puis les douze et aujourd'hui les quinze membres de l'Union européenne, pourtant parmi les plus riches du monde, sont incapables de répondre aux attentes des 20 millions de chômeurs que compte aujourd'hui

d'hui cette Europe-là ou d'éviter l'humiliation d'une *pax americana* en Bosnie après en avoir payé pourtant le prix du sang.

C'est là qu'il faut chercher la vraie raison de la crise européenne, bien plus que dans les résistances supposées des Français aux indispensables transferts de souveraineté, même s'il est vrai que certains s'efforcent d'en faire leur fonds de commerce en flattant de vieilles peurs ou en ripolinant des clichés un peu délavés.

Oui, l'Europe, et je reprends l'expression du président Giscard d'Estaing, a besoin de puissance, et pas seulement d'espace pour faire entendre sa voix, la nôtre, pour faire respecter nos intérêts légitimes, pour préserver l'organisation sociale qui ambitionne de trouver ce si fragile point d'équilibre entre sécurité et liberté.

Certes, une politique européenne de sécurité et de défense commune est une des conditions indispensables de cette puissance, mais la mise en place d'une monnaie unique capable de contrarier l'hégémonie du dollar roi, d'éviter aux épargnants européens de financer les déficits budgétaires des États-Unis, de renforcer nos industries exportatrices, de commencer de lutter contre la spéculation des capitaux apatrides, est aussi, à nos yeux, une condition de puissance.

M. Adrien Zeller. Il arrive à la conclusion inverse à partir des mêmes prémisses !

M. Charles Josselin. Ecoutez, quand j'observe...

M. Adrien Zeller. Je parlais, bien sûr, de M. Lefort !

M. Charles Josselin. Ah, c'est M. Zeller ! Je croyais que l'interruption émanait d'un banc situé un peu plus à gauche !

Quand j'observe qu'il y a quelques convergences entre M. Major et certains membres de cette assemblée, je me dis que les uns ou les autres se trompent.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Charles Josselin. Et il n'est pas sûr que ce soit M. Major !

M. Adrien Zeller. Vous avez raison, monsieur Josselin !

M. Charles Josselin. N'aggravez pas mon cas, monsieur Zeller ! (*Sourires.*)

Mme le président. Poursuivez, monsieur Josselin !

M. Charles Josselin. Nous, socialistes, préférons participer à la définition et au respect des règles monétaires nous concernant plutôt qu'être à la traîne d'un Mark plus puissant ou dans une situation incommode, et parfois impuissants par rapport à ceux qui entendent doper leurs économies par des dévaluations compétitives. Même si je n'oublie pas que les écarts de parité de plus quinze d'un côté, de plus quinze de l'autre, ont été, dans une certaine mesure, acceptés par la France pour nous éviter à nous-mêmes une dévaluation trop douloureuse, les socialistes français se prononcent résolument en faveur de la monnaie unique.

Ils préféreraient l'écu, eux aussi. Ils soutiendront l'euro. Mais ils posent dès à présent un certain nombre de conditions politiques, car c'est bien de politique qu'il s'agit.

C'est vrai des critères de convergence. Je regrette, bien sûr, ainsi que d'autres, y compris parmi ceux qui ont été au cœur de cette préparation de Maastricht, que l'emploi et la lutte contre le chômage n'aient pas pu être introduits au nombre des critères retenus. J'observe, après

d'autres, que les critères de convergence monétaire et budgétaire, qu'il s'agisse en particulier des niveaux d'endettement ou des déficits publics, ont été définis avant que nos économies ne replongent dans une nouvelle récession, qui rend aléatoire la conformité d'un nombre significatif de pays aux objectifs du traité.

Nous savons que la France en est aujourd'hui d'autant plus éloignée que les perspectives de croissance de notre économie ont dû être revues à la baisse. Mais j'observe aussi que l'Allemagne, qui a payé cher sa réunification et qui souffre aussi des dévaluations de la livre ou de la lire, notamment, ne satisfait pas non plus aux critères. C'est vrai aussi de la Belgique, trop endettée, ou de l'Italie, trop inflationniste.

Bref, il faudra, d'ici à la fin de 1997, que les convergences se confirment pour que la monnaie unique devienne, en 1999, une réalité réunissant un nombre suffisant de pays pour éviter un tête-à-tête franco-allemand, que nous ne souhaitons pas non plus.

M. Jean-Claude Lefort. Ah !

M. Charles Josselin. Et je n'oublie pas cette déclaration d'un vieux diplomate de la fin du XIX^e siècle disant : « Il faut se mettre à plusieurs dans le lit de "Teutonia" pour mieux la caresser ! » (*Sourires.*)

M. Philippe Auberger. *Shocking!*

M. Jean-Claude Lefort. C'est « porno » ! (*Sourires.*)

M. Charles Josselin. S'agissant des convergences, c'est en effet l'examen des tendances observées qui me paraît devoir guider le choix des pays éligibles. C'est à une lecture politique des critères qu'il conviendra de procéder,...

M. Adrien Zeller. Politico-économique quand même !

M. Charles Josselin. ... et non à un simple exercice comptable.

Quant au calendrier, si nous n'en écartons pas toute éventualité, nous ne sommes pas *a priori* favorables au report d'une monnaie unique dont l'urgence n'est plus à démontrer et dont l'absence fragilise chaque jour davantage un marché unique dont elle devait, dont elle devait être l'instrument premier.

Mais d'autres questions doivent être dès à présent posées, et d'abord celle du gouvernement économique de l'Europe.

Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, la politique européenne ne saurait se réduire à l'union monétaire. En réalité, nous pensons que l'union monétaire oblige à une coordination des politiques économiques, des politiques de croissance et d'emploi. Elle commande un authentique pouvoir politique. Et c'est en cela que l'on a pu dire que la monnaie unique posait, en effet, le dernier acte économique de la Communauté et le premier acte politique de l'Union européenne. Il est d'usage d'utiliser quelques images pour rendre plus compréhensible le propos. J'emploierais volontiers, par rapport à l'Europe, celle d'un véhicule dont le moteur est trop faible – la monnaie unique devrait le renforcer –, dont les freins sont trop faibles aussi – le contrôle démocratique devrait les renforcer –, mais dont l'organe de direction est à peu près absent – et c'est là que la réalité d'un pouvoir politique nous paraît s'imposer. Car c'est bien à cette autorité politique qu'il reviendra de prendre en charge les grandes décisions macro-économiques, en matière notamment – j'y reviens – de croissance et d'emploi, que la Banque européenne, quel que fût son statut d'indépendance, devra

bien prendre en compte aussi. S'agira-t-il d'un conseil ouvert aux seuls chefs d'Etat et de Gouvernement représentant les pays du premier cercle de l'euro ? C'est une question que d'autres avant moi ont posée. Elle me paraît essentielle. Exercera-t-il ses attributions dans le cadre de l'Union, ce qui aurait notre préférence, ou en dehors, avec le risque de conflits qu'un fonctionnement exogène ferait courir à cet équipage ?

Ma seconde question a trait aux relations qu'il faudra bien organiser entre l'euro et les autres monnaies européennes qui n'auront pas pu ou pas voulu adopter déjà la monnaie unique. Quel instrument juridique et financier, quel pacte de stabilité ou de confiance – les noms recourent probablement quelques réalités communes même si les intentions diffèrent –, quelles sanctions possibles pour mettre l'euro à l'abri de nouvelles dévaluations qui viendraient à nouveau, les mêmes causes produisant les mêmes effets, menacer les économies et l'emploi des pays du premier cercle ? Je le disais en commençant mon propos : je ne confonds pas ce débat avec celui que nous aurons autour de la conférence intergouvernementale. Mais ces questions-là ne mériteraient-elles pas d'être inscrites à l'ordre du jour de la CIG et qu'il y soit répondu avant toute nouvelle étape sur la voie de l'euro ? N'est-ce pas ainsi qu'il sera possible de vaincre les résistances observées dans l'opinion des peuples concernés par rapport à la monnaie unique sans doute, mais plus généralement par rapport à l'union européenne ?

Car, messieurs les ministres, mes chers collègues, la première faiblesse de l'Europe est à rechercher dans l'absence d'un véritable soutien populaire. Certes, Maastricht a été ratifié par la France. Heureusement !

M. Jean-Claude Lefort. De justesse !

M. Charles Josselin. Et je suis fier que ma région ait largement contribué à ce résultat.

M. Jean-Claude Lefort. Et moi qu'elle ait fait l'inverse !

M. Charles Josselin. Mais, chez nos partenaires, ce fut souvent par la voie parlementaire que Maastricht a été ratifié. Et d'autres scrutins populaires ont exprimé le refus. Voici quelques années, à cette même tribune, j'avais déclaré : « Le temps du romantisme européen est révolu. » J'avais emprunté à l'astronaute pour affirmer que, pour qui se rapproche de la Lune, la planète bleue devenait grise et ses aspérités plus hostiles.

Cette image illustre tout autant l'évolution de l'opinion allemande que celle de l'opinion française.

Je voudrais m'arrêter un instant sur ce couple franco-allemand, dont je ne souhaite pas que sa relation exclusive soit le support de l'Europe, mais dont chacun sent bien que cette relation est bien plus importante que celle que nous pouvons avoir avec les autres peuples européens.

J'observe d'abord que, de part et d'autre du Rhin, on a fait le choix de deux attributs de souveraineté totalement différents : chez eux, le mark ; chez nous, la dissuasion nucléaire. Il est intéressant d'observer d'ailleurs que, sur la période récente, la dissuasion nucléaire a quelque peu gêné la monnaie unique. Mais ce qui est sûr, c'est que, pour les Allemands, cet attribut de souveraineté représenté probablement plus encore que le franc pour les Français.

« Qui parle d'Europe a tort », écrivait Bismarck. On peut se demander si, aujourd'hui, une part importante de la population allemande n'a pas tendance à penser comme Bismarck. Il est vrai que l'unification allemande devrait se faire de concert avec l'unification de l'Europe.

Au départ, cette harmonieuse équation, martelée sans répit par le chancelier Kohl, restait largement partagée, aussi bien par la classe politique d'ailleurs que par les milieux d'affaires ou par l'opinion : l'idée d'Europe semblait si intimement acceptée qu'on n'avait même pas besoin d'engager un débat national.

Mais, quelques mois après le sommet de Maastricht, les Allemands commencent à s'interroger sur la monnaie unique, qui tient, dès lors, une part de plus en plus importante dans le débat intérieur allemand. L'opinion, telle qu'elle apparaît au travers des journaux allemands, craint qu'en tout état de cause la monnaie unique ne soit plus faible que le mark. L'éditorialiste du *Spiegel* dénonce le prochain pillage par la France des réserves monétaires de l'Allemagne. Les sondages confirment les réticences de la population allemande. Un sondage de novembre 1995 fait apparaître que 60 p. 100 des Allemands y seraient opposés.

M. Philippe Auberger. Et Oskar Lafontaine ?

M. Charles Josselin. S'agissant de la classe politique, même la CDU, monsieur Auberger, si je considère la position de M. Schäuble et de la droite bavaroise, est traversée par des courants contraires. C'est vrai, le SPD, traditionnellement favorable à l'union économique et monétaire, est tenté de se présenter comme le parti du Deutsche Mark. Le groupe parlementaire du SPD au Bundestag ne donnera son accord à la monnaie unique que s'il est assuré que celle-ci sera aussi stable que le Mark.

Je sais les déclarations de M. Lafontaine : la stabilité du Mark doit avoir rang de priorité absolue ! Bref, si j'y ajoute le poids des milieux économiques, celui du patronat, celui des grandes entreprises et des banques, qui craignent que la non-monnaie unique ne rende difficile la situation du Deutsche Mark, à cause des crises que les marchés financiers ne manqueraient pas de connaître dans cette perspective, nous avons, les dirigeants allemands plus que nous, à prendre en compte ces résistances.

J'entends que le chancelier Kohl se déclare optimiste quant aux possibilités qu'il aura en définitive de les vaincre, mais elles sont réelles.

Quant à l'opinion française, habituée depuis si longtemps à voir l'Europe reconnue comme coupable, comme responsable des choix les plus difficiles, bouc émissaire de l'impuissance politique des gouvernements français souvent, cette opinion publique française bien sûr victime du chômage est très sensibilisée, nous l'avons vu récemment, par la question difficile du devenir du service public. Nous aurons l'occasion dans cette enceinte, sans doute, en tout cas certainement au sein de la délégation pour l'Union européenne, d'en reparler après en avoir déjà longuement débattu, Messieurs les ministres, nous aurions peut-être une chance de rassurer au moins en partie l'opinion française si nous introduisions dans le traité des dispositions faisant apparaître que, par rapport à l'objectif de libre concurrence, il y a les missions de service public, comme étant une manière d'éviter la brutalité du libre-échange.

Le président Chirac avait dit voici quelque temps : « La feuille de paie n'est pas l'ennemi de l'emploi », – Gérard Saumade y faisait allusion tout à l'heure. On convaincra d'autant plus facilement que la monnaie unique n'est pas ennemie de l'emploi si, dans le même temps où l'on se rapprochera de cette monnaie unique, on aura le souci de défendre le pouvoir d'achat des Français eux-mêmes.

La période est, en effet, critique. Il y aura, dans les trois ans qui viennent, outre les échéances monétaires, la perspective d'une conférence intergouvernementale, dont nous voudrions croire qu'elle est pour le Gouvernement une grande affaire, la rediscussion des financements, l'élargissement, toutes questions qui rendent plus important le besoin de clarification des intentions du Gouvernement, de la France en général, par rapport à l'Europe, une Europe qui est aujourd'hui, en quelque sorte, à plusieurs vitesses : une Europe marchande qui galope et une Europe sociale qui se traîne. Nous voulons croire que la CIG, dont nous aurons bientôt à reparler, sera l'occasion de montrer que, pour les Français, l'Europe sociale est également une ambition. C'est ainsi que l'objectif de rassembler les Français pourra le plus sûrement se réaliser.

Mme Frédérique Bredin. Très bien !

M. Charles Josselin. En tout cas, pour les socialistes, l'Europe peut être le rebond dont notre jeunesse a besoin. C'est dans ce cadre européen que nous préparons un projet à long terme capable de concilier bien sûr la défense des intérêts légitimes de la France mais aussi notre tradition d'ouverture au monde et notre volonté de solidarité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, ce débat sur l'Union économique et monétaire vient à point pour clarifier les objectifs et préciser les étapes.

En effet, pour le public, l'Union économique et monétaire demeure quelque chose d'abstrait dont on voit bien les inconvénients, notamment en termes de croissance et d'emplois : dans une conjoncture déprimée, la volonté de parvenir à respecter à tout prix et dans les délais les critères de convergence apparaît comme un facteur supplémentaire de ralentissement économique, et donc comme un risque d'aggravation du chômage.

Au contraire, les avantages de cette Union apparaissent hypothétiques et encore lointains :

L'achèvement de l'unification des marchés par l'unification des monnaies ;

L'allègement et la simplification des coûts de transactions ;

La lutte contre les mouvements erratiques des monnaies qui viennent perturber le fonctionnement normal des marchés et entraînent des distorsions de concurrence durables ;

La constitution d'un pôle monétaire beaucoup plus solide, qui permettrait de tenir tête au dollar et faciliterait la création d'une zone de stabilité avec une monnaie mieux utilisée comme instrument de transactions et de réserve.

Si on ne peut, donc, récuser l'idée de la monnaie unique comme élément déterminant pour parachever l'Union économique et monétaire, il faut encore en faire accepter le prix.

Il est certain que, pour notre pays, le fait de devoir ramener à 3 p. 100 du PIB l'ensemble des déficits publics d'ici à 1997 constitue une contrainte très forte, même si l'expérience d'autres pays montre qu'un tel objectif n'est pas hors de portée, pourvu que l'on s'en donne les moyens.

Mais il serait injuste de rendre l'achèvement de la monnaie unique responsable de cet effort alors que, de toute façon, un effort de cette ampleur serait nécessaire à

seule fin de stabiliser notre déficit à un niveau tel que nous n'ayons pas une augmentation continue de notre dette publique comme c'est le cas aujourd'hui.

Il est certain, surtout dans le contexte actuel où les taux d'intérêt sont encore élevés, notamment les taux à long terme – ils viennent même de remonter depuis quarante-huit heures –, que les charges de la dette sont très pesantes ; elles augmentent chaque année à un rythme insoutenable, de 15 p. 100, et il faut songer sérieusement à les stabiliser.

L'Allemagne, d'ailleurs, avec laquelle nous sommes particulièrement solidaires dans la perspective de la monnaie unique, est plus proche que nous de satisfaire au critère relatif aux déficits publics. Mais elle n'est pas loin du niveau maximum d'endettement et doit donc faire aussi un effort de stabilisation de sa dette.

Au total, on met beaucoup en avant la satisfaction des critères de convergence, mais ceux-ci, M. le Premier ministre et M. le ministre de l'économie et des finances l'ont rappelé, traduisent une situation de meilleure gestion, qu'il nous faudrait de toute façon rechercher. S'appesantir sur les critères de convergence, c'est faire de l'Union économique et monétaire le bouc émissaire d'un nécessaire retour à une plus saine gestion de nos finances publiques.

Moins que l'Union économique et monétaire, ce que condamne actuellement l'opinion publique, ce sont les conditions mises pour y parvenir, leur caractère trop abstrait et purement financier, donc trop éloigné des préoccupations quotidiennes de nos concitoyens.

Ces préoccupations, quelles sont-elles ?

D'abord et avant tout la croissance, l'emploi et la compétitivité de nos économies. On nous dit que la convergence des économies sur le plan monétaire aidera à cette croissance, à cette compétitivité, et sera en définitive un puissant soutien pour l'emploi, mais seulement à long terme, alors que les préoccupations de nos concitoyens concernent davantage le court terme, compte tenu de la dégradation récente de la conjoncture.

Une autre critique généralement formulée est relative à l'automatisme du passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire. Au mois de juin 1995, il a été décidé, lors du sommet européen de Cannes, que le passage se ferait, non point le 1^{er} janvier 1997, car cette date était trop rapprochée et les États européens susceptibles d'entrer dans la monnaie unique n'auraient pas été prêts, mais le 1^{er} janvier 1999.

Certes, on comprend que les rédacteurs du traité de Maastricht aient envisagé cette automatisme pour donner plus de force au traité et lui permettre ainsi d'entrer en application quoi qu'il arrive. Mais est-il bien raisonnable de penser qu'il soit possible d'entrer dans cette troisième phase et d'accepter la fixation de parités définitives et irrévocables sans un large débat national préalable ? Personne ne peut penser que le débat de 1992 autour du référendum, si intense fut-il, en tenait lieu, tant la date était éloignée de la décision ultime.

Les Allemands l'ont bien compris puisqu'ils ont prévu un débat préalable au passage à la troisième phase lorsqu'ils ont accepté de ratifier le traité de Maastricht. Aussi apparaît-il nécessaire qu'un tel débat ait lieu en France, et souhaitable que l'on en connaisse, dès à présent, les modalités.

Naturellement, ce débat devrait porter aussi bien sur les conditions préalables à l'avènement de la monnaie unique et sur les pays susceptibles d'y accéder que sur les modalités de mise en place progressive de cette monnaie unique.

Si chacun est conscient du fait que le passage à la troisième phase de la monnaie unique est avant tout une décision politique, qui appelle un large débat, on comprend bien aussi que la monnaie unique ne pourra réussir si on ne prévoit pas les institutions nécessaires pour la faire fonctionner.

Or le traité de Maastricht prévoit à cet égard des institutions bien technocratiques : la Banque centrale européenne et le système européen des banques centrales, qui échapperont naturellement au contrôle des citoyens, mais aussi à celui de leurs dirigeants. Est-ce bien raisonnable ? Est-ce même acceptable ?

En France, l'indépendance de la Banque de France a été admise par la majorité de notre assemblée parce que chacun sait qu'en ce qui concerne la politique de change, et même, dans une certaine mesure, la politique monétaire, il existe un contrôle constant de l'exécutif et du législatif sur les décisions de la Banque de France, laquelle en est constamment rendue responsable et doit pouvoir s'en expliquer à tout moment.

Rien de tel n'a véritablement été envisagé au niveau européen, et c'est incontestablement une lacune du traité de Maastricht. Il est urgent de mettre en place un véritable gouvernement économique et financier au niveau européen, traçant les orientations communes aux pays qui relèveront de la monnaie unique, afin de permettre une convergence durable de leurs économies et de faire en sorte que cette convergence monétaire ne se fasse pas au détriment de la politique de croissance, ni, moins encore, au détriment de celle de l'emploi. Ce sont, au fond, ces deux objectifs qui concernent le plus nos concitoyens, et c'est sur ceux-ci qu'ils souhaitent d'abord voir s'exercer la convergence des économies.

L'avènement de la monnaie unique va donc reposer, en termes plus aigus encore, le problème du déficit démocratique de nos institutions. Le Parlement européen est loin d'avoir le crédit et l'audience suffisants pour pouvoir être le lieu privilégié du contrôle des institutions qui auront à gérer la monnaie unique.

Enfin, l'opinion publique constate que la monnaie unique va entraîner nécessairement une diminution de l'autonomie et de la souveraineté de chacun des États qui seront conduits à y adhérer. On le sait, tous les pays ne pourront y accéder en même temps. L'existence de deux entités, l'une pour le seul marché unique, l'autre pour le marché et la monnaie uniques, va entraîner des risques de distorsion de concurrence.

Il serait inadmissible que certains pays en profitent pour développer des stratégies solitaires, et procéder en particulier à des dévaluations compétitives qui provoqueraient des dommages irréremédiables dans les relations commerciales entre les pays européens. Les exemples récents de la Grande-Bretagne, de l'Espagne et surtout de l'Italie sont là pour nous en montrer tous les inconvénients. C'est pourquoi le problème de la discipline nécessaire entre pays adhérents et non adhérents à la monnaie unique doit être envisagé et réglé très rapidement ; sinon, le prix à payer pour cette perte de souveraineté serait vite jugé par certains comme intolérable.

De toute évidence, à mesure que le temps qui nous sépare de la mise en place de la monnaie unique et du 1^{er} janvier 1999 se réduit, il devient urgent de préciser et surtout de combler certaines lacunes du traité de Maastricht.

Ce traité fut préparé et négocié par des spécialistes plus soucieux de mettre en place des mécanismes automatiques que de faire accepter par les opinions publiques les abandons de souveraineté que cela suppose nécessairement. Il n'est donc que temps de réagir car aucune décision aussi lourde de conséquences ne peut être prise sans un minimum de consensus et d'adhésion des opinions publiques.

Faut-il rappeler que jamais dans l'histoire monétaire une union de monnaies n'a pu être mise en place sans un véritable effort parallèle de constitution d'un pouvoir politique communautaire assurant l'exercice correct de ce pouvoir monétaire ? Il est urgent aussi de faire apparaître que l'Union monétaire ne va pas s'exercer contre la croissance et l'emploi, mais qu'elle est au contraire le gage d'une croissance et d'un emploi plus durables.

Mais la monnaie demeure malgré tout un élément quelque peu abstrait pour nos concitoyens, même si c'est un instrument de règlement dont ils ont pris l'habitude. Aussi ne peut-on que regretter que l'idée de promouvoir une politique de croissance commune par la mise en place de programmes concrets dans le domaine des équipements, des transports, des communications, de la recherche et des nouvelles technologies n'ait pu voir le jour. Car, alors, nos concitoyens auraient pu associer les progrès de l'unification européenne à des projets tangibles, porteurs à la fois de développement et d'emploi.

Ils sont dans une large majorité favorables ou même très favorables à l'idée européenne, mais ils estiment que cette idée tarde à trouver des formes concrètes, et que, trop souvent, au lieu d'être synonyme de résultats immédiats, elle est davantage porteuse de contraintes et de bureaucratie. L'Europe ne devrait-elle pas, dans le domaine économique et financier également, être davantage porteuse de liberté et d'espoir ? N'est-ce pas là le plus formidable enjeu qui nous attend dans les prochaines années ? C'est en tout cas un immense défi qu'il nous faut relever, car c'est à ce prix et à ce prix seulement que l'Union économique et monétaire pourra réussir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Notre débat sur l'Union économique et monétaire décidée par le traité de Maastricht aurait eu lieu en octobre dernier, vous auriez, messieurs les ministres, passé cet examen devant notre assemblée sans grande difficulté.

Mais voilà : nous sommes en février et, depuis notre dernier débat sur l'Europe, bien des choses se sont produites.

Ainsi, où est passée la cohorte de ceux qui vous exhortaient à suivre le chemin de Maastricht avec d'autant moins d'états d'âme que, selon eux, le soleil était au rendez-vous ? Jusqu'à la monnaie unique elle-même qui est mise en cause par des intégristes maastrichtiens !

Certes, je ne suis pas naïf au point de ne pas voir que, derrière les revirements constatés ces derniers temps, il y a des mobiles qui sont loin d'être tous sincères. Certains vous disent de reculer pour mieux sauter, c'est clair.

En tout cas, il serait inconséquent de ne pas voir que ce mouvement traduit quelque chose de profond : la société française est prise de nausée devant le type de construction européenne que vous et vos prédécesseurs lui avez fait ingurgiter depuis si longtemps. Et la nausée s'est transformée en rejet !

J'ai toujours dit et affirmé, du haut de cette tribune, que Maastricht était un traité qui portait en lui tous les germes d'implosion de la France et d'explosion de l'Europe. Tous les ministres concernés ont toujours négligé de considérer cette opinion avec un minimum de sérieux.

Eh bien, c'est cette opinion et la réalité qu'elle sous-tend qui occupent le centre du débat aujourd'hui. Désormais, vous ne pouvez pas considérer que ce que nous disons est marginal, incongru ou iconoclaste ! Et cela ouvre un champ non négligeable à tous ceux, dont nous sommes, qui veulent à la fois une France et une Europe de progrès.

Je reprendrai successivement ces trois points politiques.

Tout d'abord, je persiste et je signe en disant que le traité de Maastricht contient en lui-même tous les germes d'implosion de la société française.

Pour asseoir ma démonstration, je pourrais m'en tenir au bilan de l'Europe mise en œuvre depuis le marché unique puis avec ce traité. Il est accablant si on le compare tout simplement aux objectifs initialement proclamés.

La réalité concrète, vécue par notre peuple mais aussi par les autres, est absolument contraire aux promesses qui ont été faites et qui étaient pourtant écrites noir sur blanc dans les traités, lesquels évoquaient bien l'emploi et l'harmonisation sociale dans le progrès. Or rien n'a changé, quel que fût le gouvernement.

Il serait d'ailleurs de bonne méthode, au point où nous en sommes et avant d'aller plus loin, de réaliser un vrai bilan de cette Europe-là. Pourquoi, par exemple, ne pas constituer une commission d'enquête parlementaire pour évaluer ce qu'il en est de la réalisation des objectifs proclamés en matière d'emploi et de promotion du progrès social et économique ? Ce serait un travail des plus utiles et des plus éclairants. Au lieu de cela, le Gouvernement pratique la fuite en avant. Vous dites en substance : « Nous sommes au bord du gouffre, avançons hardiment ! »

Pourtant, le plan Juppé, qui découle de cette politique induite par Maastricht, a montré qu'il provoquait un mouvement social et d'opinion aussi large que profond.

Cette situation met à mal la cohésion sociale et affaiblit notre pays. Mais elle serait encore plus vive, infiniment plus vive, avec la monnaie unique. Placée entre les mains d'une banque centrale déconnectée des pouvoirs politiques, la monnaie unique ne laisserait plus aucune marge d'action aux gouvernements en matière fiscale, budgétaire, économique et financière.

Ce n'est pas seulement l'attribut de la souveraineté que représente le fait de « battre monnaie » qui serait atteint et détruit de la sorte, c'est toute la vie sociale qui serait encadrée, uniformisée, standardisée, contrôlée, déterminée. Et tout cela dans un dessein unique, qui est le principe nodal du traité : la mise en place sans entrave d'aucune sorte d'une économie de marché où la concurrence est libre.

Au lieu d'avoir le courage de vous attaquer aux marchés financiers, vous allez en vérité au-devant de leurs vœux. Pour eux, la nation est subsidiaire, leurs intérêts sont premiers.

Cette mise en tutelle des peuples et des pays confirme bien l'idée émise brutalement par le président de la Bundesbank : « Les hommes politiques sont désormais sous le contrôle des marchés financiers. »

On sait déjà les dégâts qu'ils provoquent à ne considérer la planète que comme un simple casino. Il en résulte qu'aujourd'hui le profit ne dépend plus essentiellement de la production utile, mais de la spéculation et des productions mafieuses, comme la drogue.

Il n'y a jamais eu autant d'argent mais, dans le même temps, il n'y a jamais eu autant de disparités sociales et de chômage ; c'est un fait objectif difficilement contestable. Ainsi le CAC 40 a augmenté de 23 p. 100 en 1993 mais le nombre des chômeurs s'est accru de 300 000 la même année. La bourse de Francfort a enregistré une progression de 43 p. 100 des valeurs, mais le chômage s'est accru de 560 000 personnes. Même progression du chômage en Espagne, avec un indice de la Bourse en hausse de 50 p. 100.

Vous même, monsieur le ministre de l'économie et des finances, vous vous êtes ému devant notre assemblée, lors de la présentation du budget pour 1996, du fait qu'« un couple marié peut placer plus de 4 millions de francs sur divers produits financiers et en retirer plus de 300 000 francs dans la même année sans payer d'impôt ». Oui, monsieur le ministre : 300 000 francs sans rien faire d'autre que de jouer avec l'argent, allongé au bord de sa piscine avec un simple téléphone à sa disposition ! Voilà qui est absolument insupportable ! Et c'est tout le contraire de l'intérêt général car, loin d'aller vers ce qui serait socialement utile, cet argent retourne uniquement dans la sphère financière.

Avec la monnaie unique, c'est tout cela qui sera encouragé et même imposé puisque les critères retenus pour y accéder amèneront une rigidité telle que les seules variables d'ajustement porteront sur les salaires, l'emploi, les coûts et les conditions du travail, les services publics et les budgets sociaux.

Que valent, dans ces conditions, ces demandes d'écritures ou d'annexes au traité, portant sur l'emploi ou le social ? Rien du tout ! Comme si les problèmes de cet ordre pouvaient être résolus par l'écriture ! D'ailleurs, le traité comporte dans son texte même ces propositions.

Une étude réalisée à la demande de la commission pour l'emploi du Parlement européen au mois de novembre 1995 a confirmé que l'abandon des critères budgétaires de Maastricht éviterait la perte de 1,5 million d'emplois dans l'ensemble de l'Europe d'ici à la fin du siècle. Je comprends que cela vous déplaît, monsieur le ministre. Mais c'est un fait.

Déjà, la politique dite du franc fort – du frank-fort plus exactement (*Sourires*) – accroche artificiellement notre monnaie au mark. Cela aboutit à l'aberration suivante : pour éviter la fuite des capitaux vers le mark, il nous faut leur offrir des taux d'intérêt plus élevés. Rien qu'en 1996, cela représente une somme de 225 milliards pris sur le budget de la nation, soit autant que le « trou » annoncé de la sécurité sociale.

Au-delà des ravages socio-économiques considérables qu'elle provoquera, la monnaie unique mettra en cause notre souveraineté tout court. Et ce danger-là, politique, est tout autant considérable.

Monsieur le ministre, on ne peut pas jouer avec l'identité nationale d'un peuple sans provoquer des dérives extrêmement dangereuses. Moins de souveraineté nationale, c'est à coup sûr plus de nationalisme !

Il y a quelque temps, une personne qui n'est pas de notre groupe a dit à cette même tribune : « La monnaie unique est le puissant mécanisme par lequel se réalisera non seulement l'intégration économique, mais aussi finalement l'intégration politique. » Elle poursuivait : « L'alternative est claire : nous devons conserver notre souveraineté ou y renoncer. »

Avec la monnaie unique, nous y renonçons. Ou plutôt vous y renoncez, alors que tous les types de construction fondés sur le fédéralisme qui se sont constitués contre des nations à l'histoire séculaire ont tous – je dis bien : tous – explosé.

Pourquoi donc le processus de globalisation, de mondialisation, devrait-il provoquer l'effacement de la France ? Pourquoi, à moins de l'accepter sans vouloir le maîtriser ! Rien, absolument rien, n'est irréversible en ce domaine. Tout est, il est vrai, affaire de volonté politique.

Je n'ai pas crainte, voyez-vous, de parler de la France ni du respect de sa souveraineté, de sa liberté, de son identité.

Je n'ai pas crainte non plus de dire que la France entend rester la France, et qu'il faut que cela se sache, et s'accepte.

Je n'ai absolument pas crainte de reprendre à mon compte ce que disait le général de Gaulle en mars 1966, devant l'assemblée de l'OTAN : « les nations constituent les éléments irréductibles et les ressorts indispensables de la vie universelle. »

Jacques Chirac devrait se relire, lui qui, en 1979, dans son ouvrage *La lueur de l'espérance*, écrivait : « Si la dilution des volontés nationales devait l'emporter, il n'y aurait pas d'Europe européenne, mais probablement, et sous le couvert d'une société très anonyme, un condominium germano-américain. »

Cette déclaration a, elle aussi, été emportée par le vent.

Pour ce qui me concerne, je fais mienne cette formule de Saint-Exupéry, qui a écrit : « Unifier, c'est mieux nouer les diversités particulières et non les effacer pour un ordre vain ».

Tout cela m'amène au second point que je voulais souligner.

La liberté ne signifie pas isolement ou repli sur soi, et j'y reviendrai. Mais force est de constater qu'avec la monnaie unique, ce n'est pas simplement l'implosion de la France qui est au rendez-vous, mais c'est aussi l'explosion de l'Europe qui est programmée. Maastricht, c'est l'anti-Europe par excellence.

Chacun admettra que l'Europe des Quinze ce n'est pas l'Europe : c'est une partie de l'Europe. Et si l'on voulait avoir une ambition historique, réelle, moderne pour notre pays, on travaillerait à la construction de cette grande Europe-là. Pour moi, approfondir et élargir l'Europe, c'est un même et seul mouvement ! Or, avec la monnaie unique, on rend bien plus lointain et inaccessible cet élargissement synonyme d'approfondissement.

Le rideau de fer qui est tombé a fait place à un mur, celui de l'argent. Pour faire bonne mesure, si j'ose dire, d'aucuns voudraient tenir la Russie en lisère et réaligner la politique des blocs. Mais ce n'est pas le sujet, encore que ... marché unique, monnaie unique, défense unique, diplomatie unique sont les pièces d'un même ensemble, celui de la pensée ... unique.

En tout cas, il est un premier constat, une première assurance : avec le monnaie unique, l'Europe, la vraie, est repoussée aux calendes grecques.

Deuxième constat, deuxième assurance : avec la monnaie unique, c'en est fini également de l'Europe des Quinze.

Chacun le sait, quelques-uns seulement des pays qui ont signé le traité de Maastricht peuvent satisfaire aux critères. Alors, que restera-t-il de cet ensemble ? Un noyau dur, dites-vous. Certes, pour être dur, il sera dur pour les peuples et pour la France. Et nous serons de la sorte placés dans un tête-à-tête redoutable avec l'Allemagne, rompant ainsi avec toute une ligne stratégique historique.

Il n'y a aucune exception notable à ce qui constitue désormais une véritable règle en la matière ! L'Allemagne dicte, et la France suit.

Voyez-vous, monsieur le ministre, nous ne voulons pas que notre pays devienne demain un simple *Land*. L'Allemagne n'a jamais été autant notre amie que lorsque nous étions nous-mêmes et que nous avions beaucoup d'amis pour parler avec elle. S'il ne faut pas repousser l'Allemagne, il ne faut pas non plus accepter sa domination.

Tout cela est d'autant moins acceptable qu'un autre chemin européen existe qui est, lui, conforme aux intérêts de chacun. Et j'en arrive ainsi au troisième et dernier point que je souhaite aborder.

Mme le président. Il vous faut abrégé, monsieur Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Au lieu d'aligner par la monnaie la France sur l'Allemagne, il faut obtenir une réduction des inégalités structurelles entre les deux pays. Cela suppose d'orienter l'argent des profits, des fonds publics et des crédits vers l'emploi, dans la production et les services utiles, et non vers les placements financiers. C'est possible, notamment en accordant des conditions plus favorables aux projets créateurs d'emplois efficaces ou aux coopérations entre entreprises visant à partager des coûts de recherche et de formation. Il faut que la spéculation devienne moins rentable que la production utile.

Au lieu de chercher à intégrer la France dans un « noyau dur » qui l'isole des pays du Sud, du Centre et de l'Est européen, il convient de mener de front notre bataille nationale pour que l'argent serve à développer l'emploi et à répondre aux besoins sociaux. La construction européenne doit permettre aux pays partenaires, à partir de leurs atouts respectifs, de partager les dépenses de la recherche, de coopérer pour un codéveloppement.

Bref, il faut faire autant que possible la guerre à la guerre économique et financière qui nous submerge !

Mme le président. Pouvez-vous conclure, monsieur Lefort ?

M. Michel Inchauspé. Eh oui ! Le temps passe !

M. Jean-Claude Lefort. Permettez-moi de terminer mon propos, madame le président !

M. Robert Pandraud, *président de la délégation pour l'Union européenne.* L'heure, c'est l'heure !

M. Jean-Claude Lefort. Dans le cadre que je viens de décrire, nous proposons de transformer le SME afin qu'il serve à maîtriser les marchés financiers, et de mettre sur pied une taxation anti-dumping social.

Monsieur le ministre, aucune personnalité politique ne peut faire comme si Maastricht passait « comme une lettre à la poste ». Comment imaginer que le passage à la troisième phase – la monnaie unique – puisse s'opérer sans la consultation de la représentation nationale – que

M. Juppé avait demandée en 1992 – et sans que le peuple ait son mot à dire par référendum, auquel s'était engagé M. Chirac en 1994 à la télévision ?

Le référendum sur la monnaie unique est nécessaire. Personne ne comprendrait que la France n'use pas, à l'occasion de la troisième phase, du recours au peuple souverain.

Le référendum est nécessaire à l'expression de la démocratie. Ou alors, qu'on dise qu'avec Maastricht nous avons pris un billet de train sans retour possible. Le référendum a été promis par M. Chirac le 6 novembre 1994 devant des millions de téléspectateurs. Cette promesse doit être tenue. Sachez en tout cas que nous faisons et que nous ferons tout pour qu'elle le soit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme le président. La parole est à M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Madame le président, monsieur le ministre, chers collègues, le débat sur la monnaie unique et sur l'union monétaire est en soi salutaire. Mais on peut regretter qu'il n'ait guère permis, durant ces derniers mois, d'éclairer l'opinion publique. Il s'y enchevêtre des inquiétudes pour les secteurs en mutation, des intérêts catégoriels, des calculs politiques.

On peut comprendre les réactions des entreprises soumises à la concurrence internationale des pays ayant assuré une dévaluation compétitive. On peut comprendre aussi le refus des salariés des entreprises publiques ou, du moins, de certaines d'entre elles, qui s'estiment aujourd'hui protégés par les faiblesses de l'Etat lorsqu'il s'agit de mener à bien des adaptations pourtant indispensables.

Mais tout autre choix que l'union économique et monétaire et que la monnaie unique conduirait à une perte de confiance de la communauté internationale vis-à-vis de la France avec des conséquences sur la croissance. Tout autre choix que l'union économique et monétaire conduirait à l'abandon des disciplines qui, de toute façon, doivent être impérativement respectées. Tout autre choix conduirait à des fractures sérieuses au sein de notre majorité.

Aussi ne puis-je que féliciter le Gouvernement, et en particulier M. Barnier, pour la clarté et la netteté de l'engagement exprimé tout à l'heure. Le Premier ministre a rappelé qu'il s'agissait à la fois d'un projet politique et d'une nécessité économique. D'ailleurs, ces deux expressions – je le rappelle pour éviter toute vaine querelle – ont toujours été au cœur de l'engagement de l'actuel gouvernement comme du précédent.

La volonté de la France, a dit le Premier ministre, est de tenir le calendrier et de respecter les critères. Certes, quelques acteurs plus attachés au calendrier qu'aux critères ont tenu ces derniers jours, comme encore le président Giscard d'Estaing tout à l'heure, des propos que l'on peut partager. Il est vrai qu'à chaque fois que nous parlons des critères, nous suscitons immédiatement la méfiance de nos voisins européens, plus particulièrement des Allemands. Il vaut donc mieux que ces propos sur les critères soient tenus par nos voisins que par nous-mêmes. Ceux qui seraient aujourd'hui tentés par le doute vis-à-vis de la monnaie unique pourraient faire référence à la géopolitique et méditer cette phrase d'un historien allemand reprise, si l'on en croit un hebdomadaire, par Mme Cresson le dernier week-end : « Le choix est entre plus d'Europe ou plus d'Allemagne. »

Ils pourraient entendre aussi l'ancien chancelier Helmut Schmidt mettant en garde son parti et ses concitoyens contre le risque d'échec de l'union monétaire et ses conséquences, c'est-à-dire, dit-il, la lente désagrégation de l'Europe et la fin de l'insertion de l'Allemagne dans une plus grande unité.

Les adaptations nécessaires sont, comme l'a rappelé le Premier ministre, aussi ambitieuses et difficiles pour nous que celles qu'exigeait en 1958 le Marché commun et qui soulevait alors les mêmes inquiétudes.

Pour réussir ces adaptations nécessaires, nous avons besoin d'une stratégie faite de vertu et de courage – l'assainissement des finances publiques –, mais aussi d'une pédagogie : l'union monétaire ne va pas contre l'emploi ; elle en est au contraire, à long terme, une garantie. Cette alliance d'une stratégie et d'une pédagogie, c'est un peu ce que pourrait être un pacte pour l'emploi et l'assainissement des finances publiques.

Il convient, d'abord, de poursuivre l'assainissement des finances publiques.

Les difficultés soulevées par le ralentissement de la croissance vont compliquer votre tâche et la nôtre. Les moins-values de recettes pourraient être de l'ordre de 20 milliards. Quant à la sécurité sociale, elle pourrait perdre plus de 10 milliards de francs, ce qui provoquerait un déficit public, au terme de l'année 1996, qui représenterait non plus 4 p. 100, mais 4,5 p. 100 du PIB.

Pour enrayer cette tendance, il vous faut renforcer la maîtrise des dépenses publiques. Mais les conflits sociaux du mois de décembre ne vont-ils pas avoir pour effet de freiner, voire d'arrêter les réformes indispensables à la maîtrise de ces dépenses comme à l'adaptation des services publics ?

Un contraste existe entre les efforts des secteurs exposés et ceux qui ne le sont pas. Quand je compare les difficultés que connaît une entreprise comme Moulinex, celles auxquelles sont confrontées ses salariés, celles nées des adaptations nécessaires, au déficit croissant de la SNCF, je ne peux, hélas ! que conclure qu'il y a toujours deux poids, deux mesures ! Monsieur le ministre, si nos partenaires ne sont pas vraiment tentés d'imiter le service public à la française, c'est parce que c'est un label qui permet trop souvent de faire appel aux contribuables de façon permanente et démesurée.

Il faut engager non seulement une adaptation des services publics, mais aussi une réforme fiscale et je m'interroge à cet égard sur la préférence, qui se manifeste depuis deux mois, pour des solutions ponctuelles et mineures qui éloignent de la simplification et, dans certains cas, de l'équité. La multiplication des exonérations depuis le 1^{er} janvier – certaines sont nécessaires, je le reconnais – ne risque-t-elle pas de compromettre la réforme des prélèvements ? La réforme fiscale sera difficile. Le corollaire du courage pour la réforme des finances publiques, c'est la vertu pour entraîner, et la vertu pour entraîner, c'est l'exemple d'une saine gestion qui doit venir d'en haut.

Enfin, après l'assainissement des finances publiques, il faut une pédagogie en matière d'emploi. L'un des éléments nouveaux de la situation économique récente est l'apparition, en Allemagne, d'un chômage structurel croissant. Cela permettra probablement de trouver plus facilement un terrain d'entente avec nos voisins pour l'élaboration d'un pacte pour l'emploi qui reposera, pour nous, sur des disciplines économiques indispensables ainsi que sur la simplification des dispositifs en matière d'emploi et sur la mobilisation des énergies locales. Cette simplification, la mobilisation des énergies locales qui en découlera

et les outils déjà existants devraient nous permettre de réduire d'un ou deux points le taux de chômage actuel si chacun se mobilise à son niveau dans les bassins d'emploi, sans tout attendre de l'Etat.

Telles sont les quelques observations que je souhaitais faire sur une ambition qui, comme l'a dit le président Giscard d'Estaing, rassemble au-delà des frontières politiques actuelles. Monsieur le ministre, nous vous apportons notre soutien dans votre engagement en faveur de l'Union européenne et de l'union monétaire en étant déterminé, vis-à-vis de l'opinion publique, à lier en permanence union monétaire et emploi. En échange, nous attendons du Gouvernement qu'il poursuive la difficile entreprise que constitue l'assainissement des finances publiques et les réformes permettant de supprimer les multiples obstacles à l'emploi qui subsistent aujourd'hui dans notre pays. C'est le moyen de rendre l'espoir aux Français et de leur redonner confiance en l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

M. Robert Pandraud, *président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.* Permettez-moi d'abord de remercier le Gouvernement, de nous donner enfin l'occasion de débattre de ce sujet capital pour l'avenir de nos économies et de l'Europe, répondant ainsi à un vieux souhait de la délégation pour l'Union européenne. Grâce à vous, monsieur le ministre, nous sommes aujourd'hui exaucés.

Je rappellerai d'un mot la position exprimée, dans sa majorité, par la délégation à la suite d'un long débat nourri par l'excellent rapport de M. Maurice Ligot. La délégation estime qu'une monnaie unique partagée par tous les Etats membres de l'Union européenne est seule capable d'apporter durablement une solution aux difficultés monétaires internes à l'Union. Elle a rappelé que la monnaie unique avait pour but d'affirmer une zone de stabilité face à l'ensemble des devises des pays tiers, notamment face au dollar et au yen. Elle a souhaité que la monnaie unique ne soit pas simplement l'union d'un petit nombre d'Etats membres, mais qu'elle rassemble le plus grand nombre possible d'entre eux, pour lui donner le poids géographique, démographique et économique nécessaire.

Pourtant, malgré une certaine inflation de propos officiels rassurant sur la réalisation effective de l'union monétaire, on ne peut que constater une cacophonie générale et, dans cette cacophonie, l'opinion ne s'y retrouve pas !

Certains demandent un assouplissement des critères de convergence, d'autres, à l'inverse, leur renforcement, et d'autres encore font planer le doute sur le respect du calendrier, sans parler de ceux qui estiment péremptoirement que l'euro ne verra jamais le jour. Ces débats désordonnés ne peuvent que générer un climat général d'incertitude.

Il est donc temps, pour le couple franco-allemand, de reprendre l'initiative sur ce terrain et je souhaiterais, monsieur le ministre, recueillir votre réaction sur une proposition parfois évoquée au cours de la période récente mais souvent balayée sans beaucoup d'argumentation, et qui paraît pourtant susceptible d'apporter une réponse aux interrogations de l'opinion et des acteurs

économiques, à savoir l'établissement le plus rapidement possible d'une parité fixe entre le franc et le deutsche-mark.

A tort ou à raison, qu'on le regrette ou non, le traité de Maastricht, régulièrement ratifié par les Etats membres de l'Union, a prévu un calendrier précis. C'est dans cette perspective que nous devons résolument nous situer, comme l'ont toujours rappelé le Président de la République et le Premier ministre. Le scénario a été tracé mais il a été très vite malmené. Le système monétaire européen est en effet en crise car les dévaluations de la peseta, la sortie de la lire et de la livre ont créé des dévaluations compétitives entraînant de graves distorsions de concurrence. Comme l'ont rappelé nombre d'orateurs, ces dévaluations compétitives perturbent l'activité des entreprises et font éclater le Marché unique, alors que l'on pouvait penser, lors de la conclusion du traité, que le serpent monétaire allait voir ses marges de fluctuations se réduire progressivement.

Le traité a prévu l'obligation, pour les Etats membres, de respecter cinq critères de convergence, afin de pouvoir participer à la monnaie unique. Force est cependant de constater que les économies européennes divergent souvent. Quoi qu'il en soit, un écart toujours plus grand se creuse entre les institutions de l'Union et l'opinion publique. Combien de nos concitoyens croient que la monnaie unique verra effectivement le jour le 1^{er} janvier 1999 ? Les multiples déclarations divergentes d'hommes politiques, de patrons de banque ou d'industrie, de journalistes font douter de la réalité du projet, même si nombreux sont ceux qui souhaitent l'instauration de cette monnaie unique.

Face à ces doutes, quelle attitude observer ? Il est clair, tout d'abord, qu'au début des années 90, le projet de monnaie unique a été placé au cœur de la construction européenne. Il serait suicidaire de refuser d'appliquer le traité de Maastricht. Dans les circonstances actuelles, l'incertitude sur la création de l'euro ne peut que susciter une instabilité économique et politique dangereuse pour l'Europe. Comme le Président Philippe Séguin l'a déclaré à Aix-la-Chapelle, il y a quelques jours, si l'on veut sauver la monnaie unique « il va falloir que nous fassions aujourd'hui ce qui aurait dû être entrepris alors, il va falloir que nous mettions en place enfin l'initiative politique qui seule peut justifier, permettre, fonder le passage à une monnaie unique européenne ». Je crois également, monsieur le ministre, que l'objectif de mise en œuvre de l'euro ne peut être abandonné au gré des conjonctures économiques, mais doit être affirmé dans le cadre d'une initiative politique forte.

Sachons, en effet, prendre en compte les réalités sans angélisme. Les marchés vivent du mouvement brownien de nos monnaies. Ils sont, par nature, hostiles à la monnaie unique qui cassera l'un des ressorts qui les alimente et les fait vivre. Seule une initiative politique forte, mise en œuvre avec détermination, peut donc juguler les incertitudes qui les font vivre. La fixation rapide d'une parité fixe entre le franc et le deutschemark me paraît susceptible de répondre à ce besoin.

En développant cette idée à titre tout à fait personnel, j'ai le sentiment de répondre à une préoccupation exprimée avec force par la délégation pour l'Union européenne qui a appelé de ses vœux un resserrement progressif des marges de fluctuation au sein du Système monétaire européen. Cette idée n'est pas originale, elle a des partisans en France comme en Allemagne. Chez nous, dans le cadre d'une approche pragmatique, plusieurs chefs d'entreprise ont pris position en faveur d'un tel méca-

nisme. De même, il y a quelques jours, M. Cartellieri, membre du comité directeur de la Deutsche Bank, proposait l'établissement d'une parité fixe entre le franc et le deutschemark pour en terminer, soulignait-il, avec la « crise majeure » des marchés financiers européens en décourageant les ardeurs spéculatives. Les marchés des changes bruissent de rumeurs identiques depuis quelques semaines.

Cette idée d'établir une parité fixe entre le franc et le deutschemark me paraît donc au moins devoir être examinée avec attention. Elle représenterait l'un de ces gestes politiques majeurs que l'opinion attend. La réussite de la monnaie unique européenne sera le résultat d'une volonté politique commune qui ne doit pas être laissée à la merci des aléas conjoncturels. Pour surmonter les réticences et les doutes, la seule solution crédible me paraît être un « coup d'accélérateur » franco-allemand prenant en compte les convergences et la coopération annoncées par le Président Chirac et le Chancelier Kohl lors du récent sommet de Baden-Baden, mais allant bien au-delà.

Une parité fixe entre le franc et le deutschemark permettrait, en outre, la suppression de la « prime de risque » sur les taux d'intérêts français. Elle aboutirait à une quasi-identité entre les taux d'intérêts français et allemands. Faut-il souligner les avantages qui en résulteraient pour notre économie, alors même que les inconvénients de la transition vers la monnaie unique sont fortement ressentis sans que notre pays en retire, pour l'instant, tous les avantages ? Si la France peut trouver un intérêt évident à une parité fixe franc-deutschemark, ce serait aussi le cas de l'Allemagne. Une telle décision rassurerait nos partenaires allemands et répondrait d'ailleurs à des préoccupations exprimées par les industriels allemands eux-mêmes.

Sans m'engager dans une rétrospective de l'histoire monétaire et sans remonter à l'union monétaire allemande de 1838 ou à l'union latine, j'observerai qu'il y a eu beaucoup de précédents d'unions monétaires établies de façon pragmatique. Lorsque le Chancelier Kohl a réalisé l'union monétaire sur la base d'un deutschemark ouest-allemand pour un deutschemark est-allemand, il l'a fait contre l'avis de la Bundesbank. Je ne crois certes pas en la faisabilité d'une union monétaire franco-allemande complète et rapide, impliquant l'échange des instruments monétaires ou une circulation parallèle des pièces et billets. Mais l'établissement d'une parité franc-deutschemark constituerait, en fait, un approfondissement du serpent monétaire européen, approfondissement qui me paraît favorisé par le traité sur l'Union européenne. Nous pourrions ainsi arriver plus calmement à la monnaie unique. Ce « big bang » monétaire franco-allemand permettrait de constituer un pôle d'attraction pour les autres Etats membres et devrait, dans un deuxième temps, faciliter considérablement la réalisation de l'union économique et monétaire. D'ailleurs, soyons sérieux, compte tenu du lien des monnaies du Benelux et de l'Autriche avec le deutschemark, nous aurions rapidement un pôle de stabilité monétaire occupant une place centrale en Europe et catalysant les efforts de convergence de tous. Je me dispenserai de décrire plus précisément les mécanismes nécessaires. Les experts sont en tout cas formels : il n'existe pas, en ce domaine, de difficultés techniques qui ne puissent être surmontées.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous explicitiez devant la représentation nationale votre réflexion sur une idée qui me paraît, pour le moins, mériter que l'on s'y arrête. Elle paraît en effet répondre au besoin d'une initiative politique forte que beaucoup ressentent en

Europe. Techniquement, économiquement, tout est possible et d'ailleurs tant le Président de la République française que le Chancelier allemand ont fait la preuve qu'ils savaient privilégier le politique sur les considérations techniques. Le moment n'est-il donc pas venu de créer ce choc susceptible de modifier les anticipations et, ce qui est essentiel, de recréer un climat de confiance, condition nécessaire de la croissance et de l'emploi ? Au-delà du débat dépassé, car la monnaie unique se fera, et quelque peu byzantin, n'est-ce pas là l'essentiel ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean Royer.

M. Jean Royer. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention sera constructive à une époque où nous nous interrogeons sincèrement, les uns et les autres, sur la nécessité de garder à la France le maximum de chances d'ordre économique, financier et monétaire pour redresser sa situation générale et combattre le chômage avec plus de vigueur que jamais. En même temps, nous devons aborder avec précaution les mesures devant permettre de réaliser définitivement la constitution d'une monnaie unique européenne.

Je soutiens la politique d'assainissement des finances de la France que le Gouvernement essaie de mener avec constance et avec un réel courage. Monsieur le ministre, s'attaquer aux déficits budgétaires, c'est bien, mais, comme le disait tout à l'heure le président de la commission des finances dont je suis moi-même membre, vous ne pourrez plus augmenter les prélèvements obligatoires. Vous ne pouvez désormais compter que sur des économies d'autant plus difficiles à faire qu'elles touchent maintenant aux structures de l'Etat, aux politiques de fonctionnement à l'intérieur de ces structures, et que les déficits ont provoqué l'apparition, au sein de la dette totale de 3 199 milliards, d'une dette de fonctionnement de 939 milliards – la plus difficile à résorber – dont 250 milliards au titre de la protection sociale. Il sera difficile de résorber de telles difficultés financières dans des délais courts. Raison de plus pour mobiliser notre pays. En effet, pour maintenir nos équilibres internes et ne pas gâcher l'expansion économique, nous aurions été obligés de nous attaquer à ces difficultés même s'il n'y avait pas eu Maastricht, même en l'absence d'effort pour recomposer l'Europe.

Cela dit, même si nous pratiquons une politique de rigueur, il faut reconnaître que cela ne sera pas suffisant. Cela ne sera pas suffisant non plus en Allemagne. Il y a environ 20 millions de chômeurs en Europe, et l'Allemagne et la France en comptent maintenant entre 8 et 9 millions si l'on inclut les inactifs. Or on connaît la place déterminante qu'a occupé le chômage dans les causes de la Deuxième Guerre mondiale, et l'on sait aussi qu'il est en train de faire imploser notre société, depuis la cellule familiale fondamentale jusqu'à nos lieux de travail en passant par l'école.

Comme vous l'avez rappelé, monsieur le président de la commission des finances, ainsi que d'autres orateurs, nous devons développer nos solidarités internes. Les maires peuvent ainsi regrouper les services de l'Etat dans des guichets uniques. L'ANPE, la direction du travail peuvent appeler les entreprises, comme je l'ai fait personnellement à Tours, à prendre chacune un chômeur, à le former, à lui faire un contrat, à durée indéterminée surtout, et à simplifier ce contrat pour instaurer un véritable partenariat touchant le cœur de l'entrepreneur

comme le cœur du chômeur et celui des services qui sont là pour les rapprocher. A la multiplication des expériences locales, nous pouvons ajouter l'activation des dépenses passives, la contribution de l'UNEDIC au financement du coût du chômage et le partage du temps de travail négocié par contrat dans chaque entreprise grâce à un code du travail simplifié et assoupli. Mais même avec tout cela nous ne parviendrons pas à créer la somme de travaux et d'activités générales qui nous permettrait de nous attaquer sérieusement au chômage en résorbant le nombre de chômeurs en Allemagne et en France de plusieurs centaines de milliers par an.

Pour cela, il faut une politique d'investissement audacieuse s'appuyant sur le fonds de développement économique et social, lequel n'aurait jamais dû être vidé comme il l'a été depuis 1995. Dirigé par le Trésor, il avait aidé puissamment, au cours des années 1960 et 1970, les petites entreprises artisanales, commerciales, agricoles ainsi que les grandes entreprises publiques à obtenir des prêts de longue durée à faibles taux d'intérêt. Selon le vœu du dernier rapport de 1994 du Conseil économique et social, ce sont des prêts de ce type qui permettraient à la France de lancer une véritable politique de l'investissement en faveur des grands équipements structurants, des infrastructures de transport, ou du développement de l'énergie, les carburants verts notamment, ou encore du développement dans nos villes de parkings souterrains, ou, enfin, de la protection de l'environnement, excellent gisement de main-d'œuvre pour les jeunes.

Oui, nous pouvons établir un plan sérieux. Membre de la commission de la production et des échanges en 1987, j'en avais présenté un ici même. Examiné au préalable par un bureau d'études financières, il avait montré que les investissements importants qu'il nécessitait seraient gagés par diverses contreparties : les richesses qu'il créerait, les retombées fiscales, les suppléments de cotisations sociales qu'il entraînerait.

Comment faire, monsieur le ministre, alors que vous n'avez plus de marge de manœuvre importante ? Prenez-moi pour un utopiste, si vous le voulez, mais réfléchissez tout de même à ceci : je propose une émission monétaire raisonnable, pas de la monnaie de singe, monsieur Sarkozy, comme vous me l'avez dit quand vous étiez au gouvernement,...

M. Nicolas Sarkozy. Je ne suis pas visé, quand même ?...

M. Jean Royer. ... mais par exemple 10 p. 100 de la masse monétaire actuelle, laquelle se monte à 5 000 milliards. Ces 500 milliards, donc, versés au fonds de développement économique et social, permettraient de dispenser des prêts à bas taux d'intérêt égaux à l'inflation et remboursés sur le long terme en calquant la durée du remboursement sur la durée des amortissements techniques.

Je me limiterai à deux exemples pour éclairer mes propos.

Le TGV s'amortit techniquement en trente-cinq ans. Pourquoi le payer sur trois exercices budgétaires de la SNCF ? Le porte-avions *Charles-de-Gaulle*, pourrait s'amortir sur trente ans, ce qui serait judicieux, alors que des milliers d'emplois risquent d'être supprimés si vous réduisez les crédits militaires.

Ce plan, on pourrait parfaitement le mettre en application. L'Allemagne a les mêmes soucis que nous ; dans le cadre des excellents accords qu'ont passés de Gaulle, Ade-

nauer et leurs successeurs, accords que vous avez rappelés tout à l'heure, monsieur le président de la commission des affaires étrangères, nous pourrions nous entendre avec elle pour qu'elle participe. Ainsi nos deux pays, forts de leurs deux fonds nationaux et des fonds structurels européens, seraient à même de déterminer un plan d'actions entraînant la reprise du travail pour des milliers de chômeurs. Convenablement préparés, opinions publiques et gouvernement respecteraient, dans le cadre d'une monnaie unique, bien entendu, une telle politique associant la rigueur de l'assainissement financier à l'audace d'un investissement sur le long terme à bas taux d'intérêt qui serait original.

Encore faudrait-il que le pouvoir politique s'impose au pouvoir financier de fait des marchés internationaux et au pouvoir de droit d'un certain nombre de cénacles bancaires indépendants. En effet, l'indépendance de ces derniers minerait la responsabilité de l'économie et des finances que le pouvoir politique moderne doit plus que jamais exercer s'il veut, grâce à de grands travaux, ouvrir la voie à une économie d'intérêt général à côté d'une économie marchande. C'est là une vision de l'avenir encourageante, forte et qui nous sort des sentiers battus et de dogmes politiques qui se sont tous effondrés.

Enfin, une monnaie unique, oui, mais à la condition que tous les partenaires de la France y soient associés. Vous voyez deux Europe, l'une constituant une nouvelle monnaie capable de concurrencer à la longue le dollar – ce qui serait excellent d'ailleurs – et obligeant les Américains à faire le même travail d'assainissement financier que celui que nous faisons, humblement, dans notre pays, plutôt que de faire payer leur déficit par le monde entier,...

M. Jean-Claude Lefort. Absolument !

M. Jean Royer. ... et une autre Europe qui n'en serait pas capable ?

Non, il faut une monnaie unique qui sera une chance forte, une fois qu'elle sera instaurée, et qui sera perçue comme telle par tous, même si, comme moi, près de la moitié du peuple français n'a pas accepté le traité de Maastricht.

Toujours est-il que ce traité a été adopté. Maintenant, il faut l'appliquer. D'ailleurs, monsieur le ministre, au moment de passer à la troisième phase, peut-être pourriez-vous organiser...

M. Jean-Claude Lefort. Un référendum !

M. Jean Royer. ... ici et pendant la durée qu'il faudra un vaste débat pour que la représentation populaire du pays se prononce.

Voilà ce que je voulais apporter au débat. Je l'ai fait en tenant compte de mon expérience à la tête d'une cité où, grâce à l'emploi de crédits à long terme, avec des taux d'intérêt bas, j'ai eu la grande joie de voir se construire des milliers de logements, se développer des équipements, la grande joie aussi d'avoir entraîné tout un département et donné le bon exemple à une région. C'est au nom de cette expérience qui me soutient dans mon combat politique au plan national que je vous demande de réfléchir à la proposition d'un homme solitaire qui, comme vous, aime son pays et qui voudrait bien voir les promesses qu'il a faites à la communauté européenne s'appliquer dans la justice et dans l'efficacité. (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

Mme le président. La parole est à M. Adrien Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le ministre, mes chers collègues, choisir de ratifier le traité de Maastricht en 1992 a été pour le Parlement, comme pour le peuple français qui s'est prononcé par référendum, un choix de portée historique, un choix grave, un choix de fond, un véritable choix de destin, et débattre de ces choix, trois ans après le début du processus d'unification monétaire, à la lumière de l'expérience acquise et des problèmes concrets qui sont apparus, est à la fois légitime, sain et nécessaire en démocratie.

Si, en dépit de la solennité des procédures employées pour approuver l'Union économique et monétaire, il devait apparaître, comme certains l'affirment ici ou là, non pas des difficultés, mais une mise en cause de l'intérêt supérieur de la communauté nationale, alors notre devoir serait de donner à notre débat une autre tournure. Osons le dire : notre devoir serait, compte tenu de la gravité du sujet, de conclure ce débat par une demande formelle de renégociation de tout ou partie du traité en en mesurant bien entendu toutes les conséquences pour nous, pour les autres, y compris le choc en retour sur les plans économique ou politique.

Mais, vous l'imaginez aisément, mes chers collègues, telle n'est pas notre analyse car notre conviction – et c'est celle de l'UDF tout entière – est exactement à l'inverse de ceux qui doutent.

Habituellement, la mise en cause du processus d'unification monétaire où l'opposition à ce processus s'appuient sur deux types d'arguments.

Le premier porte sur l'abandon de souveraineté que constitue le remplacement d'une monnaie nationale indépendante par une monnaie unique commune à plusieurs pays qui, de plus, serait gérée par une banque indépendante et supranationale ; le second a trait à l'inadéquation ou au caractère néfaste des critères de convergence, notamment de ceux concernant les déficits publics dans une période, sinon de récession, du moins de croissance ralentie.

Sur l'argument ou bien de la perte de souveraineté au bénéfice supposé de l'Allemagne, ou bien de la soumission aux marchés financiers internationaux, à la volonté de technocrates apatrides, les données n'ont pas fondamentalement changées depuis 1992, à l'exception du caractère difficilement compatible de la liberté de fluctuation des monnaies nationales avec la notion même de marché unique. La libre fluctuation des monnaies à l'intérieur de la Communauté européenne est une atteinte à la solidarité et aux échanges équitables de pays à pays ; elle met en cause l'horizon de calcul économique des entreprises, notamment des PME, et donc la croissance et l'investissement. Ses conséquences sociales et humaines sont graves : l'instabilité et l'injustice du sort subi par de nombreux travailleurs.

Si l'Allemagne, souvent présentée comme une sorte d'épouvantail, domine, comme cela était prévisible, la scène économique européenne, force est de constater à la fois ses propres difficultés, beaucoup plus grandes que ce qu'on en dit chez nous, et sa capacité incontestable d'adaptation et de discussion avec les différents acteurs économiques et sociaux dans le bureau même du Chancelier ; cela doit nous faire réfléchir. D'un autre côté, nous ne devons pas sous-estimer la compétitivité remarquable de notre économie ; si faiblesse française il y a dans l'Union économique et monétaire, celle-ci me paraît bien plus interne qu'externe : c'est la faiblesse de sa démocratie économique et sociale et de son dialogue

intérieur, et l'insuffisance d'efficacité de ses mécanismes de solidarité internes face à l'accélération des mutations économiques.

J'en viens aux critères dits « de Maastricht ». Je ferai trois observations qui ne brillent pas par leur originalité.

M. Jean-Claude Lefort. C'est sûr !

M. Adrien Zeller. L'une est un peu brutale. S'il suffisait de laisser filer les déficits pour résorber le chômage, cela se saurait.

M. Jean-Claude Lefort. Qui a dit cela ?

M. Adrien Zeller. S'il suffisait de laisser filer sa monnaie pour retrouver une croissance saine et durable, cela se saurait aussi.

M. Jean-Claude Lefort. Qui a dit cela ?

M. Adrien Zeller. Comme l'a dit M. le ministre, la réduction régulière, progressive et ferme, de préférence, des dépenses publiques et des déficits publics – ce qui n'exclut pas, à mes yeux, le recours temporaire à des prélèvements équitablement répartis –, ...

M. Jean-Claude Lefort. Mais ce n'est pas le cas !

M. Adrien Zeller. ... cette réduction, disais-je, est incontournable pour créer les conditions d'une croissance saine et durable. La politique de *stop and go* en matière de déficits publics qui m'a paru être pratiquée au cours des cinq dernières années a aggravé singulièrement le chômage, et nous en payons pour une large partie le prix, aujourd'hui.

En tout cas, si notre pays peut obtenir la confiance par la clarté de ses objectifs, par la force et la netteté du consensus politique, et d'abord au sein de la majorité, autour des options économiques du Gouvernement, alors la baisse des taux d'intérêt entraînera non seulement l'allègement du poids budgétaire de la dette mais aussi l'enclenchement d'un véritable cercle vertueux dont les bénéfices apparaîtraient avant les deux ans évoqués il y a quelques mois.

Ma deuxième observation est celle-ci : nous savons combien nos voisins allemands sont vigilants sur le respect des critères dits « de Maastricht ». Nous pouvons comprendre cette vigilance puisque eux-mêmes sont exigeants à leur propre égard. Mais je ne pense pas qu'ils aient totalement raison. Je voudrais illustrer ce propos par un argument que, à ma connaissance, n'a jamais employé M. le président Giscard d'Estaing ; il y a un déficit et déficit. En effet, 4 p. 100 de déficit public avec une politique d'investissement intense pour des logements, des travaux publics, ce n'est pas la même chose et me paraît moins grave que 3 p. 100 de déficit consacré à « effacer les ardoises » de la protection sociale, et quelques autres ! Voilà qui montre bien qu'il faut relativiser les critères, sans, bien entendu, les abandonner pour autant.

De la même manière, le critère de la balance commerciale, qui est brillamment excédentaire en France, me paraît quelque peu sous-estimé dans l'évaluation de la situation de notre pays et dans l'évaluation de la convergence relative. Si la balance commerciale est excédentaire, cela signifie que le franc est à sa juste parité. Mais pour important que ce soit, cela ne figure pas parmi les critères du traité de Maastricht. C'est pourquoi je souscris très largement aux propositions du président Giscard d'Estaing pour qui il convient d'examiner les choses de manière souple, dynamique, c'est-à-dire en tendance, sans que cela ne signifie en quelque façon baisser la garde

pour ce qui est des efforts d'économie à consentir au niveau du budget de l'Etat, de celui des collectivités locales ou de celui de la sécurité sociale.

Ma troisième observation concerne l'attitude politique à adopter d'ici à 1999. S'ils avaient à choisir entre le non-respect des critères et le respect de la date de 1999 nos voisins allemands, choisiraient plutôt, et peut-être même sans hésiter, le report de la date du passage à la troisième phase.

Nous estimons que cette alternative n'a pas lieu aujourd'hui d'être, bien au contraire. D'abord, parce que nous ne pouvons avoir qu'un seul objectif, la convergence ; ensuite parce que ce n'est que dans deux ans, au printemps 1998, que l'on pourra porter un diagnostic exact sur la situation économique réelle, sur les perspectives de chacun, et faire un choix, de nature politique, qui, à mes yeux, ne saurait être celui de l'Union.

Dans l'intervalle, notre mission est claire : adapter nos structures, mieux gérer nos collectivités, réformer nos services publics et notre système éducatif, clarifier les compétences entre l'Etat et les collectivités locales, restaurer le rôle de l'impôt sur le revenu.

En conclusion, conscients des obstacles qui sont sous nos yeux comme des enjeux historiques, il ne faut être ni « eurobéats », ni « eurosceptiques », mais courageux dans les réformes, simples et vrais dans la pédagogie à l'égard de nos concitoyens, juste dans la répartition des efforts d'adaptation demandés, et audacieux dans les perspectives ouvertes.

Bref, il s'agit à mes yeux de devenir en quelque sorte « eurovéridique ». L'Europe monétaire est un grand projet, à la fois fin et moyen d'une union de plus en plus étroite entre nos peuples et d'une prospérité qui doit être – ne l'oublions jamais, surtout aujourd'hui – mieux partagée.

Oui, l'Union économique et monétaire doit être – et mon rêve rejoint celui du président Giscard d'Estaing – un véritable projet partagé par l'ensemble des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Nicolas Sarkozy.

M. Nicolas Sarkozy. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le président Giscard d'Estaing, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le président de la délégation pour l'Union européenne, mes chers collègues, le débat qui nous rassemble est utile, car on ne perd jamais son temps à parler des questions européennes, même en comité plutôt restreint puisque, selon une formule qui, aujourd'hui, n'est pas que consacrée, la qualité rattrape la quantité. (*Sourires.*)

M. Valéry Giscard d'Estaing, *président de la commission des affaires étrangères.* Et même au-delà ! (*Sourires.*)

M. Nicolas Sarkozy. Jusqu'à présent, en effet, on a beaucoup parlé de l'Europe mais on en a finalement assez peu débattu. Les débats sur les questions européennes sont souvent des débats d'experts qui passent largement au-dessus de la tête de nombre de nos compatriotes, dans les rangs desquels je me range, ou bien des débats qui font s'entrechoquer deux exclusives : pour et contre.

C'est pourquoi je voudrais, après tous ceux qui ont excellemment parlé du haut de cette tribune, poser devant vous quatre questions qui me semblent de nature à éclairer nos choix dans le cadre de l'Union économique et monétaire.

Premièrement, l'Europe est-elle la cause du chômage, de nos difficultés économiques, de nos contraintes et de nos craintes ?

Jusqu'à présent, ceux qui ont posé la question étaient ceux qui répondaient « oui ». Je veux la poser à mon tour, mais je répondrai « non », sans ambiguïté.

Prenons quelques exemples.

Nous sommes avec l'Allemagne le pays de la Communauté qui a la plus grande surface géographique. L'agriculture est un élément déterminant de notre économie. Serait-elle aussi puissante s'il n'y avait eu l'Europe ? La réponse est clairement non. L'Europe nous a permis de conserver une agriculture puissante. Grâce à la réforme de la PAC, et j'ai eu l'honneur – n'est-ce pas, monsieur Méhaignerie ? – d'appartenir à un gouvernement qui y a beaucoup travaillé, le revenu de nos agriculteurs a augmenté.

Dans l'affaire si difficile du GATT, où les convictions de tant d'Européens avaient tendance à flancher, nous n'avons pu obtenir la victoire des thèses françaises que lorsque l'union de l'Europe s'est faite autour de nous et de l'axe franco-allemand. Qui ici, quelle que soit sa couleur politique, soutiendrait que, sans la solidarité de nos partenaires, nous aurions pu sortir gagnants de cette confrontation ?

Vous avez raison de souligner, monsieur le ministre, que le plan Juppé de réforme de la sécurité sociale et la nécessaire action de redressement de certaines de nos entreprises publiques, comme la SNCF, n'ont rien à voir avec l'Europe. De même, l'Europe n'est pour rien dans le fait que, de tous les pays du G7, la France est celui dont le montant de dépenses publiques, rapporté au produit intérieur brut, est le plus élevé.

Si nos entreprises sont aujourd'hui exposées à une concurrence accrue, ce n'est pas du fait de l'Europe. C'est parce que les Etats-Unis, depuis dix ans, ont réformé leur économie en profondeur et augmenté leurs capacités d'investissement. C'est parce que les pays émergents du Sud-Est asiatique connaissent des taux de croissance à deux chiffres qui nous font rêver. Et c'est parce que nous avons toléré un système monétaire international qui n'a pas été rééquilibré et qui a eu pour conséquence que l'Europe n'a pas été suffisamment protégée des fluctuations du dollar.

De plus, entre l'été 1992 et le printemps 1995, plusieurs monnaies européennes se sont dépréciées de 30, voire 40 p. 100 par rapport aux monnaies plus stables. Je voudrais que nous prenions la juste mesure de l'impact de ces désordres monétaires sur nos emplois et sur nos entreprises.

Par conséquent, nous avons plus à craindre d'un déficit d'Europe que d'un trop-plein d'Europe. C'est une évidence et je suis très heureux de m'inscrire dans la longue lignée de ceux qui, après vous, monsieur le président Giscard d'Estaing, ont rappelé cette évidence.

Deuxièmement, je suis toujours étonné quand on réduit le traité de Maastricht à la monnaie unique, parce qu'il contient, selon moi, quelque chose de beaucoup plus intelligent et de beaucoup plus fort : la nécessité de faire converger les politiques économiques. C'est parce que nous aurons eu la clairvoyance et le courage d'assurer cette convergence que nous aurons, en quelque sorte en récompense, la monnaie unique.

M. Georges Hage. Le Graal ! (*Sourires.*)

M. Nicolas Sarkozy. Pourquoi la convergence ? Parce que nous réalisons 60 p. 100 de notre commerce international avec nos partenaires européens ; il est donc exclu que certains appuient sur le frein et d'autres sur l'accélérateur. Parce que l'Allemagne et la France sont réciproquement leur premier partenaire : premier client et premier fournisseur, et parce que l'Allemagne représente le tiers de nos échanges avec l'Union. Mais nous sommes également le premier fournisseur de l'Espagne et, si je me souviens bien, le deuxième fournisseur de l'Italie.

Donc, je m'inscris dans le camp et dans la lignée de ceux qui défendent l'idée de la monnaie unique.

J'ajoute qu'il est assez difficile de se plaindre de la toute-puissance du dollar et de ne pas en tirer la conclusion qu'il vaut mieux additionner nos forces. Les Etats-Unis sont nos amis et nos alliés et nous partageons beaucoup avec eux, mais allons-nous accepter longtemps sans rien faire que le dollar serve de monnaie de référence à 50 ou 60 p. 100 des échanges mondiaux alors que le PIB américain représente à peine 23 p. 100 du PIB mondial ?

Je veux saluer la démarche du Gouvernement, qui continue d'œuvrer en faveur de la convergence des politiques économiques, notamment entre la France et l'Allemagne. Mais je tiens tellement à cette idée de convergence que j'estime qu'elle doit se décliner non seulement sur le plan monétaire et sur le plan économique, mais également sur le plan fiscal. L'un ne va pas sans l'autre. Ce n'est pas une incongruité, ce n'est pas un manque de loyauté de le dire. C'est tout simplement participer avec passion à un débat.

Je crois à la monnaie unique, je crois à l'Europe, mais je ne crois pas en ceux qui voudraient nous faire croire – vous n'en êtes pas, monsieur le ministre – que parler de la fiscalité aurait quelque chose de grossier. L'homme politique qui s'exprime devant la représentation nationale a le droit de parler de tous les sujets, surtout s'il le fait, comme je l'espère, avec calme, mesure et pondération. Là encore, l'Europe va nous aider. Les Allemands ont eu bien raison d'opter pour la simplification et l'allègement de leur fiscalité directe.

Au fond, le choix est clair : ce sera la monnaie unique avec nous, ou bien, si elle échoue, certains auraient tort de s'en réjouir, car ce serait en fait une monnaie nationale unique contre nous. Dois-je préciser que je préfère la monnaie unique avec nous ?

J'en viens à une troisième question, dont j'admets volontiers qu'elle prête davantage au débat. Mais, après tout, j'ai l'honneur de m'exprimer au nom d'un groupe où certains ont voté pour Maastricht et d'autres contre. Pour ma part, monsieur le président Giscard d'Estaing, j'ai participé au combat européen à vos côtés et j'ai même été l'un de vos collaborateurs lors de la campagne européenne de 1989.

Eh bien, je crois que l'Europe doit se garder de deux risques d'inégale importance : le laxisme, que vous avez eu raison de dénoncer, monsieur le ministre, mais aussi le juridisme tatillon. Non pas que ce risque-là vous tente, mais j'ai bien aimé, à ce propos, l'expression précieuse et ciselée du président Giscard d'Estaing, évoquant les « aya-tollahs des critères ».

Le laxisme est assurément la première des tentations et le Gouvernement a raison, je le répète, de vouloir tenir les engagements que nous avons pris, car la voie tracée par le traité de Maastricht est la bonne. Le Président de la République a opportunément rappelé qu'il en allait de la crédibilité internationale de notre pays. Nous avons besoin de réduire nos dépenses publiques et notre soutien

est total : j'approuve votre volonté d'aller à la monnaie unique, j'approuve votre volonté de respecter le calendrier.

Je n'en suis dès lors que plus tranquille pour mettre en garde, à l'inverse, contre un excès de juridisme qui consisterait à oublier l'esprit du traité pour ne s'en tenir qu'à la lettre – au demeurant mal « digérée » – bref à confondre les moyens et l'objectif.

Si l'objectif est incontestable, s'il est clair que le report du calendrier serait une catastrophe, il reste qu'il faut tenir les critères de Maastricht pour ce qu'ils sont : des indicateurs précieux sur le degré de convergence des économies. Ce ne sont pas les nouvelles tables de la loi !

J'en veux pour preuve que le traité lui-même a fixé leurs conditions d'emploi : en tendance plutôt qu'en nominal. J'observe que la France, comme l'Allemagne, en respecte quatre sur cinq : les taux d'intérêt, le taux de change, le taux d'inflation et la dette publique. Faisons tout, monsieur le ministre, pour respecter le cinquième. C'est mieux pour notre économie, pour la France et pour l'Europe. Mais sachons raison garder.

Quand ces critères ont-ils été fixés ? Il y a cinq ans, dans l'absolu, sans qu'il soit fait la moindre référence à la conjoncture économique.

En outre, comme l'a dit excellemment le Premier ministre, la décision de passer à la monnaie unique sera une décision politique et non la traduction mécanique de je ne sais quelle équation comptable. Le président Giscard d'Estaing ne m'en voudra certainement pas de me référer au brillant exemple européen du chancelier Helmut Kohl, qui, malgré la Bundesbank, a su faire, lorsqu'il a fallu définir les parités entre l'Est et l'Ouest, le choix politique de faciliter la réunification de l'Allemagne. La France n'a donc pas de complexe à avoir. Lorsqu'il s'agira pour elle de faire le choix de la monnaie unique, elle devra le faire dans la direction que vous avez fixée, monsieur le ministre des finances, mais aussi avec une conviction politique forte.

Quatrièmement, enfin, les pères fondateurs de l'Europe avaient deux idées : assurer la paix et développer la prospérité économique. Pour la paix, ils ont réussi au-delà de leurs espérances. Nous venons de vivre une période de stabilité comme notre continent en a rarement connu. Et l'exemple de la malheureuse ex-Yougoslavie nous montre ce qui peut se produire, y compris en Europe, lorsque les forces de désunion sont au pouvoir.

S'agissant de la prospérité économique, ayons le courage de reconnaître – ce n'est pas mettre en cause l'idée européenne – que, si nous avons brillamment réussi pendant trente ans, depuis vingt ans la situation se dégrade. Nous ne saurions nous résoudre à ce que l'Europe demeure, avec l'Afrique, la seule zone du monde où la croissance soit atone. Nous ne pouvons pas nous accommoder des 18 millions de chômeurs que dénombre la Communauté. Nous ne subissons pas une crise économique internationale, mais une crise de langueur européenne.

La monnaie unique nous aidera à relancer l'activité. Mais sachons dire à nos compatriotes qu'elle n'est pas la panacée qui résoudra, comme par enchantement, tous les problèmes.

M. Adrien Zeller. Très juste !

M. Nicolas Sarkozy. Sachons leur faire comprendre qu'il faudra, dans le même temps réduire nos dépenses publiques, abaisser nos prélèvements obligatoires et aussi, j'ose le dire, accepter de parler – déjà de parler – des

acquis sociaux. Car, par les temps qui courent, il semble que même parler soit parfois un péché contre l'intelligence. Nous n'avions pas le droit de parler de l'abus de bien social, nous n'avions pas le droit de parler de la monnaie, nous l'avons fait. Eh bien, parlons aussi des acquis sociaux.

M. Jean-Louis Idiart. Ouvrez le dialogue !

M. Nicolas Sarkozy. Il faudra, c'est sûr, en créer de nouveaux. Mais, pour y parvenir, il faudra sans doute avoir le courage de revenir sur certains de ceux qui existent.

Je ne voudrais pas, monsieur le ministre, que l'Europe devienne une habitude, une habitude un peu grise. Comme vous, comme nombre de nos collègues de diverses familles politiques, je crois en l'Europe, je crois à la monnaie unique. Mais je pense que le pragmatisme et le réalisme n'enlèvent rien à l'idéal européen qu'avec le gouvernement d'Alain Juppé je partage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, de l'avis même du rapporteur du budget pour 1996 de l'agriculture, la troisième année d'application de la politique agricole commune, qui correspond à la première année de mise en œuvre des accords du GATT, a entraîné des bouleversements qui affectent profondément notre agriculture. Mais celle-ci n'a été évoquée que par le seul orateur précédent, l'un des derniers pourtant à s'exprimer dans ce débat.

Il n'est jusqu'à la perspective de modification des règles de la PAC, annoncée au printemps de 1995 par la Commission européenne comme préalable à l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale, qui ne soit perçue comme une menace.

Devant la colère et l'inquiétude grandissante des agriculteurs, M. le ministre de l'agriculture s'est vu obligé d'affirmer hautement que « notre agriculture ne pourrait conduire ses missions s'il n'était pas mis un frein à la disparition vertigineuse de nos exploitations ». Cependant que le même ministre accepte implicitement la disparition de 300 000 structures agricoles, conséquence des politiques conjuguées de la réforme de la PAC et des accords du GATT.

Les prévisions établies pour l'exercice 1995-1996 par la Commission de Bruxelles ne notent-elles point que le total des exportations aidées diminuera de près d'un tiers ? En octobre 1995, la direction des douanes ne souligne-t-elle point « que l'application de la PAC pèse depuis deux mois sur les exportations agro-alimentaires », que, en août et juillet, les ventes de ce secteur subissent les conséquences des suspensions ou des baisses des restitutions européennes, que les exportations de céréales reculent de 30 p. 100 en deux mois, que le lait et les produits laitiers subissent un repli de 20 p. 100, soit 500 millions de francs » ?

L'agriculture se retrouve de la sorte enserrée dans l'état du traité de Maastricht, de la réforme de la PAC et des accords du GATT. Ainsi, en jouant sur les restitutions, la commission limite arbitrairement les exportations en deçà des accords du GATT, laissant plus encore le terrain des échanges internationaux à la seule initiative des USA.

Ces accords légalisent les importations exonérées de droits de douane. Ils prévoient également que, d'ici à l'an 2000, le volume des produits aidés à l'exportation bais-

sera de 21 p. 100 et que les aides correspondantes seront réduites de 36 p. 100. Dans le même temps, le traité de Maastricht élimine toutes les protections communautaires en substituant au principe de préférence communautaire celui d'une « économie ouverte où la concurrence est libre ». Ainsi, les pays de l'Union européenne verront la valeur des importations augmenter de 5,5 milliards de dollars pour la période 1987-1989 à 15,3 milliards de dollars en l'an 2000.

La FAO, dans un rapport d'avril 1995, indique d'ailleurs clairement que « l'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle-Zélande vont tirer profit des échanges et que l'Europe figurera parmi les perdants ».

Préparer l'agriculture au libre-échange, tel était l'objectif caché et prémédité de la réforme de la PAC. Elle met ainsi gravement en danger les capacités exportatrices de l'Europe. Organisant une stratégie de gel des terres, elle limite la production alors que l'Europe est déjà la première importatrice mondiale de produits agro-alimentaires. Qui dira le non-sens, le contresens, l'hérésie contre nature d'une Europe vouée à la dépendance alimentaire ?

Il faut vraiment en finir avec cette aberration économique qui veut que les crédits européens servent à réduire nos productions agricoles. Quand 54 p. 100 des exploitations françaises dégagent un revenu par actif familial inférieur au SMIC, c'est bien l'agriculture familiale qui en est la victime première et désignée.

Au cours des derniers mois, la Commission de Bruxelles et les gouvernements ont accéléré leur politique de liquidation de la préférence communautaire par des mesures cumulées qui étendent les zones de libre-échange telles la signature des accords de coopération avec le Maroc ; les concessions accordées aux USA, au Canada, à la Thaïlande, au Chili, au Japon, celles-ci aboutissant à une augmentation des contingents d'importations à droits réduits, sur la viande bovine, la volaille, les fruits et légumes ; la négociation avec l'Afrique du Sud ; la baisse des restitutions aux exportations de viande bovine et de volailles ; l'instauration d'une taxe sur les exportations de céréales.

Cette année aura été marquée par la crise des céréales, révélant avec force l'hérésie de la jachère. Le marché intérieur de la Communauté insuffisamment approvisionné voit d'ores et déjà l'industrie de l'alimentation animale réduite à importer largement des produits de substitution.

Quand, par ailleurs, elle taxe les exportations de blé, au risque de perdre définitivement des marchés internationaux, ce n'est plus ni de l'hérésie ni de l'absurdité mais bien une volonté délibérée.

Le GATT est non seulement une duperie mais une vaste opération de réorganisation des échanges agricoles, où les produits agricoles deviennent une monnaie d'échange, une arme alimentaire au cœur des stratégies politiques.

La crise des céréales en est un exemple, tout comme l'accès de la viande bovine aux marchés de la zone Pacifique. Selon l'OCDE, cette partie du monde verra à moyen terme un essor très marqué de ses besoins en viande bovine. Or les accords du GATT interdisent à l'Union européenne d'accorder des restitutions aux ventes vers cette zone du monde.

La FAO s'inquiète : « La sécurité alimentaire est de plus en plus précaire, parce qu'elle subit le contrecoup de la libéralisation des échanges. Celle-ci s'aggrave pendant que l'Union européenne officialise la jachère », a-t-elle déclaré.

C'est sur ce fond de déréglementation de la politique agricole commune et de renoncement à la préférence communautaire que la monnaie unique nous est présentée sur le mode incantatoire comme une solution miracle, dans la cacophonie qu'a si bien décrite M. Pandraud. On annonce la bonne nouvelle, on affirme plus que l'on ne démontre ! M. Valéry Giscard d'Estaing, sauf le respect que je me dois de lui devoir, a évoqué Molière et, dans une audace sémantique anglo-saxonne, je ne sais quelle *overdose* de potion dont souffrirait la monnaie unique. Mais qu'il évoque Molière et l'*overdose* ne prouve point que les Diafoirus père et fils ne soient pas de son côté, à moins que de ce côté-là on ne trouve en abondance des adeptes de la méthode d'autosujétion de M. Coué !

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Georges Hage. La réforme de la PAC devait rendre nos agriculteurs plus compétitifs. Elle a au contraire fragilisé les petites et moyennes exploitations en abolissant le système de prix minimum garanti à l'intérieur de la Communauté et en les remplaçant par des aides compensatrices à l'hectare. Elle a accentué les disparités, favorisant les plus grosses exploitations, poussant à l'agriculture industrielle.

On nous dit que la monnaie unique permettrait de supprimer les fluctuations monétaires. Mais seuls quelques pays pourront accéder à la monnaie unique et une monnaie unique qui aurait, selon ses promoteurs, un taux de change élevé.

Cela aura des conséquences dramatiques pour les exploitants agricoles familiaux : les pays qui n'auront pas la monnaie unique continueront leurs dévaluations compétitives pour se défendre, ce qui pèsera sur les prix à la production. On se rappelle des conséquences de la dépréciation de la lire italienne, de la peseta, voire de la livre. Sont-elles à jamais conjurées ? Qui peut l'affirmer ?

Et si, d'aventure, cette monnaie unique, fût-elle celle de tous les Etats membres, se révélait incapable, comme c'est hautement probable, de combattre les fluctuations du dollar – cependant que sévront les néfastes accords du GATT – quel devenir pour notre filière agroalimentaire et notre agriculture familiale ?

Les ajustements que nous faisons jusque-là, par des mécanismes de différenciation de taux de change et de mesures agri-monnaétaires, se ferait par la pression sur les prix agricoles à la production, l'élimination des petits exploitants et la liquidation des droits sociaux, dans le cadre d'une guerre économique sans merci que se livrent les transnationales de l'agro-industrie.

Nous refusons cette logique qui nie les enjeux alimentaires, les besoins criants des populations.

C'est pourquoi nous proposons que la conférence intergouvernementale puisse mettre en chantier une nouvelle PAC, reposant sur la préférence communautaire, sur des prix rémunérateurs, sur la réglementation des centrales d'achats sur des clauses de sauvegarde, sur des mesures stabilisant les cours, sur un calendrier des importations permettant une meilleure organisation des marchés jouant sur le principe de la complémentarité dans un esprit de coopération mutuelle, et, enfin, sur un écu rénové, sorte de monnaie commune remplissant pleinement son rôle comme instrument monétaire de coopération s'opposant avec souplesse et fermeté à la fois aux multiples spéculations possibles. Mon ami Jean-Claude Lefort a développé cet aspect.

Ce serait un moyen de donner une nouvelle jeunesse à notre agriculture qui, avec l'agroalimentaire, peut créer des emplois et permettre la revitalisation rurale. (*Applaudissement sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme le président. La parole est à M. Bruno Retailleau.

M. Bruno Retailleau. Madame le président, monsieur le ministre, chers collègues, le risque, avec un débat comme celui-ci est de se laisser enfermer dans la technique et les critères. A cet égard, le Premier ministre a très bien posé le problème en indiquant avec une grande netteté que ce débat avait une dimension d'ordre économique, mais surtout d'ordre politique. Je vais donc me glisser dans sa pensée et tenter d'examiner successivement ces deux ordres.

En matière économique, je crois que la monnaie unique telle qu'on la conçoit et vers laquelle on voudrait nous conduire risque de nous mener à deux contradictions majeures.

Première contradiction, c'est celle qui existe entre un instrument monétaire unique et un marché unique. On nous avait expliqué qu'il fallait absolument un signe monétaire non pas commun mais unique. Or, on peut dès à présent l'affirmer, la caractéristique de cette monnaie unique, sera d'abord de n'être pas unique puisqu'on nous prépare en fait un tout petit Schengen monétaire. Dès lors, et plusieurs orateurs y ont fait allusion, la question qui se pose est celle de savoir quelles relations économiques et monétaires existeront entre le club des privilégiés – trois, quatre voire cinq membres – et tous les autres.

Autre question, plus immédiate celle-ci et à laquelle la Commission n'a jamais voulu répondre, ce que je considère comme un scandale : doit-on encore attendre 1999, date peu sûre ? Monsieur le ministre, le déficit budgétaire de l'exercice 1996 sera-t-il de 4 p. 100, de 4,5 p. 100 ou 4,8 p. 100 du PIB ? A moins de nous présenter d'ici à quelques mois, un collectif budgétaire draconien...

Peut-on laisser dire à la Commission : c'est la monnaie unique ou rien du tout, voilà notre message ? Partant de là, nous ne réfléchissons à aucune autre modalité. Dans ces conditions, les agriculteurs, qui, eux, ont compris et sont las d'attendre une réponse, sont bien obligés de répondre qu'ils sont d'accord pour la monnaie unique, puisque c'est la seule réponse qu'on leur propose !

M. Jean-Louis Idiart. Vous ne voulez pas de la PAC !

M. Bruno Retailleau. Cette première contradiction est au cœur de la monnaie unique : elle doit être aussi au cœur du débat. Il va falloir concilier un rétrécissement géographique avec une ambition européenne, qui est une ambition continentale, voire demain presque intercontinentale avec la Turquie.

Deuxième contradiction, celle qui oppose l'union monétaire et le chômage. En quoi cette union économique et monétaire peut-elle et a-t-elle déjà produit pléthore de chômeurs ? D'abord à cause du libre-échange incontrôlé et inéquitable. D'un côté, la Commission, embarquée dans une véritable frénésie libre-échangiste, encourage les accords de libre-échange – il ne se passe pas de mois sans qu'un accord soit signé – et, de l'autre elle rédige des rapports qui montrent les conséquences de ces accords. Son dernier rapport est intéressant ; il porte sur le textile, secteur que vous connaissez très bien, monsieur le ministre de l'économie et des finances puisque vous-même lorsque vous étiez sénateur, aviez présenté un excellent rapport sur les délocalisations. La Commission y

révèle que 850 000 emplois européens ont été perdus depuis dix ans et 600 000 depuis 1990. On peut le dire de façon froide et technocratique, la réalisation est bien là.

M. le ministre de l'économie et des finances. Hélas !

M. Jean-Louis Idiart. C'est un manque d'Europe et non un trop d'Europe !

M. Bruno Retailleau. Alors, vous allez me répondre qu'il y a l'OMC et que le GATT a tout prévu. De fait, le 29 novembre dernier, a été installée à Genève une cour d'appel de l'OMC. Y siègeront les grands, Japon, Etats-Unis, Allemagne, mais aussi les petits, Philippines, Uruguay. La France, quatrième exportateur mondial, n'y siègera pas. Nos intérêts seront bien préservés, je n'en doute pas...

Là encore, la conjonction est donc explosive : d'un côté, le libre-échange mondial, encouragé par la commission, crée les conditions du chômage, et des déficits importants, et de l'autre, les politiques de convergence nous demandent instamment de résorber nos déficits. Que doit-on faire ? On est tiré à hue et à dia !

Deuxième élément d'ordre économique : l'intégrisme monétaire. Je me suis beaucoup amusé il y a quelques semaines en lisant dans un grand hebdomadaire cette phrase de Milton Friedman, le pape du monétarisme : « Il n'y a aucune raison pour qu'en France il y ait 11 ou 12 p. 100 de chômeurs, sinon une politique monétaire suicidaire. »

Notre politique monétaire est suicidaire parce que nous avons tout sacrifié sur l'autel de la monnaie unique en oubliant que la monnaie n'est qu'un instrument, un signe et non pas une fin ni un objectif.

M. Charles Josselin. La voix de son maître !

M. Bruno Retailleau. Cette politique est suicidaire aussi parce qu'une unification monétaire ne peut être construite que sur ce que l'on appelle une zone monétaire optimale. Or les Quinze constituent-ils une telle zone ? Non, bien entendu ! Cela impliquera par conséquent des coûts de convergence exorbitants, lesquels se traduiront par des subventions énormes au fonds de cohésion, qui se traduiront à leur tour par du chômage puisque la seule variable d'ajustement que nous retiendrons sera malheureusement l'emploi. Même si demain les économies étaient convergentes, c'est-à-dire si elles remplissaient les fameux critères de convergence, elles ne seraient toujours pas convergentes dans leurs structures puisque les critères ne seront que conjoncturels.

Le problème de la productivité, celui de la structure sociale des pays est extrêmement différent. La convergence que l'on observe aujourd'hui avec l'Allemagne est une convergence vers le bas. A cet égard, nous ferions mieux de méditer l'expérience allemande : l'unification monétaire n'y a toujours pas été digérée alors même que des centaines de milliards de marks ont été déversés.

Questions d'ordre économique, mais aussi d'ordre politique. Ce sont, à mon sens, les plus importantes puisque, si l'intention nous a très longtemps été présentée sous l'angle économique, la véritable et réelle intention est bien, elle, d'ordre politique, et d'ailleurs M. le Premier ministre l'a reconnu tout à l'heure.

Deux autres problèmes se trouvent posés. Le premier est celui de la souveraineté. On ne peut pas nier que l'unification monétaire se traduira par un glissement important, j'allais même dire irréparable, d'une base essentielle de notre souveraineté puisque la France aban-

donnera toutes ses prérogatives en matière de politique macro-économique : politique monétaire, fiscale, budgétaire, sociale, etc. Dès lors, ne serait-il pas intéressant de savoir quelles seront la place et le rôle de la France dans les grandes institutions internationales de concertation économique – type OCDE, type G 7 ? C'est là un pas de plus vers le fédéralisme puisque la monnaie unique, il faut s'en convaincre, n'est que le rouage monétaire de l'engrenage fédéral.

Tel est d'ailleurs le sens du pacte de stabilité que nous proposons nos partenaires allemands. Celui-ci prévoit une instance qui sera forcément fédérale pour pouvoir contrôler et coordonner l'application permanente des critères de convergence. Cela signifie un abaissement durable de notre liberté, de notre souveraineté et, je le crois, de la nation. A-t-on déjà rencontré une nation de nations ? Stanley Hoffman, universitaire américain que vous connaissez, a conclu par la négative.

Plus important encore, parmi les quinze pays européens, y en a-t-il un seul où le sentiment d'appartenance européenne a un jour prévalu sur celui d'appartenance à la communauté nationale ? Non ! Cette cohésion nécessaire, faite avant tout de tissu, d'histoire, de culture et de civilisation, ne peut donc exister

M. Jean-Louis Idiart. Libérez la Vendée !

M. Bruno Retailleau. Toucher à la nation, c'est toucher forcément aussi à la démocratie. Et ce n'est pas un hasard si l'on entend aujourd'hui parler autant de déficit démocratique en Europe ! Il est consubstantiel. Quand on touche à la nation, on ne peut espérer un exercice pratique et concret de la solidarité, ni une véritable démocratie.

A cet égard, ce qui me gêne le plus, c'est que de nombreux « européistes » – pas vous, monsieur le ministre – et parmi les plus avant-gardistes, pensent que la nation est une idée périmée. Pour eux, le fédéralisme européen n'est qu'une étape transitoire, sans doute vers une sorte de fusion universelle. Une phrase de Pierre Bourdieu, autre « pape » de notre *establishment* intellectuel, que j'ai relevée dans un grand journal du soir, éclairera notre débat : « Je me sens européen au sens où c'est un degré d'universalité supplémentaire et supérieure, au sens où c'est déjà mieux que d'être Français. » Eh bien, mes chers collègues, sachez que si l'on retenait cette conception, si l'Europe devait se faire contre les nations, contre la France, jamais l'Europe ne pourra voir durablement le jour !

Le second problème politique, c'est l'attelage franco-allemand. On nous présente de plus en plus l'Europe comme une Communauté réduite aux acquêts franco-allemands, centrée sur le seul couple franco-allemand. Or chaque pays a sa logique et son histoire.

En matière économique, la France vise sans doute ce qu'on a appelé une « modernisation exogène », alors que l'Allemagne recherche plutôt la stabilité des prix car elle a payé cher pour l'inflation. Mais surtout, l'Allemagne a compris qu'il fallait que son principal concurrent et partenaire européen, la France, soit arrimé au deutschemark. Qui ignore que, quand on a des coûts salariaux supérieurs de 33 p. 100 à celui de son principal concurrent et qu'une dépréciation de la monnaie se fait jour, la conjonction devient explosive et le déficit concurrentiel extrêmement important ?

Dans cet échange de trousseaux, puisqu'on parle de noces et de couple, le fédéralisme permettrait à la France de cacher une faiblesse tandis que, pour l'Allemagne, il dissimulerait peut-être une supériorité montante.

Mes chers collègues, le jeu qui consiste à demander à l'autre de sacrifier ce qui est au cœur de sa personnalité est un peu dangereux. L'Europe n'a pas intérêt à se laisser enfermer dans un tête-à-tête obsessionnel avec l'Allemagne. Les atouts de l'Allemagne sont certainement en Europe, voire en Europe centrale, ceux de la France sont ailleurs. La France, elle, a une vocation universelle. Avant le passage à la troisième phase, le Gouvernement serait bien inspiré d'élargir le débat par un grand référendum. Maastricht, c'était la question d'ordre économique ; aujourd'hui, se pose la question d'ordre politique et fédéral.

Mme le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. le ministre de l'économie et des finances. Madame le président, messieurs les députés, l'Assemblée nationale avait souhaité un débat sur le processus de passage à la monnaie unique. Ce débat est venu à son heure, au lendemain du conseil des chefs d'Etat et de Gouvernement qui s'est tenu à Madrid au mois de décembre.

Au-delà des appréciations particulières que vous avez exprimées les uns et les autres, une certaine convergence s'est manifestée au fil des interventions sur la nécessité de confirmer les options, de jalonner le chemin, d'éclairer la démarche et de hâter son issue.

Il importe de mettre la monnaie unique au service d'une ambition politique et de permettre à nos compatriotes de s'approprier cette monnaie, d'où la nécessité d'informer. De ce point de vue, le débat qui vient d'avoir lieu répond à cet objectif. Il nous a également permis de dissiper certains malentendus, de mettre en lumière nos propres lacunes et quelques contradictions.

Je tiens à vous indiquer combien je me réjouis de ce débat, de la qualité des interventions, de l'ouverture des idées qui ont été exprimées et du consensus très large qu'il a révélé. Il conforte le Gouvernement dans sa réflexion, mais aussi dans son action, car nous savons bien que, d'ici à 1999, il faudra éclaircir certains points-clés. En tout cas, je vous assure que le Gouvernement n'entend pas se situer ailleurs que dans une position de *leadership*.

Après avoir ainsi relevé ce consensus et le large soutien apporté au Gouvernement, je vais revenir sur certaines questions évoquées au cours de vos très riches interventions.

En ce qui concerne d'abord l'objectif de la monnaie unique et le maintien du calendrier, je confirme que ce sera bien au 1^{er} janvier 1999 que la France pourra disposer, avec le plus grand nombre possible d'Etats membres, de la monnaie unique. Alors sera engagée la troisième phase.

Certains craignent une implosion de la France.

M. Jean-Claude Lefort. Absolument !

M. le ministre de l'économie et des finances. Tel est le cas de M. Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Je confirme.

M. le ministre de l'économie et des finances. Monsieur Lefort, n'y a-t-il pas risque d'implosion lorsque les déficits ne cessent de croître, qu'il s'agisse de l'Etat, des entreprises publiques ou de la protection sociale ? Pensez-vous que la souveraineté puisse être conservée lorsque subsistent surendettement et déficit chronique ? Certainement pas ! M. Zeller a d'ailleurs judicieusement souligné que les déficits n'avaient jamais été la clé de l'emploi. Si tel était le cas, nous aurions quelque peine à expliquer le taux de chômage que nous subissons !

En réalité, le déficit ruine la souveraineté nationale. Les peuples surendettés ne sont certainement pas des peuples libres disposant de marges de manœuvre authentiques.

J'ai également noté la très large adhésion à une exigence de stabilité. Si nous voulons que les acteurs économiques investissent et soient en mesure de créer des emplois, nous devons leur offrir la stabilité à l'intérieur de l'Europe. Les seuls qui auront alors à souffrir de la fixité des parités seront les spéculateurs qui auront perdu la raison d'être de leur activité.

Par ailleurs, la monnaie unique est sans doute l'un des meilleurs instruments pour lutter contre les délocalisations d'activités et d'emplois.

Lorsque l'on vend des produits à l'échelle de la planète, il vaut mieux libeller les prix dans sa monnaie, celle que l'on utilise pour rémunérer ses collaborateurs, payer les charges sociales, les impôts et l'ensemble des coûts de production. Je vous remercie donc de ce consensus et de votre très large soutien au Gouvernement.

Deuxième observation : la monnaie unique est favorable à la croissance et à l'emploi.

Je remercie M. Sarkozy d'avoir souligné que l'Europe n'est certainement pas responsable de nos difficultés et de nos contraintes actuelles. Ne demandons pas à l'Europe de régler les problèmes à notre place. Sans doute, avon-nous trop attendu, pendant trop d'années, pour engager les réformes structurelles sans lesquelles la France ne pourra pas être compétitive et présente au rendez-vous de la mondialisation.

Plusieurs intervenants ont rappelé l'impact positif attendu de la monnaie unique en termes de croissance et d'emploi. M. Méhaignerie a même évoqué le pacte pour l'emploi, soulignant qu'il s'agissait d'une bonne idée. Il a également eu raison d'insister sur la nécessité d'engager des réformes structurelles touchant à la fiscalité et à l'ensemble des prélèvements obligatoires.

Ces réformes seront engagées, monsieur le président de la commission des finances, n'en doutez pas. Il n'est pas question de les ajourner. Nous devons prendre nos compatriotes à témoin de la problématique liée à la mondialisation et engager ces réformes parce qu'elles apparaîtront comme les meilleures réponses possible, ne pouvant être suspectes de procéder de je ne sais quel esprit partisan ou dogmatique.

Pour réussir, une large concertation avec les partenaires sociaux et, surtout, avec la représentation nationale sera indispensable. Je suis, en effet, persuadé que les étroites relations liant le Parlement et le Gouvernement faciliteront la présentation de ces problématiques, le choix des voies nécessaires et l'engagement dans la réforme.

Troisième observation : la plupart d'entre vous ont insisté sur la primauté du politique. Cela est judicieux car il est bien évident que nous ne sommes pas engagés dans un processus mécanique technique ou comptable. Il s'agit indéniablement d'un engagement politique et les décisions qui devront être prises en 1998 seront de nature essentiellement politique.

Plusieurs intervenants se sont d'ailleurs exprimés dans le même sens sur le contenu politique de l'Union économique et monétaire. M. Saumade aurait pu éviter les remarques qu'il a formulées sur le Luxembourg lorsqu'il a fait référence à ce petit pays. Après tout si le Luxembourg satisfait d'ores et déjà aux exigences de convergence, il faut s'en réjouir pour lui et l'en féliciter. Cela dit, je veux bien admettre que, dans la perspective de l'Union économique et monétaire, il sera bon de convenir, avec le

Luxembourg, d'un minimum de convergence en matière fiscale et en matière sociale, sinon nous prendrions le risque de mettre en péril la construction européenne.

Le thème du gouvernement économique a également été évoqué. M. Josselin, notamment, a formulé certaines observations à ce sujet et le président Giscard d'Estaing, sous une autre forme, en a évoqué la nécessité, de même que M. Philippe Auberger.

L'équilibre subtil établi entre la Banque de France indépendante et le Gouvernement tient au fait que les rôles sont bien répartis : la Banque de France est en charge de la stabilité des prix et le Gouvernement a la responsabilité de la politique de change. Il sera donc important que, au lendemain du 1^{er} janvier 1999, existent un système européen de banque centrale qui veille à la stabilité des prix – cela figure d'ailleurs dans le traité de Maastricht – et un gouvernement économique ; le traité a prévu que cela relèverait de la responsabilité du conseil des ministres des finances.

La parité de l'euro avec les monnaies des pays tiers sera donc de la compétence de ce conseil, mais il sera tenu de consulter la Banque centrale européenne et de respecter l'objectif de stabilité des prix. Des accords internationaux établissant des systèmes de change entre l'euro et les monnaies tierces seront conclus par le conseil des ministres des finances de l'Union. Il faudra donc que ce gouvernement économique fasse le poids face au système européen de banque centrale.

Une question importante dont les conséquences pourraient être extrêmement graves, si nous ne prenions pas des dispositions adéquates, est celle des relations entre les pays qui, dès le 1^{er} janvier 1999, seront dotés de la monnaie unique et ceux des Etats membres qui devront attendre pour en disposer. M. Ligot est intervenu longuement sur cette question particulière qui a fait l'objet d'études très approfondies de la part de votre délégation pour l'Union européenne. Je tiens donc à souligner que le Gouvernement est particulièrement vigilant en la matière. Cette question est d'ailleurs à l'ordre du jour du conseil économique et financier et les positions que vous avez prises vont conforter celles du Gouvernement au sein de cette instance.

Sur ce sujet, la France est à l'avant-garde quant aux recommandations à mettre en œuvre pour organiser un système de change entre le premier cercle et les autres pays. Nous ne saurions admettre que se perpétuent des dévaluations compétitives, même s'il y aura toujours de bons esprits, des experts, pour expliquer qu'au plan macro-économique les parités monétaires ne font que traduire la situation relative de chacun des pays. En effet, un tel raisonnement peut avoir des conséquences désastreuses pour telle ou telle entreprise, pour telle ou telle région. Cela est totalement inacceptable.

Nous devons donc nous préparer à définir des principes, des modalités, des procédures, des règles de prévention pour que l'Union européenne ne soit pas critiquable de ce point de vue et qu'elle contribue à la cohésion sociale, à l'emploi et à la prospérité.

Enfin, une question m'a été posée par M. le président Pandraud sur l'opportunité d'instaurer rapidement une parité fixe entre le franc et le deutschemark.

Je comprends tout à fait les raisons qui vous conduisent à formuler cette proposition, monsieur Pandraud. Vous voulez ainsi limiter les incertitudes, asseoir le rôle d'impulsion du couple franco-allemand, prendre de court les contradictions de la monnaie unique, mettre fin aux incertitudes, répondre aux questions mises en exergue

ces dernières semaines et qui amènent les observateurs, les marchés, nous-mêmes parfois, à douter de nos propres engagements.

Comme vous le souhaitez, cette question mérite qu'on s'y arrête. Dans la cacophonie que vous-même avez dénoncée, les contradictions entre ceux qui veulent retarder les échéances, parce que nous ne serions pas prêts au 1^{er} janvier 1999, et ceux qui veulent les anticiper, parce que nous ne pouvons pas rester dans cette attente, peuvent nuire au climat et nous rendre vulnérables.

Néanmoins, la fixité des parités monétaires doit être le couronnement d'un processus de convergence que nous avons choisi ensemble. Elle ne saurait donc le précéder. Tel est le sens, et, sans doute, la sagesse, du traité de Maastricht dont on peut regretter que le contenu n'ait pas été plus popularisé.

J'ajoute que cette solution ne paraît envisageable à l'égard ni de nos autres partenaires ni de l'Allemagne elle-même, car sa mise en œuvre risquerait de provoquer une sorte de rupture. Il m'arrive même de me demander si certains partenaires ne prennent pas quelque ombrage de la qualité des relations du couple franco-allemand.

Chacun de nos partenaires est bien conscient du fait que l'Europe trouve son équilibre, sa dynamique, son ambition grâce à la force des liens entre la France et l'Allemagne. Cependant, il ne faut pas pour autant précipiter soudainement le couronnement des parités entre le franc et le deutschemark. Cela ne serait pas judicieux.

De toute façon, la politique des changes conduite par le Gouvernement tend à une relative stabilité de la parité entre le franc et le deutschemark.

Vous avez d'ailleurs indiqué que la fixité entraînerait immédiatement une parité des taux d'intérêt dans les deux pays. Cela est un objectif envisageable, mais nous ne le viserons que lorsque nous serons dotés de la monnaie unique, car je ne suis pas persuadé que les marchés seraient très prompts à assurer cette parité des taux d'intérêt.

Ainsi, en France, plusieurs institutions publiques émettent des emprunts sur le marché, mais, à chaque fois, les prêteurs éventuels tiennent compte, pour des motifs objectifs autant que subjectifs, de la situation de chaque emprunteur. Ce n'est pas parce que toutes les municipalités françaises utilisent la même monnaie, le franc, que chacune d'entre elles peut emprunter dans les mêmes conditions. En effet, les prêteurs prennent en considération la situation particulière de chaque emprunteur.

Il n'est donc pas certain que nous puissions atteindre rapidement cet objectif que j'approuve.

Enfin nous ne devons pas avoir peur du test de convergence. Le Premier ministre a tenu à ouvrir ce débat pour exprimer avec force sa détermination et celle de son gouvernement. Il a aussi rappelé que la France entendait être au rendez-vous de la monnaie unique dès le 1^{er} janvier 1999, sans laxisme, mais sans juridisme excessif : pas de retard, pas d'anticipation.

Pour conclure, je reprendrai la formule employée par le président Giscard d'Estaing selon laquelle il faut faire désirer la monnaie unique et non la faire redouter. J'espère que ce débat aura permis de dissiper certains malentendus et de faire justice de quelques procès d'intention. En effet, la monnaie unique ne saurait, en aucune façon, constituer le bouc émissaire de nos difficultés. Pour autant, M. Sarkozy l'a souligné, elle ne pourra non plus constituer une panacée.

Nous devons nous-mêmes assumer certaines responsabilités. Si nous savons être à la hauteur de ces exigences, salutaires pour l'emploi, pour la cohésion sociale, pour la compétitivité de la France, nous aurons la monnaie unique et l'Europe en prime.

Ainsi que je l'ai déjà souligné – car cela a été l'un des messages forts du Gouvernement pendant ce débat –, le cap choisi sera tenu. Nous devrions organiser plus souvent des débats de ce genre. Je me tiendrai d'ailleurs à votre disposition pour vous rendre compte, lorsque vous le souhaiterez, des progrès que nous accomplirons dans la construction européenne.

Il convient de sortir des débats de techniciens et d'experts afin de permettre à chacun de nos compatriotes de s'approprier la monnaie unique et de discerner l'ambition politique que sous-tend cet instrument. Cet après-midi, nous avons dissipé certains malentendus, et je m'en réjouis. Je vous remercie tous très chaleureusement de votre participation à ce débat.

On s'est interrogé sur l'Europe, son rôle, sa place. Mais il faut du temps pour avancer et je voudrais reprendre les paroles qu'a prononcées le général de Gaulle, alors qu'il accueillait le chancelier Adenauer, le 3 juillet 1962 : « Tandis que les temps modernes réduisent les distances, élargissent les économies, concentrent les activités, les peuples d'Europe reconnaissent que seule leur union rend possible une organisation européenne embrassant la politique, l'économie, la culture, la défense. »

C'était il y a trente-quatre ans. Le général de Gaulle avait une vision de l'union européenne allant bien au-delà de l'économie et de la monnaie. Alors, même si nous avons quelque retard, nous n'entendons pas en rester, nous non plus, à des considérations d'ordre monétaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme le président. Le débat est clos.

5

SUPPLÉMENT DE LOYER DE SOLIDARITÉ

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

Mme le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 20 février 1996.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au supplément de loyer de solidarité.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission de la production et des échanges.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le mercredi 21 février 1996, à dix heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

La commission mixte paritaire se réunira le mercredi 21 février, à dix-huit heures, à l'Assemblée nationale.

6

DÉPÔT DE RAPPORTS

Mme le président. J'ai reçu, le 20 février 1996 :

– de M. Pascal Clément, un rapport, n° 2577, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi de M. Pierre Mazeaud tendant à préciser la portée de l'interdiction faite à un candidat d'être membre de sa propre association de financement électorale (n° 2564 rectifié) ;

– de M. François Grosdidier, un rapport, n° 2578, fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur le projet de loi relatif au contrôle du commerce des produits chimiques précurseurs de stupéfiants ou de substances psychotropes (n° 2014 rectifié).

7

DÉPÔT DE RAPPORTS EN APPLICATION DE LOIS

Mme le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre :

– en application de l'article 46 de la loi de modernisation de l'agriculture (n° 95-95 du 1^{er} février 1995), un rapport sur le statut des conjoints d'exploitants et des autres membres de la famille associés aux travaux d'exploitation ;

– en application de l'article 33 de la loi de modernisation de l'agriculture (n° 95-95 du 1^{er} février 1995), un rapport sur la charte nationale pour l'installation en agriculture.

8

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

Mme le président. J'ai reçu, le 16 février 1996, de M. le Premier ministre un projet de loi, adopté par le Sénat, portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire.

Ce projet de loi, n° 2575, est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

9

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

Mme le président. J'ai reçu, le 20 février 1996, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième lecture, relatif au supplément de loyer de solidarité.

Ce projet de loi, n° 2579, est renvoyé à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

10

COMMUNICATION RELATIVE AUX ASSEMBLÉES TERRITORIALES

Mme le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre, en date du 19 février 1996, relative à la consultation des assemblées territoriales de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) (n° 2549).

Cette communication a été transmise à la commission des affaires étrangères.

11

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Mercredi 21 février 1996 à quinze heures, séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi n° 2520 tendant à créer un office parlementaire d'évaluation de la législation :

M. Arnaud Cazin d'Honinchtun, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 2571) ;

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi n° 2515 tendant à élargir les pouvoirs d'information du Parlement et à créer un office parlementaire d'évaluation des politiques publiques :

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur au nom de la commission spéciale (rapport n° 2574) ;

Discussion de la proposition de loi n° 2564 rectifié tendant à préciser la portée de l'interdiction faite à un candidat d'être membre de sa propre association de financement électorale :

M. Pascal Clément, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 2577).

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures vingt-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 20 février 1996)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 22 février 1996, puis après la semaine de suspension des travaux, du 5 au 14 mars 1996 inclus, a été ainsi fixé :

Mardi 20 février 1996, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement sur l'Union économique et monétaire, et débat sur cette déclaration.

Mercredi 21 février 1996, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à créer un Office parlementaire d'évaluation de la législation (nos 2520-2571).

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à élargir les pouvoirs d'information du Parlement et à créer un Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques (nos 2515-2574).

Discussion des conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de loi de M. Pierre Mazeaud tendant à préciser la portée de l'interdiction faite à un candidat d'être membre de sa propre association de financement électorale (n° 2564 rectifié).

Jeudi 22 février 1996, le matin, à neuf heures, après les questions orales sans débat :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif au supplément de loyer de solidarité.

L'après-midi, à quinze heures :

Discussion des conclusions du rapport (n° 2572) de la commission des affaires culturelles sur la proposition de loi de M. Jean-François Chossy tendant à assurer une prise en charge adaptée de l'autisme (n° 1924).

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à la responsabilité pénale pour des faits d'imprudence ou de négligence (nos 2354-2443).

(Ordre du jour complémentaire : séance mensuelle réservée à un ordre du jour fixé par l'Assemblée, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution).

Mardi 5 mars 1996, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2548).

Mercredi 6 mars 1996, le matin, à neuf heures, et l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi visant à étendre aux collectivités locales et à leurs groupements l'accès aux prêts distribués à partir des fonds déposés sur les comptes pour le développement industriel afin d'accompagner le développement ou l'implantation des petites et moyennes entreprises et à créer une obligation d'information sur l'utilisation de ces fonds (nos 2507-2569).

Suite de la discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 2548).

Jeudi 7 mars 1996, le matin, à *neuf heures*, après les questions orales sans débat, et l'après-midi, à *quinze heures* :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, portant diverses dispositions relatives aux concours de l'Etat aux collectivités territoriales et aux mécanismes de solidarité financière entre collectivités territoriales (n° 2560).

Mardi 12 mars 1996, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer (n° 2444).

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Mercredi 13 mars 1996, le matin, à *neuf heures* :

Discussion du projet de loi relatif au contrôle du commerce des produits chimiques précurseurs de stupéfiants ou de substances psychotropes (n° 2014 rectifié).

L'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement sur la préparation et les perspectives de la conférence intergouvernementale, et débat sur cette déclaration.

Jeudi 14 mars 1996, le matin, à *neuf heures*, après les questions orales sans débat, et l'après-midi, à *quinze heures* :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire (n° 2575).

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 15 février 1996, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 585. – Proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant le règlement du Conseil (CE) portant suspension totale ou partielle des droits de douane applicables à certains produits relevant des chapitres 1^{er} à 24 et du chapitre 27 de la nomenclature combinée, originaires de Malte et de la Turquie (1995) (COM [95] 683 Final).

N° E 586. – Proposition de règlement (CE, Euratom) du Conseil relatif aux contrôles et vérifications sur place de la commission aux fins de la constatation des fraudes et irrégularités portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés européennes (COM [95] 690 Final).

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Il résulte de lettres de M. le Premier ministre en date du 19 février 1996 qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 162 (SEC [93] 1604 Final). – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de protocoles additionnels à l'accord européen sur le commerce de produits textiles entre la Communauté économique européenne et la République tchèque, d'une part, et la Communauté économique européenne et la République slovaque, d'autre part (décision du Conseil du 18 septembre 1995).

N° E 254 (COM [94] 83 Final). – Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil n° 94-1015 (COD) adoptant un plan d'action 1995-1999 de lutte contre le cancer dans le cadre de l'action dans le domaine de la santé publique. Communication de la commission concernant la lutte contre le cancer dans le cadre de l'action dans le domaine de la santé publique (décision du Conseil du 9 février 1996).

N° E 293 (COM [94] 202 Final). – Communication de la commission et proposition de décision du Parlement européen et du Conseil adoptant un programme d'action communautaire de promotion, d'information, d'éducation et de formation en matière de santé, conformément au cadre de l'action dans le domaine de la santé publique (décision du Conseil du 9 février 1996).

N° E 339 (COM [94] 413 Final). – Communication de la commission concernant un programme d'action communautaire relatif à la prévention du sida et de certaines maladies transmissibles dans le contexte du cadre de l'action dans le domaine de la santé publique. Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil adoptant un programme d'action communautaire concernant la prévention du sida et de certaines maladies transmissibles dans le cadre de l'action dans le domaine de la santé publique (décision du Conseil du 9 février 1996).

